L'Asulf au cours des ans
1986-2011

25e anniversaire

Québec
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE
2011

Textes établis sous la direction de Gaston Bernier avec la collaboration de
Robert Auclair et de Christian Hébert
Dactylographie : Denise Noël et Sylvie Tremblay
Relecture : France Salvaille et Yvon Delisle
Coordination et relecture : Léone Tremblay
Graphisme et montage : Claude Lamarche

ISBN 978-2-9802502-1-7

Dépôt légal, 2e trimestre de 2011
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

5000, boulevard des Gradins (bureau 125)
Québec
G2J 1N3
Tél. ou téléc. : 418 622-1509
Courriel : Asulf@globetrotter.net
Site Internet : www.Asulf.ca

L'Asulf, un quart de siècle

Gaston Bernier

Un groupe de valeureux défenseurs de la qualité de la langue française a mis sur pied, au début de 1986, une association qui défend depuis les expressions justes, les néologismes propres à moderniser le vocabulaire, la prononciation « à la française » des expressions ou toponymes étrangers et qui approuve son adaptation au monde contemporain grâce à l'intégration des mots nouveaux et des mots étrangers incontournables.

De 1986 à 2011, l'Asulf a milité en faveur de la qualité de la langue. Elle n'est pas la première à le faire. De nombreuses personnes et entreprises l'ont précédée sur ce sentier. Il y a eu au XIX^{e} siècle les observateurs européens qui ont noté des écarts entre la langue d'ici et celle de la mère patrie. Des nationaux se sont mis à la confection d'une liste non seulement des québécismes ou canadianismes, mais aussi des petites lacunes des locuteurs, des anglicismes et des calques, des impropriétés et des barbarismes. Au XX^{e} siècle, la Société du bon parler français a dressé un inventaire systématique du langage des Québécois; des hommes politiques ont attaché le grelot, l'État a fait de la question une préoccupation et une responsabilité gouvernementales au début des années 1960.

Au cours des cinquante dernières années, le Québec a connu beaucoup de réalisations en la matière : banques de données, dictionnaires, guides correctifs sur papier ou numérisés, chroniques linguistiques, etc. L'Asulf a vu le jour dans ce contexte.

L'anniversaire de la mise sur pied de l'Association est l'occasion de rendre hommage aux prédécesseurs, aux spécialistes, à ses fondateurs, à ses membres et aux États québécois et canadien.

D'abord, les prédécesseurs et les spécialistes. L'Asulf n'est pas un produit spontané. Le sort de la langue française en Amérique du Nord, au Canada et au Québec a préoccupé de nombreuses personnes depuis 1760. Il y a eu Jacques Viger, l'abbé Thomas Maguire et Arthur Buies au cours des années 1800. Au siècle dernier, la langue aura profité des efforts d'Adjutor Rivard, de Louis-Philippe Geoffrion et de Jean-Marie Laurence. Plus récemment, de Gérard Dagenais, de Pierre Beaudry, de Louis-Paul Béguin, de Robert Dubuc, de Jean-Claude Gémar, de Paul Roux, de Guy Bertrand et de Marie-Éva de Villers. Et des universitaires que sont Jean Darbelnet, Claude Poirier, Lionel Meney et Pierre Martel. L'Asulf s'appuie continuellement sur ces spécialistes, dont les écrits et les travaux sont et restent essentiels.

Les fondateurs de l'Asulf, soit les Auclair, Laberge, Deschamps et Sparer, qui ont pris le relais des

Note au lecteur

On trouvera dans les pages qui suivent des textes disparates destinés à rendre hommage à l'Asulf, à ses membres et à leurs réalisations. Les divers chapitres sont présentés sans introduction et sans lien entre eux.

Tour à tour, on lira des déclarations de principe, des hommages de personnalités, ceux de membres, des extraits tirés au hasard des rapports annuels, des extraits de témoignages de l'Association présentés à des commissions de l'État, une sélection d'articles de journaux (un par année), une présentation des succès, une chronologie de l'Association, la liste des membres en 1986, celle des administrateurs lors d'années choisies, la liste des membres à vie et une autre des membres décédés, une liste des publications de l'Association, le tout agrémenté de photos et de citations portant sur la qualité de la langue. Et, encore, pourrait-on écrire *et cetera*.

De gauche à droite : MM. Michel Sparer, Robert Auclair, Marcel Deschamps et Henri Laberge (Source : *Le Soleil*)

« militants » du XIX^{e} siècle et de la première partie du XX^{e} méritent aussi notre reconnaissance. La mise sur pied d'une association suppose beaucoup d'abnégation et de dévouement. Les initiateurs avaient déjà des tâches à remplir dans leur milieu respectif. Au départ, les moyens pécuniaires étaient plus que modestes. Il fallait recruter des membres dispersés sur un immense territoire. Plus tard, il a fallu trouver un local et, surtout, trouver le moyen de payer un service de secrétariat. On s'est débrouillés avec les moyens du bord, on a bâti peu à peu, et l'Association est toujours là.

L'occasion est on ne peut plus belle de rendre hommage aux membres. La plupart renouvellent religieusement chaque année leur adhésion. Toutes et tous, cela va de soi, payent une cotisation des plus raisonnables. Mais il faut quand même souligner qu'un très grand nombre va au-delà du montant exigé. Cela fait en sorte que plus de 60 % des dépenses de l'Asulf sont financées par l'apport volontaire des membres. De plus, elles et ils constituent des antennes particulièrement utiles : par leur intermédiaire, l'Association est informée des dérapages linguistiques observés et du niveau de sensibilité des locuteurs dispersés sur le territoire. À l'occasion, ils interviennent eux-mêmes pour dénoncer une mauvaise expression. Sans eux, l'Association ne serait formée que d'une poignée de militants.

L'Asulf compte énormément sur les réalisations des fonctions publiques québécoise et canadienne de même que sur les autorités politiques. Les écrits sécrétés par les assemblées, par les gouvernements et par les administrations ont une influence décisive sur la langue de tous les jours. Mais, en amont, les travaux lexicographiques menés tant à Québec qu'à Ottawa constituent le socle des interventions des asulfiennes et des asulfiens. Il ne suffit pas de dénoncer un anglicisme parce qu'on ne l'aime pas. Il faut toujours trouver une autorité qui explique et documente le bien-fondé de la position. Aussi, à l'occasion de son 25^{e} anniversaire, l'Association est-elle heureuse d'adresser ses hommages à l'équipe du *Grand dictionnaire terminologique* et de la Banque de dépannage linguistique (Office québécois de la langue française) et à celle de Termium (Bureau de la traduction du gouvernement fédéral).

Le premier quart de siècle de l'Asulf aura paru court aux ouvriers de la première heure. Ils auront affronté de nombreuses difficultés liées à la modicité des moyens financiers, au conservatisme généralisé et inévitable en matière de langage, à l'inertie ou à la pesanteur des administrations, à la lenteur des cheminements dans les filières administratives. Mais les effectifs se tiennent à carreau et montent au créneau quand il le faut.

Aide-mémoire de l'asulfienne et de l'asulfien (1986)

Champ d'action de l'Asulf

L'Asulf travaille de façon concrète à l'amélioration de la qualité de la langue française et s'assure de la présence du français dans toutes les circonstances où des usagers peuvent avoir besoin de comprendre et de se faire comprendre.

Les domaines d'intérêt ou d'interventions de l'Asulf sont notamment les suivants :

1. les lois et règlements du Québec, en particulier ceux qui ont une portée générale, et au besoin ceux qui sont adoptés par d'autres législateurs au Canada;

2. les écrits émanant des tribunaux de droit commun et des tribunaux administratifs;

3. les écrits de l'Administration en général, soit :
– les volumes, brochures et dépliants,
– les formulaires, avis divers, permis, licences, raisons sociales et dénominations diverses,
– les affiches, en particulier les panneaux de signalisation routière;

4. les écrits et communications des organismes publics, parapublics et privés importants, soit :
– les communautés urbaines et municipalités,
– les conseils scolaires et communautés scolaires,
– les universités et collèges,
– les entreprises de service public,
– les entreprises commerciales et industrielles d'importance;

5. les conventions collectives, en particulier celles du secteur public et parapublic, des grandes municipalités ou conseils scolaires et des grandes entreprises;

6. les écrits de portée générale :
– des ordres professionnels,
– des centrales syndicales et de leurs organismes affiliés,
– de diverses associations d'importance;

7. les médias : journaux, revues, magazines, stations de radio et de télévision.

Moyens de l'action

L'Asulf doit :
– avant d'entreprendre une action concrète, s'assurer de son opportunité;

– se fixer dans chaque cas un objectif réaliste, c'est-à-dire raisonnablement possible à atteindre, et suffisamment circonscrit pour mobiliser les membres et éviter la dispersion en cours de route;

– choisir les moyens d'action mesurés en tenant compte des disponibilités des membres et des ressources matérielles existantes ou prévisibles;

– graduer les moyens utilisés, en prévision de difficultés imprévues et de résistances prolongées;

– agir de façon compatible avec l'action déjà engagée dans des situations similaires jusqu'à la réalisation de l'objectif, même si cela doit durer plusieurs années;

– se comporter de façon courtoise et positive, se rappelant que les gens n'aiment pas se faire si-

gnaler des erreurs d'ordre linguistique et qu'ils préfèrent le statu quo au changement, mais agir néanmoins avec la fermeté nécessaire pour atteindre l'objectif fixé.

Initiatives

En tant qu'association, l'Asulf prend position par le président ou le secrétaire général.

Si l'Association agit à la suggestion d'un membre, elle fait savoir que la démarche se fait à l'initiative de ce dernier, à moins d'objection de sa part.

Lorsqu'un membre fait une intervention dans un cas donné en énonçant sa qualité de membre pour donner suite à une recommandation de l'Association, il doit le faire dans le sens et de la manière indiqués par cette dernière.

Choix des interventions

– Chaque année, l'Asulf établit un programme pour les mois à venir, à partir des suggestions de ses membres dans le cadre de son champ d'action.

– Elle établit aussi les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour la réalisation de ce programme.

– Elle communique à ses membres ce programme et les moyens d'action choisis, et invite ces derniers à travailler à sa réalisation; elle leur fournit au besoin la documentation pertinente et les invite à lui faire connaître en cours de route le résultat de leurs démarches.

– Chaque année, l'Asulf fait le point et informe l'ensemble des membres des résultats obtenus.

Recrutement

L'Asulf n'est pas, par vocation, un groupement de masse. Néanmoins, elle a besoin de membres non seulement dynamiques mais également nombreux pour pouvoir agir dans les différents domaines compris dans son champ d'action.

Est-il besoin d'ajouter qu'elle a besoin de ressources pécuniaires suffisantes pour mener une action soutenue et efficace? À cet égard, elle compte sur la générosité de ses membres actuels et aussi sur le concours de nouveaux adhérents. D'où l'importance du recrutement!

Le 1er mai 1986

« La langue de nos conventions (collectives) est le reflet de notre dépendance économique, qui a entraîné la dégradation de la langue et, à la longue, l'inconscience même de cette triste réalité. Pour pouvoir parler du français, langue du travail, il faut que les conventions […] soient rédigées dans une langue correcte. »

(Auclair, Robert, dans *Rédaction d'une convention collective; guide d'initiation*/sous la direction de Serge Tremblay; 2e éd.; Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2005, p. VII)

L'Asulf, d'hier à demain (2008)

Le président fondateur de l'Asulf a jugé que le temps était venu de passer le relais. L'Association s'est donné des repères au cours de son premier quart de siècle. On a fait des milliers d'interventions, on a pu compter sur la fidélité de plusieurs centaines de membres, on a publié régulièrement *L'Expression juste* et mis sur pied un site électronique. L'Association doit continuer sur sa lancée, poursuivre les objectifs permanents de son fondateur et de ses collaborateurs, et faire fond sur l'esprit critique et le militantisme de ses membres.

Quelques principes

La langue parlée en territoire québécois et à l'extérieur de ses frontières a ses particularités et son histoire. Elle peut même enrichir le français tout court. Mais les membres de l'Asulf sont d'avis que les francophones doivent s'inspirer le plus possible des pratiques de la mère patrie, afin d'éviter l'isolement et possiblement la créolisation.

L'Asulf tient pour acquis que l'exemple des États québécois et canadien a une importance décisive sur la langue parlée et écrite, surtout qu'on excipe souvent de la présence d'anglicismes dans les lois ou dans les règlements pour les employer. L'influence des médias et de la publicité compte aussi pour beaucoup.

De même, l'Association considère que le statut de la langue au sein des administrations gouvernementales et administratives a un impact sur la perception que s'en font les locuteurs. Aussi doit-on exiger que le français ait la place principale au moins au Québec.

Plan d'action à long terme

1) Poursuivre les façons de faire utilisées jusqu'ici : intervenir avant tout auprès des entreprises publiques, des ministères et des relayeurs (médias, milieu de l'enseignement, syndicats);

2) Travailler à la qualité de la langue générale, mais aussi à celle de domaines spécialisés (par exemple, les conventions collectives) dans la mesure des moyens de l'Association;

3) S'appuyer sur les réalisations des États (OQLF, Bureau fédéral de la traduction) et des langagiers et langagières des entreprises (La Presse, HEC) et tâcher de les faire connaître ou d'en publiciser les résultats;

4) Proposer aux entreprises, aux administrations et, d'une manière générale, aux employeurs des mesures préalables à la qualité de la langue : recrutement d'employés soucieux de bien parler et de professeurs conscients de leur mission, rédaction de politiques langagières, etc.;

5) Inciter les établissements industriels ou commerciaux, universitaires ou collégiaux, administratifs ou gouvernementaux à désigner en leur sein des responsables de la qualité de la langue;

6) Encourager les médias, journaux ou stations de radio ou de télévision à réserver de l'espace à des chroniques linguistiques.

Activités et entreprises

1) Participer annuellement à la *Francofête;*

2) Poursuivre la publication de *L'Expression juste* et, si possible, en enrichir et en diversifier le contenu;

3) Enrichir le site électronique des livraisons anciennes de *L'Expression juste* et des rapports annuels;

4) Faire connaître les chroniques, les dictionnaires, les lexiques et tous les instruments propres à améliorer la qualité de la langue.

Moyens

1) L'Asulf doit encourager ses membres fidèles à continuer d'adhérer à l'Association et, en même temps, à multiplier les adhérents chez les professionnels de la langue (journalistes, réviseurs, traducteurs, enseignants) tout en maintenant les adhésions des personnes morales (entreprises, syndicats, associations);

2) L'Asulf doit faire de ses membres le fer de lance de la qualité de la langue, les encoura-

ger à intervenir auprès des organismes laxistes, faire place à leurs conseils et à leurs observations ou mises en garde, peut-être leur réserver de l'espace sur le présentoir électronique;

3) L'Association doit offrir sa collaboration aux groupes ou aux associations du Québec et du reste du Canada, de même qu'aux groupes étrangers qui œuvrent en faveur du bon usage, du mot juste, de la modernisation du langage, du lancement de néologismes ou de la naturalisation de mots étrangers (tout en déplorant les anglicismes).

Structures

1) Le conseil d'administration devra se pencher sur la présence régionale de l'Asulf, phénomène avant tout montréalais et capitalois jusqu'à maintenant, voir s'il est possible de prévoir des structures régionales, des antennes ou simplement des correspondants.

2) L'Association devrait nommer son premier président membre honoraire du conseil d'administration afin de souligner ses nombreuses années de service, son dévouement et son apport incomparable.

3) L'Asulf, son conseil d'administration et ses membres devraient étudier la possibilité de constituer un comité de sages chargé de réfléchir aux grandes orientations de l'Association ou d'en illustrer les principes de base et, peut-être, un comité d'honneur qui lui servirait de palladium.

4) Les membres du conseil d'administration devraient voir à la possibilité de confier des mandats à des comités restreints de deux ou trois volontaires : par exemple, en matière de recrutement, de préparation de *L'Expression juste*, de veille en matière de toponymie, de l'entretien ou de l'alimentation du présentoir électronique, etc.

Conclusion

Les membres de l'Asulf peuvent, avec raison, regretter le départ du président fondateur. Il a contribué au rayonnement de l'Association par son militantisme à temps complet. Il faut dire aussi qu'il a tissé une « jurisprudence » avec les années et qu'il a inspiré les façons de faire. Aussi, ses successeurs pourront-ils s'inspirer de ses préoccupations et de ses réalisations, marquer d'une pierre blanche ses succès et prendre le relais dans les justes causes toujours en suspens.

Le départ du président fondateur de l'Association ne signifie pas remise en cause. Le conseil d'administration l'invitera à participer à ses délibérations et à ses travaux et, également, à poursuivre l'action qu'il a menée dans les dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur. En somme, il n'y aura pas de remises en question idéologiques. Il est un aspect dont les membres devraient cependant prendre conscience : le travail de titan que s'imposait le président reposera dorénavant sur les épaules de tous les membres.

4 mai 2008
Texte révisé le 24 juillet 2008

> « […] si nous ne nous décidons pas enfin à parler le français comme il l'est communément partout ailleurs […] nous devons nous attendre à toutes sortes d'humiliations et à des dédains bien cruels pour notre amour propre./[...] nous n'avons pas le génie de la langue française. »
>
> (Buies, Arthur (1888), cité dans *Le Choc des langues*, 1972, p. 229 et 233)

Déclaration de principes : document de travail (2011)

Préalables

L'action de l'Asulf en faveur de la qualité de la langue en territoire québécois ou canadien découle d'un certain nombre de préalables :

L'Asulf tient pour acquis que le statut de la langue et l'importance numérique des francolocuteurs, leur poids économique, social et culturel, leur statut politique, sont des facteurs déterminants en ce qui a trait à l'épanouissement du français.

L'Asulf favorise une approche holistique, c'est-à-dire une approche intégrée fondée sur un statut amélioré de la langue[1], sur une responsabilité du monde de l'enseignement, des médias, des syndicats, des entreprises, des États et sur la sensibilité individuelle des citoyens.

L'Asulf fait sienne l'hypothèse selon laquelle une langue qui nomme la réalité avec ses propres mots procure du travail à une main-d'œuvre qualifiée, plus susceptible de provenir des masses parlantes endogènes que des masses parlantes exogènes[2].

L'Asulf constate qu'une attitude passive et attentiste est injustifiée, car une langue évolue grâce au dynamisme et au volontarisme des locuteurs, à leur désir de l'adapter au monde contemporain.

L'Asulf privilégie le bon usage[3] par les autorités gouvernementales et administratives, les notables et les relayeurs, les médias[4] et les publicitaires, les enseignants et le monde du spectacle, les syndicats et les associations professionnelles.

L'Asulf évite de faire des reproches[5] aux personnes qui emploient un langage jugé incorrect dans la mesure où il reste privé et qu'il ne fait pas l'objet d'une diffusion *urbi et orbi*.

L'Asulf croit que les liens entre les francolocuteurs d'Amérique et ceux d'Europe doivent être des plus riches et des plus réguliers[6] en matière de littérature, de recherche, de tourisme, d'actualité, que le français parlé et écrit des deux côtés de l'Atlantique doit être le plus rapproché possible et que les projets communs entre la France et le Québec doivent être encouragés[7].

L'Asulf tient pour acquis que les citoyens doivent idéalement étudier, comprendre, parler et écrire plusieurs langues, dont l'anglais[8], et souhaite que le réseau scolaire conduise les élèves et les étudiants à un français de qualité et à la maîtrise de toutes les langues possibles.

L'Asulf souhaite l'organisation dans les établissements d'enseignement universitaire de cours de prononciation et de stylistique françaises, sinon d'un programme spécialisé d'enseignement de la langue orale destiné aux professionnels de la parole[9].

L'Asulf dénonce le laxisme ou la pusillanimité des locuteurs qui excipent du fait qu'on les comprend pour ne pas améliorer ou soigner leur langage.

L'Asulf encourage l'enrichissement linguistique – un locuteur peut inventer un mot ou une expression – et désire faire des citoyens des agents vigilants de l'usage du bon français[10], libres d'utiliser l'orthographe moderne recommandée par l'Office québécois de la langue française.

L'Asulf opte résolument pour une langue qui soit contemporaine et choisit l'évolution naturelle au français, tant néologique que dénominative, plutôt qu'un conservatisme d'arrière-garde.

Qualité de la langue

L'objectif de la qualité de la langue, du bon usage, du français dit international tient en quelques caractéristiques :

– connaissance de la nomenclature du français international;

– néologismes formés selon les règles propres au français;

– prononciation soignée des mots de la nomenclature et prononciation adaptée des mots d'origine étrangère;

– intégration et naturalisation des mots étrangers indispensables et rejet des doublons[11], lesquels peuvent cependant servir à illustrer une réalité étrangère[12];

– abandon des calques[13] et mise à l'écart des expressions joualisantes[14] ou tordues[15];

– absence de verrues ou d'impuretés langagières : impropriétés[16], barbarismes, glissements de sens, mots utilisés pour d'autres, fautes grammaticales, anglicismes, familiarités de mauvais goût; abus des abréviations et du style télégraphique; dislocation des interrogations.

D'une manière synthétique, l'Asulf considère qu'un texte est écrit en français de qualité lorsqu'il est conforme aux codes orthographique, grammatical, syntaxique ou lexical présentés dans les grammaires françaises, dans les dictionnaires généraux et normatifs[17].

Moyens et instruments

L'Asulf et l'ensemble des francolocuteurs préoccupés par la qualité de leur langue ont de nombreux moyens et instruments à portée de main que l'Association publicise et fait connaître;

L'Asulf, dans ses interventions en faveur de la qualité de la langue, s'appuie sur les efforts des organismes étatiques[18], des auteurs de dictionnaires et, avant tout, des dictionnaires normatifs ou correctifs[19], mais également des dictionnaires historiques du français;

Pour l'Asulf, la qualité de la langue est illustrée par les pratiques recommandées par l'Office québécois de la langue française[20], par leurs correspondants de France, par les principaux usuels correctifs, par les chroniques des linguistes[21] ou des remarqueurs[22];

L'Asulf encouragera les entreprises, administrations, médias, établissements d'enseignement, etc., à mettre sur pied des comités linguistiques ou à nommer un conseiller linguistique chargé de la bonne tenue de la langue;

L'Asulf suggère aux médias de recruter des journalistes qui connaissent les outils normatifs et qui les consultent en cas de doute, de leur offrir des cours de perfectionnement[23], de les encourager à tenir un langage soigné lors des conversades ou des émissions populaires et de les inviter à ne pas reproduire inutilement les fautes de leurs informateurs;

L'État et l'Asulf se doivent d'expliquer aux parents qu'ils sont les intermédiaires essentiels qui peuvent transmettre, dès la prime enfance, les bonnes expressions à leurs garçons et filles.

Conclusion

L'Asulf considère que la présente déclaration est une base de départ. Elle devrait être peaufinée, peut-être émondée, certainement enrichie.

[1] « Dans notre pays, mettre les deux langues sur le même pied équivaut à mettre les deux pieds sur la même langue » (Joseph Hanse à propos de la Belgique).
[2] Philippe Barbaud, *La Chimère d'Akkad et l'économie mondiale des langues,* Montréal : Fides, 2000, p. 52.
[3] C'est-à-dire à égale distance entre le laxisme systématique et le purisme intransigeant.
[4] Les autorités radiophoniques devraient demander aux animateurs d'éviter un langage de trottoir lors de conversades (*talk show*) et des émissions de papotage.
[5] « À toujours être moralisateur et grincheux à propos de notre langue, on finit par cultiver le goût de l'anglais » (Philippe Barbaud, dans *L'Avenir du français au Québec*, Montréal : Québec Amérique, 1987, p. 63).
[6] « La langue française ne peut vivre (au Québec) sans la pensée française » (Olivar Asselin).
[7] « Si nous voulons nous développer et nous épanouir en français, il faut que le Québec et la France soient le moteur d'un vrai combat francophone » (P. Séguin cité; *Le Devoir*, 7 janvier 2011, p. A-9, 1re col.).
[8] Certains observateurs pensent que « … bon nombre de nos anglicismes sont le résultat d'une connaissance insuffisante de la langue anglaise » (Édouard Fabre-Surveyer).
[9] Claude Lagacé, *J'écoute parler nos gens* (Québec : l'auteur, 2005), p. 69.
[10] Un des objectifs de l'Action française (Marcel Martel et M. Pâquet, Langue et politique au Canada et au Québec; Montréal : Boréal, 2010, p. 85).
[11] A-t-on besoin de *one-man show*, de *stage*, de *standing ovation*, de *borderline*, de *work in progress*, de *shift*, de *membership*?
[12] Le *Boxing Day* peut très bien animer Toronto ou Londres. Y voir annoncer des *Valet services* ne déparerait pas Ottawa ou Vancouver. Mais au Québec, on devrait dire : **l'Après-Noël** et **Voiturier**.
[13] Des exemples : *canceller, finaliser, revamper, pôle position, ces derniers 48 heures, toune, pizza large, payeur de taxes, levée de fonds, à sa face même, ouaguine, bécosse ou clasette, tracel.*
[14] *Ta mé tu là?*; *Ta toune, c'est quoi?*
[15] « Une des raisons que je suis allé de l'avant » (Un ministre, 14 juillet 2009).
[16] *Couverte* au lieu de **couverture**.
[17] Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française, par l'Asulf, mars 2001, p. 12.
[18] Office québécois de la langue française en particulier, mais aussi les services fédéraux.
[19] Par exemple *Multidictionnaire de la langue française*/Marie-Éva de Villers (5e éd.; Montréal : Québec Amérique, 2009).
[20] En particulier dans la Banque de dépannage linguistique et dans ses guides pratiques (*Le français au bureau*, etc.).
[21] Quelques-unes : Le Français au micro (Radio-Canada), *1500 pièges du français parlé et écrit*/Camil Chouinard (2e éd.; Montréal : Les Éditions La Presse, 2007).
[22] Mot utilisé dans le titre d'un volume dirigé par Philippe Caron *Les Remarqueurs sur la langue française…*; (Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2004).
[23] Éléments tirés du Premier rapport de la Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias, remis à la ministre de la Culture… (10 décembre 2003).

Témoignages d'observateurs extérieurs

Robert Dubuc, terminologue

Le rôle de l'Asulf comme chien de garde de la qualité du français au Québec fait partie de notre paysage linguistique national. Son rôle est essentiel parce que cette association de bénévoles témoigne de l'importance de l'intégrité de la langue comme pôle identitaire de notre collectivité. Mais pour des facteurs tant démographiques que politiques et économiques, la situation de la langue reste toujours précaire. Il est donc impérieux qu'on puisse disposer d'un commando qui mène un vigilant combat contre l'anglicisation de la langue publique et ses dérapages.

Dans ce contexte, nous avons un réel besoin de francs-tireurs pour assurer l'intégrité de notre langue. Donc, longue vie à l'Asulf!

André Gaulin, professeur retraité, Université Laval

Merci à l'Asulf.

Voilà un organisme qui doit tellement à son fondateur, le juge Robert Auclair. J'aime bien l'appeler « juge Auclair », pour une fois que je peux en tutoyer un et qu'il ne m'inspire pas de frayeur! L'Asulf doit beaucoup aussi à l'implication de ses membres. Dont l'actuel président, Gaston Bernier, un grand exemple. Avec des moyens modestes, des membres motivés, l'Asulf accomplit beaucoup.

Que dire en bref? Je suis de ceux qui croient que notre véritable ennemi n'est pas le mot joual ni wawal, mais « horse ». Je viens de citer Miron. Comme ce dernier, quand même soucieux du mot que j'emploie. Sans vouloir donner cependant ma vie pour ne pas mettre parfois « l'épaule à la roue » ou avoir un « blanc » de mémoire, même si cette mémoire prend parfois son trou d'âge.

Ce qui me frappe davantage dans ce « demi-pays » (Paul Chamberland), c'est l'appauvrissement dans lequel me maintient le bilinguisme institutionnel *canadian*. Ainsi Miron voyageant en France, avec Paul-Marie Lapointe au volant, et, faisant arrêter celui-ci pour aller vérifier la solidité d'un pont, où leur voiture allait s'engager : à Lapointe, médusé, qui demande à Miron ce qui lui prend, ce dernier avoue qu'il doutait de la solidité d'un pont non signalé « pont-bridge »! Encore Miron dans le métro de Paris, qui passe le « portillon » et découvre soudain que la « porte/*door* » lui cachait le lexique du portillon, du porche, du portail, de la portière […] Et la galère ainsi nous emporte dans la relativité des mots comme… « progressiste… conservateur », « nation… conditionnelle ». Pourtant, je veux toute ma langue, non issue de la traduction, langue de France et d'Amérique.

Ce qui me dérange par-dessus tout, c'est cette fierté qui nous manque de bien parler cette grande langue. Pour sa beauté, pour le plaisir, pour le bonheur du langage. « Un jour, pourtant (…) viendra, couleur d'orange! »

Bernard Landry, ancien premier ministre

Durant deux siècles, à la suite d'une conquête militaire catastrophique dont les conséquences ne sont pas toutes complètement conjurées, nous avons parlé de survivance plutôt que de « soutien et d'usage de la langue française ». C'est ce mot qui s'imposait tellement notre langue était en péril. En effet, notre puissant colonisateur avait exprimé clairement que notre langue devait disparaître, que nous devrions nous assimiler et il a tout fait pour que cela advienne. Nous étions promis au sort des Irlandais et des Écossais.

En raison d'un valeureux combat de nos devanciers et de gestes contemporains déterminants, comme la Charte de la langue française, il s'agit maintenant clairement de vie et non de survie. Robert Auclair et l'Asulf ont joué un rôle important dans ce changement de situation, qui dépend des efforts citoyens autant que de l'État.

Aujourd'hui, soutenir notre langue et son rayonnement ne relève plus uniquement d'une lutte patriotique, mais aussi d'un humanisme planétaire qui consiste à protéger la diversité culturelle et à faire contrepoids à certains aspects homogénéisateurs d'une mondialisation incontrôlée.

Le combat n'est pas pour autant terminé sur notre territoire national. Soutenons Robert Auclair et l'Asulf, et souhaitons à toutes les cultures menacées d'avoir des résilients aussi déterminés.

Thomas Mulcair, député fédéral d'Outremont

Depuis maintenant 25 ans, l'Asulf effectue un travail remarquable qui profite à tous. L'Association veille en effet à la qualité des écrits et des communications des administrations et des entreprises, et participe à la promotion et au progrès de la langue française.

Ciment de la nation, la langue diffuse son histoire et sa culture. Elle permet une intégration plus facile de ceux qui ont choisi d'y vivre. Parler et écrire un français convenable, sans impuretés, sans fautes, sans anglicismes, est donc indispensable. À ce titre, les organismes publics se doivent d'être un exemple… et en cela, ils sont aidés par l'Asulf.

Je tiens donc à vivement remercier l'Asulf pour ses actions en faveur d'un français public de qualité et à lui souhaiter un joyeux anniversaire.

« Le premier instrument du génie d'un peuple, c'est sa langue » – Stendhal

Claude Poirier, directeur du Trésor de la langue française au Québec

L'usage public de la langue française s'est sensiblement amélioré au Québec depuis les années 1960. C'est surtout depuis la proclamation de la Charte de la langue française, en 1977, que le visage français de notre société s'est affirmé face à l'anglais. Intéressé que je suis par l'amélioration de la compétence linguistique des Québécois, j'ai suivi avec intérêt les interventions de l'Asulf. J'ai pu constater que cette association faisait preuve de détermination dans sa lutte pour l'expression correcte en français, qu'elle suivait ses dossiers de près et qu'elle avait réussi à convaincre un grand nombre de personnalités provenant de divers milieux de joindre ses rangs, ce qui garantissait sa crédibilité.

J'apprécie en outre que son action porte sur des faits concrets, parfois très localisés, qui témoignent de sa préoccupation de ré-

pandre l'usage correct de la langue française dans toutes les circonstances où elle est le véhicule de messages publics. On peut porter au crédit de cette association le remplacement de nombreux termes qui ne convenaient pas par des façons bien françaises de dire les choses, comme *change,* qui a cédé sa place à *monnaie* sur les appareils téléphoniques et sur les machines distributrices.

Je n'ai pas toujours été d'accord avec les prises de position de l'Asulf dont le discours peut donner l'impression qu'un terme québécois n'a jamais sa place. Il y a également le ton adopté parfois dans les condamnations qui agace et qui peut expliquer que certains organismes ou certaines personnes fassent le dos rond quand ils sont ciblés par les remontrances de l'Asulf. J'ai eu l'occasion, pour cette raison, de réagir à une intervention de l'ancien président, M. Robert Auclair, qui ne me paraissait pas relever d'une argumentation objective (« Les foudres du juge Auclair », *Au Fil des évènements*, 15 janvier 2004). Cet épisode nous a en fait rapprochés et les échanges que nous avons eus par la suite m'ont convaincu que l'Asulf ne souhaitait pas jouer au censeur infaillible.

C'est donc avec plaisir que je souligne les noces d'argent de l'Asulf. Le cadeau que je lui souhaite est d'arriver, en 2011, à convaincre les propriétaires de la *Station centrale* de Montréal de modifier l'appellation de leur entreprise. Compte tenu de la difficulté que présente ce dossier, ce que je souhaite à l'Asulf, dans le fond, c'est de perfectionner encore son doigté.

Guy Rocher, Université de Montréal

Robert Auclair est un authentique juriste de la cause des mots et des expressions justes. Nous nous sommes connus il y a bien une soixantaine d'années : il était étudiant en droit à l'Université Laval. J'étais en sciences sociales. Nous nous sommes liés d'amitié. J'admirais son enthousiasme, qu'il exprimait avec un verbe haut et franc.

Les juristes, on le sait, ont le sens des mots. Du moins les bons juristes. En droit, dans un texte juridique, chaque terme compte : il doit être bien choisi et doit être au bon endroit pour dire ce qu'on veut qu'il dise.

En très bon juriste et en excellent juge, Robert Auclair a connu et pratiqué le respect des mots et la clarté de la phrase. Et c'est cette solide formation professionnelle qu'il a mise au service d'une cause qui n'était pas qu'une cause comme on en parle en droit – mais d'une cause sociale et politique : la diffusion et la promotion du mot français dans une phrase française. C'était du même coup nourrir une identité nationale québécoise en assainissant notre langue française et nous enseignant le respect qui lui est dû.

Depuis la fondation de l'Asulf, heureuse initiative de Robert Auclair, jusqu'à ce jour, j'ai eu un bon nombre d'occasions de me corriger, de rectifier une expression fautive ou un terme incorrect. Notre langue française québécoise porte les marques soit de la colonisation britannique, soit de la cohabitation avec l'anglais (américain). L'Asulf a assumé la mission d'épurer notre vocabulaire et notre grammaire avec une admirable constance, et de convaincre des administrations publiques et des entreprises privées de corriger leurs erreurs.

Pour ma part, un seul exemple. D'aussi loin que peuvent remonter mes souvenirs, j'ai cru longtemps que *Valleyfield* était le nom, et le seul nom, de la ville qui le porte. Merci à l'Asulf de m'avoir rappelé le nom français de *Salaberry*. Et d'avoir convaincu administrateurs, médias, entreprises et citoyens d'utiliser le nom complet. C'était là une autre « petite victoire parmi d'autres (R. A.) », parmi bien d'autres, que l'on doit à la vigilance de l'Asulf et à ses multiples interventions.

Merci au fondateur et président honoraire d'avoir fait que l'Asulf soit là pour « le soutien et l'usage de la langue française ».

Hommages et témoignages de membres

Robert Auclair

Voici quelques réflexions qui me viennent à l'esprit quand je me remémore les débuts de l'Asulf et certains moments bien particuliers par la suite. Il y a une trentaine d'années, je faisais des interventions individuellement pour corriger des fautes de français dans les médias, dans la législation, dans les conventions collectives, etc., et je signais : « Un citoyen ». Un jour, un Français, Michel Sparer, nouveau venu ici, devenu un ami par la suite, me dit : « Si vous fondiez une association, vos interventions auraient plus de poids. Vous parleriez au nom d'un groupe. » Cet argument m'a convaincu.

C'est ainsi que le 17 janvier 1986, dans mon bureau au Tribunal du travail, Michel Sparer, Henri Laberge, Marcel Deschamps et moi-même fondons l'Association des usagers de la langue française, nous inspirant à ce moment de l'appellation de L'Association générale des usagers de la langue française fondée par Alain Guillermou en France. Je deviens président, Henri Laberge, 1er vice-président, Marcel Deschamps, 2e vice-président et Michel Sparer, secrétaire général.

Dès le début, ma secrétaire, Léone Tremblay, se charge bénévolement du secrétariat; elle est, à partir de ce moment, un rouage essentiel de l'Association et le demeure. Un enseignant de Québec, Roger Fraser, décédé depuis, devient la première personne à se joindre au groupe des fondateurs. Peu de temps après, l'Asulf accueille la section 1244 du Syndicat des employés de l'Université de Montréal (S.C.F.P.-FTQ) à titre de premier membre social; elle demeure fidèle à ce jour. Le premier mécène de l'Asulf est le Conseil supérieur de la langue française. Dans les premières années, un Québécois ordinaire, un patriote, faut-il le mentionner, Gustave Hébert, fait un legs testamentaire de 5 000 $ à l'Asulf. Il n'a pas eu d'imitateurs jusqu'à présent.

L'Asulf se met en branle rapidement et multiplie avec succès les interventions pour corriger des erreurs de vocabulaire et de syntaxe de la langue publique. La collaboration avec l'Office de la langue française est intense à ce moment-là. Les milliers de lettres de l'Asulf au cours des ans, le chiffre n'est pas exagéré, formulent des demandes qui ne reçoivent pas toutes des réponses favorables, mais le taux de réussite est élevé et plusieurs succès laissent leur marque. La question de la féminisation nous rejoint assez vite, l'effectif féminin n'étant pas satisfait d'être appelé « usagers ». Quelques années sont nécessaires pour obtenir un consensus sur l'appellation actuelle et garder le sigle Asulf. Le nom du bulletin de l'Association devient une autre question souvent discutée. Là encore, les suggestions ne manquent pas; il y a finalement accord sur le titre actuel *L'Expression juste*, à la suggestion d'un syndicaliste d'Arvida, Paul-Émile Carrier.

En repassant ces 25 ans, plusieurs noms de précieux collaborateurs me viennent à l'esprit. Cependant, l'un d'eux s'impose, celui d'Étienne Giasson. Ce travailleur dans l'ombre, toujours disponible, fut longtemps trésorier et surtout homme à tout faire. Son action fut déterminante, en particulier au cours des deux déménagements que vécut l'Asulf. Je ne peux oublier la FTQ, qui nous fournit depuis quelques années un beau local… gratuitement.

Enfin, je me réjouis de constater qu'une autre génération que la mienne se consacre maintenant à l'Asulf. Mais, il m'arrive aussi de me demander : est-il normal que l'Asulf doive se battre pour la promotion de la qualité de la langue publique au Québec? L'État ne devrait-il pas être le premier à assumer ce rôle?

Jean Baril

C'est en 1996 que la carte de membre de l'Asulf m'a été remise par M. François Delorme, alors secrétaire de l'Association. Bien sûr, le fait de connaître MM. Delorme et Auclair de-

puis plusieurs années y était pour quelque chose et c'est aussi une des raisons qui m'ont amené à succéder à M. Delorme en qualité de secrétaire un peu plus tard. Tout ceci ne signifie pas pour autant que je ne suis devenu membre de l'Asulf que par amitié, car j'ai toujours eu le souci de vouloir bien écrire en respectant le « bien parler », et cette cause m'est chère.

Au cours des premières années, j'ai souvent été appelé à aider M. Étienne Giasson à plier le journal de l'Asulf et à le mettre sous enveloppe. Ici, je tiens à lui rendre hommage pour tout le travail consacré à l'Asulf. Avant et après Internet, un des soucis partagés avec lui est la relève. Je souhaite vivement qu'on essaie d'intéresser particulièrement les élèves et les professeurs de français ainsi que les journalistes. Si un nouveau mécène se présente, on pourra peut-être distribuer gratuitement des exemplaires de notre journal à ce genre de clientèle ainsi qu'à des personnes davantage connues et qui disent aimer notre langue, comme MM. Gilles Proulx et Gil Courtemanche.

Yvon Delisle

C'est en lisant un article paru en 1999 dans *Le Soleil* et signé par M. Jean Baril, qui était secrétaire de l'Association à ce moment-là, que j'ai découvert qu'il existait au Québec un organisme ayant pour but d'améliorer la qualité de notre langue. Quelle extraordinaire découverte! Enfin, je pourrais devenir membre d'un organisme voué à cette noble cause, qui me tenait tant à cœur, et travailler en collaboration avec d'autres personnes. C'était vraiment génial.

Par la suite, je me suis donné comme mission d'intervenir auprès des journalistes, des animateurs de radio et de télévision, et des publicitaires qui malmenaient notre langue. Je considérais que ces personnes se devaient de la respecter et je tenais pour acquis qu'elles seraient très réceptives à mes suggestions. Je n'ai donc pas hésité à leur adresser des remarques; je continue d'ailleurs aujourd'hui. En intervenant directement auprès des professionnels des médias, cela permet de poursuivre l'un des objectifs de notre groupement, et je dois avouer que certains courriels de journalistes font vraiment plaisir à recevoir et m'encouragent à continuer dans cette voie.

Le rôle que joue notre association étant essentiel, compte tenu de la situation de notre langue, à Montréal surtout, il va sans dire qu'elle a besoin d'un plus grand nombre de personnes prêtes à intervenir auprès de toutes et tous les professionnels des médias. Depuis 25 ans, le travail effectué est digne de mention malgré le peu de membres faisant partie de l'équipe d'intervenants. Essayons maintenant d'imaginer tout ce qui sera accompli durant les 25 prochaines années si davantage de personnes se joignent au mouvement.

Longue vie à l'Asulf!

Raymond Gagnier

Lors d'une promenade, par un bel après-midi, je ne pouvais m'empêcher de contempler un spectacle extraordinaire. Dans la rue, je voyais déambuler des jeunes et des adultes tenant un livre à la main. Tous parlaient un français exemplaire, dénué d'anglicismes et d'impropriétés. Le même phénomène se produisait dans tous les lieux de travail. Les Québécois étaient fiers de leur langue et faisaient tout pour s'exprimer en bon français. D'un cen-

tre commercial retentissait une jolie chanson dans la langue de chez nous. En passant devant une école, j'entendais ces paroles ré-

pétées avec ferveur : « Je suis fier de ma langue, car c'est la plus belle au monde. » La radio et la télévision diffusaient des émissions dans un excellent français. J'écoutais des écoliers réciter une fable de La Fontaine et, plus loin, des élèves d'une école secondaire déclamaient un poème de Gilles Vigneault. J'étais ébloui tant par la maîtrise de la langue que par la facilité d'élocution de ces jeunes. Nul n'agissait par coercition. Chacun obéissait tout simplement à un désir profond de mieux parler français…

Mais soudain, je me suis réveillé en sursaut et je me suis empressé de faire un appel téléphonique au 418 622-1509.

– Allo! L'Asulf? Pouvez-vous m'aider à réaliser mon rêve?

Depuis vingt-cinq ans, vous avez accompli des miracles en corrigeant de nombreux aspects de la langue française. Je compte sur vous pour continuer à maintenir la qualité du français pour encore un siècle.

Jean-Claude Gémar

Lorsque Michel Sparer, voici quelques lunes, m'a proposé de faire partie d'une association naissante vouée à la promotion de la qualité de la langue française – dont le président fondateur était Robert Auclair, alors juge au Tribunal du travail –, je n'ai pas hésité longtemps, malgré une vie professionnelle déjà bien remplie. C'est que la cause du français, comme nombre de personnes d'ici le savent bien, me tient particulièrement à cœur, qu'elle passe par la traduction, le langage de Thémis, la jurilinguistique ou… la « langue de chez nous » tout simplement.

Il y avait tant à faire, malgré les immenses progrès accomplis en la matière depuis la Révolution tranquille – et il en reste encore tellement à faire, parce que les têtes de l'hydre (l'inertie, la négligence, l'ignorance, la paresse, la faiblesse et la complaisance), une fois coupées, ne cessent de repousser. Parmi nos « cordes sensibles », en effet, il y a la langue, mais elle occupe le premier rang des préoccupations de nombreux Québécois, dont nous sommes. Ils pensent, comme leurs cousins occitans ou catalans, qu'« être fier de sa langue, c'est être fier de soi ». Et cette fierté repose en grande partie sur la langue que l'on parle – sans négliger pour autant celle que l'on écrit! Comme on l'aime, on aspire au meilleur pour elle. Aussi, la qualité de cette langue, parlée comme écrite, devrait-elle faire l'objet des soins constants des personnes qui la pratiquent, de crainte que, faute d'entretenir la flamme, le feu ne s'éteigne, et la langue avec. Or, « la richesse des nations » se fonde aussi sur les langues qui y sont pratiquées. Depuis quelques décennies, la science progresse et la société évolue à un rythme étourdissant. La langue, si elle est en mesure de le suivre et si ses locuteurs font preuve de réalisme et de créativité, sera aspirée dans ce sillage et s'y maintiendra. Mais si, au contraire, ces mêmes locuteurs baissent les bras et se révèlent incapables de relever ce défi, la société et la langue qui l'exprime seront en grand danger, l'une d'y perdre son âme, l'autre de disparaître. Tels sont les enjeux. Et le défi à relever.

Des hommes et des femmes remarquables, aussi désintéressés que dévoués, se sont attaqués à ces travaux d'Hercule : l'Asulf contre le Léviathan! Et pourtant, malgré l'énormité de la tâche, quand on mesure le chemin parcouru depuis la naissance de l'Asulf, on ne peut qu'être impressionné par les résultats obtenus au fil des vingt-cinq années de son existence. Ils l'ont été avec des moyens dérisoires, à coups de démarches et de pressions obstinément réitérées, de conviction inébranlable, d'enthousiasme imperturbable et de courtoise fermeté pour neutraliser l'hydre régnant sur l'espace public des mé-

dias et de la communication de notre société ô combien « distincte ». Si ces résultats et succès sont, au vu du travail colossal à accomplir, très insuffisants, ils n'en sont pas moins tellement symboliques. Ils portent de tels espoirs qu'ils ne peuvent qu'inspirer toute personne soucieuse de l'avenir de sa langue, de sa culture et des valeurs qu'elles véhiculent, ce que transmet la langue française en Amérique. Car la qualité de la langue que parle et écrit une personne révèle, plus que tout, celle de la personne même. C'est à ce prix seulement que l'on pourra se dire fier de sa langue.

L'Asulf et ses membres se sont attelés à cette tâche pour que le meilleur de la langue l'emporte sur le pire. Comme le pense François Taillandier (dans *Ce monde-là*) : « Il ne faut pas laisser n'importe quels mots s'emparer de notre univers, car les mots finissent toujours par être notre univers. »

Étienne Giasson

Lorsqu'on m'a invité à joindre les rangs de l'Asulf, dès le début, cela a éveillé en moi tout le travail accompli lorsque j'étais président d'un syndicat et que je me dépensais pour permettre aux travailleurs d'accomplir leur travail dans leur langue, car tous les formulaires et rapports étaient rédigés en anglais à l'époque. Pour moi, je voyais, dans ma participation à l'Asulf, une autre occasion de travailler à la qualité du français au Québec, mais à une échelle beaucoup plus grande. Au demeurant, après plusieurs années à l'Association, j'ai eu la joie d'être honoré et médaillé par le lieutenant-gouverneur du Québec pour le travail accompli.

Aujourd'hui, si quelqu'un me pose la question sur l'évolution et le chemin parcouru, je réponds instantanément « immense ». On n'a qu'à se rappeler la quantité de succès de l'Asulf dans sa lutte pour le remplacement du mot « place », utilisé à mauvais escient pour désigner des centres commerciaux ou des complexes domiciliaires.

Tout ce qui existe sur terre évolue et l'Asulf ne peut faire exception. Je crois qu'il faudrait ce que j'appelle un deuxième « front ». On ne peut ignorer que le français connaît de plus en plus de difficultés.

Je préconise donc, pour les prochaines années, que, tout en poursuivant le travail sur la qualité, l'Asulf s'associe à d'autres groupes pour la survie de notre belle langue.

François Lavallée

J'ai accepté l'invitation de me joindre à l'Asulf lorsque j'étais jeune traducteur, au

tout début de l'aventure, sur l'invitation de son secrétaire général Michel Sparer, dont je reconnaissais et appréciais à la fois la compétence et la pondération hors du commun. J'y ai découvert un milieu de passionnés du français, qui luttaient pour préserver non seulement la langue dans un pays constamment menacé par l'anglais, mais aussi la qualité de cette dernière.

J'y ai entre autres fait la connaissance de son président Robert Auclair, dont la détermination, la vigueur et la foi en son œuvre ont forcé mon admiration.

L'Association a maintenant prouvé que sa pérennité était assurée. Je lui souhaite de poursuivre ses démarches, toujours pour l'amour de la langue et dans le respect de ses locuteurs et de son évolution naturelle.

Michel Sparer

Déjà un quart de siècle! Disons d'emblée le bonheur que nous avons tous de pouvoir continuer à bénéficier de l'inspiration et de l'ardeur de celui sans qui cette association n'existerait pas : le juge Robert Auclair. Peut-être le moment est-il venu d'évoquer le caractère à la fois insolite et pragmatique des circonstances de la création de notre association. Au commencement, comme on dit dans les Écritures, était la flamme et l'esprit d'initiative de Robert Auclair, qui était alors l'homme-clé du Bureau des sous-ministres du ministère du Travail et que j'ai connu grâce à mon ami et collègue Wally Schwab.

Nous étions en… 1973. À peine débarqué de Paris pour une mission de coopération de deux ans, je reçus en effet, à mon bureau de l'Office de la langue française, un appel qui ressemblait à peu près à ceci : « Ah ben, dites-moi pas que l'Office a fini par engager un juriste français pour s'occuper du langage juridique; faudrait qu'on se voie, il y a de l'ouvrage! »

Tout le monde aura reconnu le style de notre vénéré président...

Et pendant plus de 12 ans, nous n'avons cessé de nous voir et de collaborer. Soyons modestes, mon rôle était un rôle de conseil et de soutien : Robert m'appelait plusieurs fois par semaine : « Toi, en droit français, quand tu veux exprimer tel concept, qu'est-ce que tu dis? Vous devez bien avoir autre chose qu'un terme anglais pour dire ça… »; « Je suis en train d'écrire une lettre à tel ministre sur son projet de loi numéro XYZ; pourrais-tu relire ma lettre et le projet de loi et me dire ce que t'en penses? »; « Sparer, je t'envoie un projet de loi, j'aimerais avoir ta première réaction sur sa formulation. »

Bref! Autant d'invitations très stimulantes à collaborer à une œuvre qui était celle, non pas de l'éminence grise du ministère du Travail, es qualité, mais celle du citoyen Auclair, dont une bonne partie des loisirs étaient consacrés à une mission de vigie quant à la qualité de la langue de nos textes juridiques québécois. Un jour, un des appels de mon ami Robert, tombant comme la foudre – c'est son style – commença par la question suivante :

– As-tu vu dans la *Gazette officielle* tel projet de règlement?

– Non!

– Est-ce que tu lis la *Gazette officielle du Québec* ?

C'est ainsi que je découvris que Robert Auclair était la seule personne au Québec qui lisait intégralement la *Gazette officielle*. Non seulement lisait-il chaque

> « L'essentiel est dans la qualité de la langue que nous parlons. […] si nous ne pouvons pas faire un effort collectif de restauration de la langue, on aura beau dresser des barrières tout autour, on ne sera pas beaucoup plus avancés. »
>
> (Dumont, Fernand, cité par Paul Roux, *Lexique des difficultés du français dans les médias*; La Presse, 1997; préface)

texte attentivement, mais, j'en suis témoin, il écrivait chaque mois plus d'une vingtaine de lettres aux divers ministres ou présidents d'organismes dont les textes paraissaient dans cette superbe publication, pour leur faire part de la première estimation des dégâts linguistiques.

Toutefois, au bout de quelques années de collaboration aux initiatives de Robert, je constatais que son statut de juge rendait moins confortable la formule d'interventions personnelles, même présentées à titre de citoyen. J'avais parfois même l'impression que cet embarras était plus le mien que le sien, son dévouement au français transcendant en effet toute autre mission. Je voyais par ailleurs se déployer l'influence réelle et bénéfique qu'il pouvait avoir, mais aussi l'importance des besoins en ce domaine. J'ai donc suggéré à Robert d'ajouter à sa crédibilité personnelle incontestable le levier supplémentaire d'une légitimité formelle. L'idée était à l'époque de faire en sorte que le juge Auclair, s'il devait s'exprimer, le ferait sous sa signature, mais au nom d'une association constituée dans le but de promouvoir l'usage d'un français correct d'une part, et de faire des interventions à cette fin, d'autre part.

Est-il indiscret, 30 ans plus tard, de rappeler qu'à cette époque le juge Auclair était déjà connu comme Barabbas dans la Passion : au rythme de 20 lettres par mois à des ministres, tout le monde risquait en effet de se déresponsabiliser quant à l'avenir du français, sachant que, Office de la langue française ou pas, notre belle langue serait maintenue et sauvée par Robert Auclair.

C'est ainsi qu'en janvier 1986, avec mes amis Henri Laberge, ancien bras droit de Camille Laurin, et Marcel Deschamps, l'un des plus grands traducteurs que le Québec ait connus, honneur à sa mémoire, Robert et moi avons décidé de fonder cette association… à L'Entrecôte Saint-Jean. Sans minimiser l'apport des uns ou des autres au sein de l'Association, je tiens à préciser que l'essentiel de l'action de cette dernière pendant les premières années tenait à l'activité personnelle de Robert Auclair.

Le reste sera dit par mes collègues; qu'il me soit simplement permis de rendre hommage à l'ardeur et aux convictions de mon ami Robert Auclair, et de me souvenir avec gratitude de l'action que nous avons menée, avant l'Association, et où mon humble rôle était souvent « d'accompagner » le volontarisme (euphémisme!) de Robert Auclair, par une reformulation plus diplomatique, voire plus stratégique. Je lui dois ainsi d'avoir pu participer à une œuvre qui est essentiellement la sienne et qui fait partie de l'honneur que je ressens de vivre ici au Québec.

Esther Taillon

Une vision sans action n'est qu'une hallucination.

Michaël Kami

Je réfléchissais à ce que j'allais écrire dans la brochure du 25e anniversaire de l'Asulf, lorsqu'arrive à l'écran – et dans un tout autre contexte – cette phrase envoyée par nul autre que M. Michel Sparer, un des membres fondateurs. Me pardonnera-t-il de m'en être emparée?

Peu après la fondation de l'Asulf, j'ai eu le bonheur de me joindre à l'équipe de M. Robert Auclair. Je le faisais avec beaucoup d'enthousiasme : j'allais participer avec mes collègues à faire de notre langue française une langue mieux parlée et plus respectée. Les interventions soutenues et souvent musclées de notre président ont très souvent porté leurs fruits. Grâce à son infatigable travail, des progrès ont été faits.

Quelle vision pour l'avenir de l'Asulf? D'abord, continuer sans répit le travail entrepris sur le terrain. Puis, considérant que la langue est la première expression de notre culture, prendre les moyens de changer les choses à la source en privilégiant des actions

auprès des jeunes. Risquons des approches avec des concepteurs de programmes universitaires destinés aux futurs enseignants. Si les enseignants sont mieux formés, à leur tour, ils formeront mieux la jeunesse. Aussi, des cours de diction et de phonétique à l'école pourraient s'avérer très bénéfiques, sans compter qu'une mauvaise liaison corrigée par le professeur peut ouvrir la porte à une explication grammaticale. L'Asulf ne doit pas non plus oublier la formation des professionnels en communication publique.

Notre association ne pourrait-elle pas instituer un prix prestigieux pour récompenser et valoriser les efforts des jeunes pour la qualité de la langue et pour l'usage de médias électroniques en langue française? Il me semble que ce créneau n'ait jamais été envisagé. La langue utilisée, et la langue parlée, est la porte d'entrée à notre culture, la première forme d'échange avec l'autre.

Souhaitons que nos « visions » nous amènent à l'action!

Léone Tremblay

L'Asulf, je l'ai vue naître et grandir, d'abord à titre de secrétaire du juge Robert Auclair au Tribunal du travail, plus tard en qualité de secrétaire du conseil d'administration de l'Association. Pendant que le président honoraire livrait une bataille sans merci en faveur de la qualité de la langue, je développais patiemment la structure administrative de l'Association en devenir. Ne me surnomme-t-il pas la *mère de l'Asulf* depuis cette époque?

L'Asulf est une association qui œuvre sur le terrain au jour le jour et cela constitue à mes yeux le créneau le plus précieux à conserver. Le succès ne couronne pas toujours ses efforts, mais elle réussit certainement à sensibiliser certains milieux au laisser-aller en matière de qualité linguistique.

Les interventions ont été largement assurées par le président honoraire par le passé et il demeure aujourd'hui le principal responsable de ce nœud de l'action de l'Asulf. L'équipe en place au conseil d'administration se penche présentement sur l'épineuse question des moyens à mettre en œuvre pour assurer la relève. Il faut cependant avouer qu'il n'est pas facile de remplacer un Titan.

J'ai le plaisir de contribuer à l'expansion de l'Association depuis ses débuts. Par ailleurs, le dévouement inlassable du président actuel du conseil d'administration, M. Gaston Bernier, agré-

mente le travail quotidien et facilite le soutien de l'œuvre née d'une indéracinable volonté d'améliorer la qualité linguistique du domaine public.

Que l'Asulf continue longtemps sur sa lancée de 1986!

> « Sans un véritable partenariat entre tous les membres de la communauté, les actions visant à une amélioration de la qualité de la langue au Québec ne pourront sans doute pas se réaliser. Il y a urgence que les Québécois se dotent d'un plan national de valorisation du français écrit et oral. Il faut concevoir un cycle complet d'intervention. »
>
> (Martel, Pierre (2001), dans Québec. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Journée thématique sur la qualité de la langue, Sherbrooke, 19 janvier 2001. Pag. Multiple)

Courtepointe faite d'extraits des rapports annuels

1986-1987

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française de 1977, le français a fait des progrès sensibles dans différents domaines; c'est là un fait incontesté. Cependant, force est de constater que les lois et règlements, même s'ils sont mieux rédigés que dans le passé, contiennent des erreurs de français, de vocabulaire en particulier; que les documents émanant des ordres professionnels, des partis politiques, des Églises et des associations diverses écorchent plus ou moins la langue; que les conventions collectives sont assez souvent rédigées dans un français pitoyable; que les raisons sociales sont loin d'être des modèles et enfin que la langue de l'ensemble des médias laisse souvent à désirer.

Bien des personnes font depuis longtemps des interventions personnelles pour améliorer la qualité de la langue et elles obtiennent des résultats, variables évidemment. La coordination des efforts à l'intérieur d'un groupement paraît alors à quelques-unes d'entre elles le moyen d'obtenir de meilleurs résultats et d'assurer en particulier une certaine continuité dans l'action. Cette idée se concrétise le 17 janvier 1986 par la fondation de l'Association des usagers de la langue française (p. 1).

[...]

L'argent est le nerf de la guerre, a-t-on dit, mais pour l'Asulf, c'est un nerf qui est assez petit. Pour le moment, l'Asulf vit de ses dettes, mais elle ne pourra le faire indéfiniment; même si tout est fait de façon bénévole, il demeure que l'action engendre des dépenses inévitables (p. 2).

[...]

Jusqu'à maintenant, la direction de l'Asulf a été concentrée à Québec, même si nous comptons un bon nombre de membres à Montréal. Nous sommes bien conscients qu'il faut tenir compte de la géographie et qu'il faut viser à implanter des sections régionales, comme le prévoient les statuts, afin de rendre l'Association vraiment présente dans différents milieux.

Il a déjà été suggéré au bureau de former un comité pour étudier cette question. Après examen, le bureau n'a pas jugé opportun de donner suite à cette suggestion parce qu'il s'agit d'une question qui sera discutée assez longtemps parmi les francophones et qu'une prise de position de notre part aurait vraisemblablement peu d'effet (p. 3).

1987-1988

Le bureau [...] a décidé de demander une subvention au Secrétariat d'État à Ottawa. Il a aussi décidé de demander une subvention au ministère des Affaires culturelles du Québec. Je dois vous dire cependant que ces deux décisions, qui sont plutôt récentes, n'ont pas été exécutées au moment où je vous parle. Ce sont là deux points sur lesquels il serait bon d'avoir l'avis de l'assemblée générale. J'estime qu'il faudrait demander des subventions à des entreprises commerciales et industrielles et prévoir aussi le statut de membre social pour des organismes qui s'intéressent à la langue française et qui seraient heureux d'épauler une association comme la nôtre. En somme, il est important d'assurer un minimum de revenus à l'Asulf, sans quoi cette dernière devra continuer de vivre d'expédients.

[...]

Au départ, l'Asulf a été fondée à partir du constat que les organismes gouvernementaux chargés de la défense et de la promotion de la langue au Québec n'intervenaient pas de façon concrète et ponctuelle au plan de la qualité de la langue. C'est un fait connu que la Commission de protection de la langue française intervient à peu près uniquement dans les situations où il y a de l'unilinguisme anglais. Quant à l'Office de la langue française, il publie des vocabulaires, donne beaucoup de renseignements par téléphone au public, fait de la publicité en faveur de la qualité de la langue au besoin, mais il n'intervient pas habituellement de façon concrète dans un cas donné (p. 1).

1988-1989

L'Association a demandé au Secrétariat d'État à Ottawa une subvention de 125 000 $ pour lui permettre de mettre sur pied un secrétariat. Le ministre Lucien Bouchard, alors en fonction, nous a répondu qu'il ne pouvait nous accorder de subvention parce que le gouvernement fédéral aidait la langue minoritaire [...] dans chaque province, ce qui veut dire l'anglais au Québec.

[...]

Nous avons également demandé une subvention du même ordre et dans le même but au ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française. Nous avons rencontré le ministre alors en poste, M. Guy Rivard, qui nous a informés finalement en février dernier qu'il acceptait de nous verser une subvention de 9 500 $.

Il faut se rappeler que l'Asulf a été fondée pour travailler à la promotion d'une langue publique de qualité parce que les organismes officiels chargés de la promotion de la langue intervenaient plutôt dans les situations où la présence du français laissait à désirer et non dans les cas où la qualité de la langue était en cause.

1989 -1990

L'Asulf fonctionne grâce au bénévolat à tous les niveaux. Ainsi, c'est une bénévole qui assure la permanence de l'Association et une autre qui fait la comptabilité; d'autres bénévoles donnent un coup de main à l'occasion. Sans le concours de ces personnes, l'Asulf ne serait pas ce qu'elle est et les efforts de ses dirigeants auraient peu de succès (p. 1).

L'Asulf doit-elle rester l'Asulf ou adopter une nouvelle dénomination? Le président a écrit en février dernier à tout près de 40 membres choisis au hasard pour avoir leur opinion sur le sujet. Il mentionnait alors quelques critiques entendues de temps en temps sur la dénomination actuelle. Pour les uns, la dénomination et le sigle ne sont pas beaux, pour d'autres, le mot « usager » fait « utilisateur du métro, etc. » et est trop large parce que tous les francophones sont des usagers. D'autres encore ont remarqué que la dénomination actuelle est sexiste parce qu'elle ne reflète pas la présence des femmes dans l'Association (p. 1).

1990 -1991

Le président a participé à trois sessions de formation syndicale de la FTQ à Montréal, soit le 5 octobre 1990, le 28 novembre 1990 et le 6 mars 1991. Ces sessions, qui ont porté sur la langue des conventions collectives, ont groupé chaque fois une trentaine de participants. Elles ont été sûrement appréciées parce que la FTQ a invité de nouveau le président à participer à trois sessions de formation semblables au cours de l'automne prochain (p. 4).

L'Asulf est intervenue à l'occasion du dépôt du projet de loi nº 94 concernant l'Université du Québec. Nous avons noté l'emploi de l'expression « publié à la *Gazette officielle* », qui est une expression consacrée en français. Le ministère a dit qu'il tiendrait compte de notre observation (p. 7).

[...] le fonctionnement de l'Association mobilise une personne pendant trois jours par semaine environ. Le travail bénévole a permis jusqu'ici de passer à travers [...], mais il demeure que nous devrions disposer d'un budget suffisant pour avoir un petit local; [...] pour y loger l'équipement minimal nécessaire pour faire fonctionner un bureau et également une personne qui pourrait travailler à temps partiel dans ce bureau (p. 11).

1991-1992

L'an passé et il y a deux ans, je posais la question : L'Asulf doit-elle garder sa dénomination actuelle ou doit-elle en adopter une nouvelle? J'ajoutais : Pour les uns, la dénomination et le sigle ne sont pas beaux, pour d'autres, le mot « usagers » fait utilisateurs de métro et est trop large parce que tous les francophones sont des usagers. D'autres enfin, plus précisément des femmes, signalent que la dénomination actuelle est sexiste parce qu'elle ne reflète pas leur présence dans l'Association. Pour leur donner satisfaction, il faudrait que l'Association devienne l'Associa-

tion des usagères et des usagers de la langue française ou encore des usagers-ères.

Je dois confesser qu'il n'y a pas eu de manifestation bruyante devant les bureaux de l'Asulf, que je n'ai pas été victime d'intimidation ni de tentatives de séduction et encore moins de corruption. Par ailleurs, plusieurs femmes m'ont parlé assez souvent de cette question de sorte que je sens toujours quelqu'un qui me souffle dans le dos la question de la féminisation. Indépendamment du bien-fondé ou non de la revendication des féministes, le bureau a jugé qu'il était préférable de modifier la dénomination actuelle, qui sera toujours attaquée, et de la remplacer par une autre (p. 8).

J'écrivais l'an passé que l'Association ne devrait pas trop éparpiller ses efforts. Nous n'avons pas tenu parole. Il y a beaucoup d'interventions ponctuelles, dont plusieurs à la suggestion de certains de nos membres. À l'examen, je constate que nos interventions, même si elles sont nombreuses, sont tout de même concentrées sur quelques sujets : les lois et les règlements, les avis publics, les conventions collectives et la dénomination de bâtiments. Nous ne prévoyons pas devoir changer de cibles parce qu'il y a beaucoup à faire dans les secteurs que nous avons choisis, mais nous allons faire porter nos efforts sur certains points particuliers (p. 9).

1992-1993

Dans le domaine des conventions collectives, c'est le désastre ou presque. On dirait que personne, pas plus les syndicats que les employeurs, n'est intéressé sérieusement à corriger des fautes de français criantes. Une telle attitude est scandaleuse. À quoi sert de parader dans les rues pour le français si l'on ne fait pas le moindre effort pour améliorer la qualité de la langue des conventions collectives?

Le pire cas est celui du décret de la construction, où rien n'est amélioré même si notre Association intervient régulièrement depuis sa fondation, soit en 1986 [...] Je n'ai pas de mot pour qualifier le comportement des intéressés dans ce dossier (p. 15).

1993-1994

L'Association fonctionne grâce à l'appui fidèle de ses membres, qui ont versé 4 610 $ en cotisations et 1 450 $ en dons, grâce aussi à une subvention de 5 000 $ du ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française et à une autre de 2 000 $ du Conseil de la langue française. Elle a reçu cette année la somme de 5 000 $ que lui a léguée par testament l'un de ses membres, décédé en 1992, M. Gustave Hébert de Saint-Charles-sur-Richelieu (p. 1).

La seule raison d'être de l'Association, faut-il le rappeler, est de travailler à la promotion d'une langue de qualité. C'est là un objectif suffisamment vaste pour mobiliser tous ses efforts. Elle laisse à d'autres le combat pour le statut de la langue. Elle intervient toutefois à l'occasion là où le français brille par son absence alors qu'il devrait être présent (p. 22).

La langue des conventions collectives fait pitié. C'est un désastre ou presque. Il y aurait de quoi se décourager si l'on n'était pas jeunes et déterminés. On dirait que personne, pas plus les employeurs que les syndicats, ne désire corriger les fautes de français criantes qui déparent ces documents très importants. Une telle attitude est scandaleuse. À quoi sert de défiler dans les rues pour promouvoir le français si on ne fait pas le moindre effort pour améliorer la langue des conventions collectives? Le décret de la construction est l'un des exemples typiques à cet égard, d'autant plus que l'État se fait alors complice des employeurs et des syndicats dans ce cas, en dépit des interventions répétées de l'Association depuis sa fondation en 1986 (p. 24).

1995-1996

[...] cette minute est arrivée le 14 mai dernier, soit le dernier jour où M^me^ Léone Tremblay a travaillé pour l'Association. Le lendemain, elle est allée taper à la machine les jugements d'un juge de la Cour supérieure, le soussigné ayant été mis à sa retraite deux mois auparavant. Ces changements affectent

l'Asulf. En prévision de ces événements, quelques membres du bureau avaient déjà fait des démarches pour faire face à la situation nouvelle. Le 28 juillet 1995, M. Réal Mireault et le président ont rencontré le président du Conseil de la langue française, M. Marcel Masse, pour obtenir un local et un prêt de personnel administratif (p. 27).

Que chacune des personnes ici présentes pense à s'engager concrètement. Si, par exemple, quelqu'un accepte de piloter le dossier de Salaberry-de-Valleyfield, un autre celui des vins « réguliers » à la S.A.Q., si un troisième veut bien inviter des entreprises ou sociétés à adhérer à l'Association, si un quatrième se dit prêt à noter, dans un quotidien de sa région ou dans les bulletins de nouvelles, des fautes de français criantes et à intervenir ou, au moins, à en informer la direction de l'Association, si un juriste veut faire les démarches pour faire reconnaître l'Asulf comme un organisme de bienfaisance par le ministère du Revenu, l'année sera sensationnelle (p. 28).

1996-1997

Pour souligner son dixième anniversaire (1986-1996), l'Asulf a fait fabriquer une épinglette souvenir qui a été expédiée à chacun de ses membres qu'elle invite à payer 3,00 $ pièce. Un bulletin souvenir, présentement en préparation, soulignera aussi l'évènement (p. 1).

L'Association a besoin de ressources humaines et matérielles. Elle a pu heureusement obtenir, le 1er mai courant, grâce à l'intervention du ministère de la Culture, un local très convenable au pavillon Casault de l'Université Laval; elle a obtenu également un ameublement fonctionnel. Par ailleurs, les volontaires qui acceptent de pendre charge d'un dossier de l'Association sont rares (p. 23).

1997-1998

Dès sa fondation, l'Asulf a consacré beaucoup d'efforts pour améliorer le vocabulaire des conventions collectives tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Après douze ans, elle peut dire qu'elle n'a pas atteint cet objectif. C'est le domaine où l'indifférence, et même l'opposition, à la correction du vocabulaire est la plus forte, tant chez les employeurs que chez les syndicats. Le directeur de l'État civil a réussi à faire changer le prénom du petit Tremblay que ses parents voulaient appeler Spatule, mais l'Asulf n'a pas réussi à faire disparaître les horreurs de vocabulaire dans les conventions collectives (p. 24).

L'an passé, le soussigné [...] souhaitait que des membres de l'Association acceptent de se charger de dossiers. Il est heureux de vous annoncer que ce souhait a commencé à se réaliser au cours de l'année. Ainsi à Québec, M. Michel-Guy Huot s'est chargé des dossiers *Boxing Day* et *IMAX le Théâtre à Québec*. Mme Lise Bédard s'occupe des changeurs de monnaie qui affichent le mot anglais *change*, M. Yvan Bédard a l'intention de s'occuper de *Place Québec* à Québec. Mme Danielle Langelier de Montréal a accepté de s'attaquer au mot *régulier,* utilisé erronément dans des expressions comme *Tylenol régulier*, *prix régulier, client régulier, salarié régulier, assemblée régulière,* etc.

Cette orientation est prometteuse pour l'avenir de l'Asulf. C'est la seule façon d'assurer sa survie. Je vous invite donc à penser à piloter un dossier (p. 25).

1998

Un de nos membres, j'allais dire éminent, M. Aimé Gagné, a publié en 1998 un volume intitulé *Le français au-delà des mots*. Il a décidé de donner à l'Asulf les redevances personnelles découlant de la vente de son volume. Jusqu'à ce jour, l'Asulf a touché plus de 777 $. Vous ne pouvez pas tous publier des volumes, mais vous pouvez tous penser à l'Asulf au moment de rédiger votre testament, même si vous comptez être membres encore pendant de nombreuses années avant de nous faire un legs (p. 9).

Quelques membres, nommés précédemment, ont accepté de se charger de certains dossiers et d'écrire au nom de l'Asulf. Il est essentiel que plusieurs autres fassent de même. Une lettre de l'Asulf portant une signature autre

M. Aimé Gagné

que celle du président a une signification particulière. Elle est une preuve que l'Asulf n'est pas l'affaire d'une personne, mais celle d'une équipe. Ainsi, ceux qui espèrent secrètement que le départ du président actuel signifiera la fin de l'Asulf vont déchanter et devoir tenir pour acquis que cette association va continuer l'action qu'elle poursuit depuis 13 ans (p. 29).

1999

Certains ont suggéré au cours des ans que l'Asulf ne se limite pas à faire des interventions ponctuelles pour la correction de la langue et souhaitent qu'elle ait d'autres activités. Voici quelques-unes des suggestions entendues :

– faire de l'assemblée générale un événement : déjeuner causerie, par exemple, à l'imitation d'Impératif français;

– tenir des assemblées en région sous forme de souper-causerie au cours de l'année, par exemple à Québec, à Montréal et à Gatineau-Hull;

– décerner un prix orange pour signaler une action digne de mention, comme une convention collective bien rédigée ou le choix d'une appellation bien choisie, par exemple Gare d'autocars de Sainte-Foy, à l'opposé, un prix citron pour une entreprise rebelle, par exemple « Imax le Théâtre » ou « station centrale »;

– recruter un comité d'honneur de personnes en vue […] (p. 23).

2000

L'Association a essuyé une défaite sans précédent dans sa démarche pour faire remplacer « détour » par déviation en matière de signalisation routière. Après avoir recommandé déviation pendant vingt ans, l'Office n'a pas hésité à recommander « détour » malgré l'avis contraire de sa propre Commission de terminologie. Le comportement de l'Office dans ce dossier marque un changement d'orientation bien clair. À l'avenir, l'Office va suivre le courant et se plier aux *desiderata* des tenants du *statu quo* et accepter nombre de mots incorrects sous prétexte qu'ils sont utilisés ici et qu'ils ont une apparence française, qu'ils sont québécois […] (p. 35).

2001

L'Asulf croit que l'Office a violé carrément la Charte en décidant de procéder comme il l'a fait en juin 2001. Il est décourageant de constater que cette orientation est consacrée dans le projet de loi nº 104. Ainsi sera aboli l'article 113 actuel, qui précise que l'Office « doit normaliser et diffuser les termes qu'il approuve ». Dorénavant, le nouvel article 116.1 prévoira que l'Office « peut, sur proposition du Comi-

té d'officialisation linguistique, recommander ou normaliser des termes et expressions. Il les publie à la *Gazette officielle du Québec* ». Il ne devra plus faire de diffusion, ce qu'il faisait très peu d'ailleurs.

2002

Grâce à une subvention du gouvernement fédéral, une linguiste a été embauchée au cours de l'été 2002 pour réaliser des bulles linguistiques, capsules attirant l'attention sur certains écueils de la langue et suggérant des moyens concrets de les éviter.

[…]

La Charte de la langue française a été modifiée en 2002. Le nouveau Conseil supérieur de la langue française a moins de pouvoirs que le précédent. La Commission de protection de la langue française a été remplacée par l'Office, qui lui succède pour le traitement des plaintes. Enfin, certains articles de la Charte ont été modifiés, presque dans l'indifférence, pas nécessairement dans le sens souhaité par l'Office.

La présidente de l'Office a pris contact avec le président de l'Asulf dès son entrée en fonction, le 1er octobre dernier. L'Asulf reconnaît que l'Office fait du bon travail dans l'ensemble, de l'excellent même. Notre association veut bien coopérer avec lui pour la promotion de la qualité de la langue. Cela dit persiste un désaccord sur la terminologie.

Auparavant, l'Office faisait la promotion d'une langue publique qui se rapprochait du français dit international ou européen. Cette orientation n'écartait nullement la reconnaissance de quantité de termes propres au Québec. Ces dernières années, l'Office précédent a changé d'orientation en matière de terminologie et le nouvel Office suit dans le même sens (p. 12).

2003

Le Conseil supérieur de la langue française a décerné à l'Association en 2003 le Prix du 3-Juillet-1608. Ce prix commémore la fondation de Québec et rappelle l'importance historique de cette ville pour les francophones d'Amérique. Le Conseil a rendu hommage à la lauréate en ces termes :

Depuis sa fondation en 1986, cette association a contribué de façon concrète au développement et au rayonnement d'une langue de qualité au sein de la collectivité québécoise et, plus particuliè-

Conseil supérieur de la langue française
Prix du 3-Juillet-1608
Association pour le soutien et l'usage de la langue française 2003

Prix du 3-Juillet-1608
De gauche à droite : le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Raymond Brouillet, la ministre déléguée à l'Emploi, Mme Agnès Maltais, le président de l'Asulf, M. Robert Auclair, le maire suppléant de la ville de Québec, M. Jacques Joli-Cœur, et la présidente du Conseil supérieur de la langue française, Mme Nadia Bredimas-Assimopoulos

rement, dans les milieux de travail. Tout au long des années que l'Asulf a consacrées à la défense de la langue française au Québec, elle n'a cessé de promouvoir la qualité linguistique de la langue publique, c'est-à-dire celle du législateur, de l'Administration, des médias, des entreprises, des associations et de la publicité.

2004

Je crois qu'il est souhaitable de s'attaquer à un terme ou à une expression et à y revenir sans cesse, à taper sur le même clou, pour obtenir des résultats. Il est bon aussi que la correction suggérée porte sur un mot dont l'emploi est généralisé et fréquent. Je pense au mot « régulier », par exemple. Il a un palmarès impressionnant (p. 1).

2005

L'Association s'est adressée au ministre de l'Agriculture à Ottawa en 1995 pour suggérer de remplacer « meilleur avant », qui est un calque de *Best before* par « à consommer de préférence avant ». Le ministère a refusé parce que cette expression est utilisée depuis 1976 et que ça coûterait trop cher de la remplacer par une autre (p. 21).

2006

Je tiens à souligner la générosité des membres qui ont versé plus que la cotisation de membre bienfaiteur de 30 $. En fait, plus de 70 d'entre eux ont versé des montants variant entre 50 $ et 100 $, ou même dans deux cas, 300 $. De tels gestes sont le signe que ce noyau de membres attache une très grande importance au travail de l'Asulf et qu'il sait que l'action de l'Association entraîne des débours, en dépit du bénévolat des dirigeants (p. 20).

Il y a lieu de mentionner l'aide de quelques commanditaires importants, en premier lieu l'Alcan, qui nous aide depuis cinq ans, les Services de Santé du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, le Fonds de solidarité, Fondaction et la CSD (p. 21).

2007

En octobre dernier, M^me^ Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, annonçait la résiliation de l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications, et l'Association. En vertu de cette entente, les Archives nationales du Québec hébergeaient gratuitement l'Asulf depuis 1996.

Le président a protesté et fait valoir que cette décision risquait de mettre en péril la survie de l'Association. Rien n'y fit. Trois mois étaient alloués pour assurer une transition.

Cette situation a été portée à l'attention des membres et, finalement, la FTQ, personne morale membre de l'Asulf, a entendu l'appel et répondu en novembre en offrant un local gratuit dans l'immeuble situé sur le boulevard des Gradins [...].

L'Association veut souligner à sa façon, par trois interventions, le 400^e^ anniversaire de la Ville de Québec, soit le remplacement de l'appellation « Place Québec » par une autre correcte, la substitution de l'expression *Valet Parking*, utilisée en particulier par les restaurants du Vieux-Québec, par « Service de voiturier », et la correction de 13 fautes de français dans les conventions collectives en négociations entre la Ville de Québec et les syndicats de ses divers personnels (p. 2).

2008-2009

L'Asulf a dénoncé le nom purement anglais du *Red Bull Crashed Ice* et l'on a proposé des solutions de rechange. Personne n'a bougé : la compagnie veut une image de marque identique d'un pays à l'autre, les autorités municipales ont peur de perdre, comme ils disent, un gros « événement ». Mais la position de l'Association a fait l'objet d'un reportage dans un journal de Québec, on a fait des entrevues téléphoniques avec le président à la radio et on l'a invité à la télévision. Bref, cela a fait un petit feu d'artifice dans le milieu. Tout récemment, le mouvement Impératif français a décerné un de ses prix citron au Red Bull (p.4).

2009-2010

L'Asulf aura 25 ans en 2011. Depuis 1986, elle mène des combats en faveur de la qualité de la langue – notion qui semble inconnue pour le français hexagonal. Elle s'est défini un champ de compétence à l'orée du territoire occupé par l'Office québécois de la langue française. Ce dernier, plus scientifique sans doute, mais aussi plus sensible aux pratiques observées, est moins militant que l'Asulf et ses membres.

L'OQLF, par exemple, devant la confusion entre « soi-disant » et « prétendu », se contente d'observer qu'on utilise indifféremment les deux expressions sans tenir compte de leurs différences de départ. Pour sa part, l'Asulf témoigne de la confusion qui s'installe chez les locuteurs, et même chez les scripteurs, et recommande, au titre du bon usage, la prise en compte des contextes (un soi-disant notaire; un prétendu ou un supposé passeport). Là où le français a deux mots pour désigner des réalités différentes (autobus/autocar; station/gare; portatif/portable), il n'y a pas à hésiter : il faut militer en faveur du maintien des distinctions. De même, dans le domaine de la toponymie, il ne faut pas hésiter à défendre les pratiques normales (Cap-aux-Diamants contre « Cap-Diamant »; rue Buade ou rue Louis-de-Buade contre rue « De Buade »). Même si l'Asulf s'appuie sur les travaux de l'Office, elle peut militer en faveur d'une prise de conscience de bon aloi, inciter les locuteurs à faire preuve d'originalité et de dynamisme, à leur faire comprendre qu'ils ont la liberté (et que personne ne leur tapera sur les doigts) s'ils écrivent « Petite Rue Champlain », s'ils lancent un néologisme (matinier ou matineur) pour *morning man* ou, encore, s'ils continuent de soutenir que les sauts-de-mouton, les ponts autoroutiers ne sont pas des viaducs.

> « […] nos propres pensées prennent une tournure anglaise, et nous les exprimons en des phrases qui n'ont souvent aucune tissure française. […] l'anglicisme ne fait pas seulement que mêler des mots anglais à notre langage, il en étouffe la syntaxe, il en désarticule l'organisme, il en tue le génie.
>
> Lors donc que, pensant en français, nous donnons négligemment une forme anglaise à notre expression, c'est la syntaxe même de la langue française que nous attaquons; et la syntaxe étant la construction de la langue, un langage joignant des mots français par une syntaxe anglaise, devient littéralement un travail de démolition, une œuvre de destruction et de ruine. »
>
> (Montigny, Louvigny de (1916), *La langue française au Canada*; Ottawa : l'auteur, p. 50)

L'Asulf devant des commissions de l'État

5 mars 1987

M. Auclair : « […] J'ai pensé prendre une minute ou deux pour situer l'Association […] c'est une association volontaire qui a des membres dans différentes villes du Québec et dont l'objectif fondamental est de promouvoir la qualité de la langue […] la langue de l'État, des lois et des règlements, celle des organismes paragouvernementaux, des services publics, des ordres professionnels, des syndicats et des médias en général. Bref, la langue écrite qui atteint le public.

« […] l'Association fait des suggestions et des observations de façon discrète et courtoise aux intéressés en leur suggérant d'améliorer les textes qui peuvent circuler. L'Association ne se substitue pas, cependant, aux organismes qui existent en vertu de la loi. […] Elle n'entend pas non plus les concurrencer. » (*Journal des débats,* CI, p. 1504, 1re col.)

31 août 1988

M. Auclair : « S'il fallait avoir comme attitude de conserver une expression parce qu'elle a 50 ou 100 ans d'usage au Québec, on devrait renoncer à améliorer la qualité de la langue.

[…]

« À la suite d'une intervention de notre association, le ministère du Revenu fédéral a décidé de suivre le bon exemple donné depuis 1966 par le gouvernement du Québec et d'éliminer dès 1988 les *rapports d'impôt*. Dorénavant, il y aura des déclarations de revenus. Nous ne serons pas plus riches, mais la langue française s'en portera mieux.

« […] il est possible de corriger un terme impropre, même s'il circule depuis longtemps et […]

M. Robert Auclair

notre population […] est capable d'apprendre les termes justes et de les utiliser. Elle le fait même avec empressement, lorsqu'on lui explique le pourquoi du changement. (*Journal des débats*, CE, p. 1197, 2e col.)

[…]

« […] nous croyons que ce n'est pas parce qu'un traducteur a utilisé le mot "commission scolaire" au XIXe siècle, sans trop vérifier la définition, qu'il faut perpétuer l'emploi de ce mot. […] Il est possible […] que des gens s'opposent à un tel changement, le changement fait toujours peur. Mais si un usage doit être conservé à tout prix en dépit de son caractère fautif, autant dire qu'il sera difficile de poursuivre le redressement de la langue juridique. » (*Ibid*., p. 1198, 1re col.)

16 mars 1993

M. Auclair : « Je vous signale le mot "ordinal" dans Cornu : qui appartient ou qui se rapporte à un ordre professionnel : la juridiction ordinale. Et […] le *Dictionnaire du droit des professions* de Dalloz. […] On parle des professions soumises à une organisation ordinale ou quasi ordinale. (*Journal des débats*, C.E., 16 mars 1993, p. 2246, 1re col.)

« Il y avait la Corporation des Jeux d'hiver de Québec 2002; nous lui avons suggéré de devenir "la Société"; un mois plus tard, ils ont obtenu les lettres patentes du fédéral et, aujourd'hui, c'est la Société des Jeux d'hiver de Québec 2002. Ça ne devrait pas nuire aux chances de Québec d'avoir les Jeux olympiques. (*Ibid*., p. 2246, 2e col.)

« […] l'État, pour nous, doit s'exprimer le mieux possible, pas passer son examen avec un D ou un C +, mais il doit viser un A +. La langue juridique, c'est une langue de haut niveau. Il faut que le législateur fasse de son mieux, pas que ce soit passable, mais que ce soit le mieux possible […] la loi, actuellement, subit une très grosse transformation. […] Ça nous paraît le moment rêvé de procéder à cette transformation.

« […] Au cas où certains pourraient avoir des doutes […] j'ai apporté ici un extrait de la Loi sur les accidents du travail […] de 1978, où le législateur a commencé sa loi en disant : […] des "dépendants", il n'y en aura plus, ce sont des "personnes à charge". Avant, c'était "maladie industrielle", aujourd'hui, c'est "maladie professionnelle". Il y avait des "cédules"; elles ont sauté. On parlait de "compensation", aujourd'hui, on parle de "prestation", on parle d'"indemnité". La "réadaptation" a remplacé la "réhabilitation". […] Ça veut dire que c'est possible quand le législateur veut. » *(Ibid.*, p. 2247, 1re col.)

29 août 1996

M. Auclair : « […] l'Asulf travaille à l'amélioration de la qualité de la langue publique, de l'Administration, des médias. On ne s'occupera pas de la langue de la cuisine ou des chambres à coucher. […] Elle vise à s'assurer que les recommandations et les avis de normalisation de l'Office […] seront suivis dans la vraie vie et ne demeureront pas des vœux pieux. […]

« […] L'Office […] fait un travail considérable, mais […] le fait dans les limites de la Charte. […] L'Asulf recourt d'ailleurs […] aux offices de l'Office et est grandement reconnaissante de l'aide qu'elle reçoit. […]

« […] la notion de qualité n'est pas une notion […] bien définie; […] la Charte ne prévoit pas d'intervention d'ordre législatif en matière de qualité […]

« […] la qualité du français n'étant pas sanctionnée par la loi, l'Office intervient au besoin pour recommander des corrections linguistiques. Toutefois, il ne peut assurer que la situation sera corrigée ou améliorée […].

« […] le statut doit nécessairement englober la qualité. Et c'est souvent un aspect qu'on oublie. On met des mots français, mais on oublie l'aspect qualité.

« […] La qualité […] On dit que ça serait Jean-Denis Gendron qui aurait popularisé cette expression-là […] la qualité a souvent été supplantée par le statut et l'usage. Et l'Association […] reprend la citation d'Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel […] "À sa base, nous croyons que le statut de la qualité de la langue n'a pas encore été affirmé par l'État". […]

« […] il n'y a rien sur l'aspect qualitatif […]

« […] nous ne voyons pas pourquoi l'État n'indiquerait pas ce qu'il entend lorsqu'il édicte qu'un texte doit être en langue française, parce qu'il y en a certains qui prétendent que la norme n'est pas définie et qu'on ne sait pas trop de quel français il s'agit. L'Asulf estime qu'un texte est écrit en français lorsqu'il est conforme aux codes orthographique, grammatical, syntaxique ou lexical qu'on trouve dans les grammaires, puis les dictionnaires. Ça serait un objectif clair si la Charte contenait un énoncé de principe de cette façon-là.

« […] l'Administration participe à l'éminente dignité de la souveraineté nationale […] elle impose des mots, des tournures, des expressions et […] elle contribue, autant que l'enseignement et l'Académie française, à donner le ton en matière de langage. » *(Journal des débats*, vol. 35, no 1, 29 août 1996)

17 mars 2001

M. Auclair : « L'Asulf est consciente que, en décidant de vous parler uniquement de la qualité de la langue, elle aborde un aspect jugé bien moins important que le statut, peut-être même sans importance aux yeux de plusieurs. Certains, d'ardents patriotes même, nous ont déjà dit que l'insistance de notre association pour promouvoir la qualité ne servait qu'à détourner l'attention du vrai problème, qui est celui du statut […]

« […] la promotion du statut est essentielle […] il serait vain de vouloir promouvoir la qualité d'une langue qui n'est pas valorisée et qui n'a pas un statut bien établi.

[…]

« Nous sommes heureux de pouvoir vous entretenir de la qualité de la langue, plus précisément de la langue publique. Nous soutenons que ce problème est d'importance primordiale […] Les efforts pour améliorer le statut et l'usage de la langue seront vains si notre société continue de ne pas se soucier véritablement de la qualité. » (Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, mars 2001, p. 5-6)

L'action de l'Asulf depuis 25 ans

Robert Auclair

L'objet des lignes qui suivent n'est pas de vanter l'Asulf ni de célébrer ses réalisations, mais simplement de rappeler certaines interventions significatives et bénéfiques à la langue française. Donc un rappel sobre et réaliste de démarches dont l'Association a raison d'être fière et de certaines autres qu'elle considère comme des insuccès… temporaires, des victoires à remporter, quoi!

Le Palais de justice de Québec

Dans les années 1980, des gens au ministère de la Justice voulaient non seulement rendre la justice plus accessible, mais plus accueillante. L'un des moyens suggérés était de changer l'appellation de l'endroit où était rendue la justice, parce que l'appellation Palais de Justice rappelait l'absolutisme royal et avait une résonance sévère pour la population. Il fallait faire en sorte que les gens se sentent à l'aise lorsqu'ils allaient devant la Cour, qu'ils soient un peu comme chez eux. En somme, cet endroit devait être désigné par une appellation familière.

Curieusement, le mot choisi à cette époque fut le mot « place ». Ce terme, relativement nouveau alors, rappelait des endroits prestigieux bien connus. Il suffit de penser à la Place Ville-Marie, cet ensemble imposant en plein cœur de Montréal, à la Place des Arts, à la Place Bonaventure, à des centres commerciaux importants, Place Laurier à Québec par exemple, et à nombre d'autres ailleurs au Québec, tous aussi mal dénommés les uns que les autres.

Personne ne s'interrogeait sur la justesse de l'emploi du mot place dans les cas ci-dessus, sauf quelques maniaques de la langue qui s'évertuaient à dénoncer ce calque de l'anglais. Même dans l'Administration, le mot place était bien vu au point où le ministère de la Justice décida d'opter pour l'appellation Place de la Justice en remplacement de Palais de Justice pour désigner le nouveau palais à Québec. Il s'agissait d'une orientation nouvelle, dans le vent. La construction suivante à être dénommée autrement fut la Maison de la Justice à Chicoutimi. Des gens soucieux de la correction de la langue s'opposèrent une fois de plus à cette nouvelle appellation, qui annonçait la disparition programmée du mot « palais ».

Inutile de dire que les protagonistes de ces nouvelles places n'abandonnèrent pas leur projet facilement. L'Asulf dut multiplier sans arrêt les démarches un peu partout à l'encontre de l'appellation fautive proposée. Le fait que le mot place était un terme normalisé par l'Office de la langue française a été l'argument décisif.

Finalement, la plaque de cuivre « Place de la Justice », déjà fixée sur l'édifice neuf inauguré à Québec, fut enlevée et remplacée par une nouvelle qui remet à l'honneur le vocable Palais de Justice. Quel souvenir!

L'Asulf a fait, par la suite, de nombreuses démarches pour faire disparaître le mot « place » de la devanture d'édifices importants. Ses interventions ont été couronnées de succès à l'occasion, par exemple en ce qui concerne la Place Haute-Ville à Québec, la Place Hydro-Québec à Montréal, la Place de Ville à Sainte-Foy, la Place Hypolite-Bernier à Lévis, la Place Tanguay à Chicoutimi et d'autres. Mais ses efforts répétés n'ont rien donné dans de nombreux autres cas. Il suffit de penser à Place Québec, qui défigure le panorama linguistique de cette ville depuis plus de 20 ans. Malheureusement, l'Asulf est la seule à s'engager concrètement dans ces dossiers. L'État s'abstient d'intervenir vu qu'il s'agit d'une question qui concerne la qualité de la langue et qu'il ne peut intenter de poursuites pour obtenir un changement d'appellation.

Mon nom est...

Voilà une appellation facile à rendre en anglais puisqu'elle est, au départ, une traduction de « My name is... ». Pourquoi remettre en question cette formulation, diront certains? Après tout, ces mots sont bien français et cette construction l'est également. C'est vrai. Mais, en poussant plus loin la réflexion, on constate que cette façon de se nommer n'est pas utilisée dans le monde francophone en dehors du Québec. Pourquoi l'est-elle ici? Il semble bien que ce soit à la suite d'une traduction littérale de la formulation employée par nos concitoyens de langue anglaise. On pourrait même soutenir qu'en disant « Mon nom est... » on parle anglais avec des mots français.

J'ai remarqué que les gens de la génération de mes parents, des habitants, des paysans (pour faire français) ne demandaient jamais à quelqu'un : « Quel est ton nom? » (What is your name?). Ils disaient naturellement : « Comment que tu t'appelles? (*sic*) ». La réponse venait spontanément : « Je m'appelle... ». Au fond, les gens répétaient les formulations apprises de leurs parents et transmises par les générations précédentes. Bel exemple du vieux fonds français.

Je tiens à mentionner que plusieurs personnes, dont des gens du monde de la radio et de la télévision, ont adopté rapidement la suggestion de l'Asulf de se présenter par les mots « Je m'appelle... ». À vous d'en faire autant!

Pulpe et papier

Autrefois, en l'occurrence il y a près de 50 ans, tout le monde parlait des usines de pulpe et papier, des compagnies de pulpe et papier, des associations de pulpe et papier, des syndicats de pulpe et papier, etc. Bref, tout était pulpe et papier. Pour quelle raison? Cette industrie était aux mains d'anglophones qui utilisaient toujours la locution *pulp and paper*, traduite littéralement par pulpe et papier, sans plus de vérification.

Des syndicalistes, soucieux de la correction de la langue, constatèrent un jour que cette expression n'était pas utilisée hors Québec, mais qu'on y voyait plutôt l'expression « pâtes et papiers ». Ils décidèrent d'abandonner ce calque de l'anglais et adoptèrent la locution courante dans le monde francophone. Les syndicats modifièrent leur propre appellation en conséquence et ils obtinrent, au moment des négociations, l'introduction de cette dernière dans les conventions collectives. Les entreprises et les associations patronales firent de même dans leur documentation et, faut-il le mentionner, l'État emboîta le pas.

Aujourd'hui, « pulpe et papier », une mauvaise traduction de l'anglais, a disparu et a fait place à « pâtes et papiers », terme qui est entré dans l'usage courant au Québec. C'est une constatation qui saute aux yeux. Et dire qu'il y a aujourd'hui des gens qui affirment que « pulpe et papier » n'était pas un anglicisme. Qu'était-ce alors?

Une centaine de changeurs de *change* ont disparu

Peut-être vous demandez-vous ce que veut dire ce titre. Ces changeurs ont-ils été volés, cachés, détruits ou exportés? L'histoire est plus simple.

La direction de l'Asulf a constaté, à un moment donné, que l'on pouvait se procurer de la monnaie, pour le stationnement par exemple, en ayant recours à un appareil qui permettait d'avoir de la monnaie. Mais le mot affiché en gros caractères sur ce genre d'appareils était « CHANGE », de sorte qu'un unilingue francophone pouvait se demander ce que ce mot signifiait. Était-ce un bureau de change pour avoir des devises étrangères ou un appa-

reil pour obtenir de la monnaie en échange de billets de la Banque du Canada? Rien ne permettait de le savoir.

L'Association a demandé à l'Office de la langue française de s'adresser au distributeur de ces appareils et de lui faire corriger, sur chacun d'eux, cette affiche qui consistait dans l'emploi d'un mot anglais et qui comportait, en outre, des fautes de français. L'Office a répondu de porter plainte dans chaque cas où on en verrait un. Le soussigné a alors profité de ses déplacements un peu partout au Québec pour dénoncer à l'Office chaque établissement où il y avait un tel appareil affichant *change*. Cela voulait dire, en pratique, visiter les hôpitaux, les cégeps, les universités, les gares d'autocars, de trains, les aéroports, etc., y découvrir l'annonce CHANGE et porter plainte chaque fois à l'Office. Il aurait été plus expéditif et moins coûteux de s'adresser à la direction de l'entreprise distributrice et de lui enjoindre d'afficher désormais le mot MONNAIE, mais…

Le soussigné n'a pu parcourir tout le Québec. C'est pourquoi, si vous découvrez quelque part l'un de ces appareils qui affichent le mot *change*, portez plainte à l'Office dans chaque cas. Veuillez informer l'Association du résultat de votre plainte. C'est à ce prix qu'on peut obtenir le respect du français au Québec. Il faut exiger quelque chose qui devrait nous être accessible automatiquement.

Demande de passeport améliorée

En 1997, l'Association a invité le Bureau des passeports du ministère des Affaires étrangères à apporter des corrections au formulaire de demande de passeport et au message enregistré dans le répondeur de cet organisme. Ces modifications concernaient le vocabulaire employé, par exemple, passeport **délivré** au lieu de *émis*, **faire** le zéro au lieu de *composer* le zéro, **Fait** le… au lieu de *Datée le…*, etc.

Le Bureau des passeports a accepté les suggestions de l'Association. Il n'est pas indifférent que plusieurs fautes de français aient été expurgées d'un formulaire utilisé des milliers de fois et d'un message enregistré du répondeur entendu aussi souvent. Voilà une démarche de l'Asulf nullement sensationnelle, mais qui a néanmoins son importance.

Le Capitol est mort, Vive le Capitole!

Une salle de spectacles a ouvert ses portes le 21 novembre 1992 à Québec. On a pu constater qu'elle s'appelait « Capitole » alors que la précédente portait l'appellation anglaise *Capitol* depuis des années.

Les interventions répétées de l'Asulf pendant deux ans auprès de la Ville de Québec, du ministère des Affaires culturelles et de Parcs Canada pour faire remplacer l'appellation anglaise par une appellation française restèrent sans effet. Il fallut attendre la Société du théâtre Capitole et les Productions Guy Cloutier, qui acceptèrent de donner suite à la suggestion.

L'ajout d'un e muet a fait toute la différence. Il a permis de franciser l'affichage public d'un édifice important dans une ville comme Québec.

Meilleur avant! Est-ce bien vrai?

En 1995, l'Association a écrit au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour lui demander de modifier le règlement qui impose l'expression « meilleur avant », qu'on ne voit jamais en dehors du Canada, qui est une traduction littérale de *best before*, et de la remplacer par la formulation courante dans le monde francophone, soit « à consommer de préférence avant le… ».

Elle mentionnait que les dictionnaires anglais-français rendent la locution *best before date* par date limite de consommation, ce qui explique la formulation française suggérée. Elle ajoutait que le mot *best*, lorsqu'il est le superlatif de *good*, est toujours précédé de l'article défini *the*, sauf dans certaines tournures. Par ailleurs, dans l'expression *best before*, *best* est le superlatif de *well* et il a le sens de préférable-

ment, le participe passé *consumed* étant sous-entendu. Le ministère ne donna pas suite à la suggestion de l'Asulf, de sorte que la situation dénoncée persiste depuis 1976, soit 35 ans.

Il est temps plus que jamais que cesse l'emploi de « meilleur avant » et que le ministère modifie l'avis qui doit être apposé sur les produits périssables offerts au public. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. L'Asulf n'a d'autre choix que de revenir à la charge.

Déclaration de revenus… fédérale

En 1992, le ministère fédéral du Revenu a remis un certificat d'appréciation au président de l'Asulf pour avoir contribué à améliorer la qualité du français dans les communications écrites de Revenu Canada. Ce ministère voulait ainsi souligner le remplacement de l'expression « rapport d'impôt », traduction incorrecte de *income tax return*, par déclaration de revenus. Il faut mentionner que le ministère du Revenu du Québec avait lui aussi effectué ce changement de vocabulaire quelques années auparavant, également à la suggestion de l'Asulf.

Voilà une appellation utilisée des millions de fois depuis près de 20 ans par l'État et qui continue de l'être. Rien de surprenant à ce qu'elle soit entrée dans l'usage au Québec. La langue ne s'en porte que mieux.

L'addition et le voiturier au restaurant

Peut-être ne voyez-vous pas le lien entre l'addition et le voiturier au restaurant. Ce n'est pas évident sauf, peut-être, si vous êtes au courant de l'action de l'Asulf en matière linguistique.

Il y a quelques années, l'Association a invité plusieurs restaurants à abandonner le mot facture, qui est une pièce comptable pour des marchandises vendues ou des services fournis, au profit du mot addition, qui est le terme propre pour désigner la note de dépenses donnée par le restaurateur au client. C'est ce mot qui est employé en particulier par de grandes chaînes de restaurants au Québec.

De même, dans la ville de Québec, dans le Vieux-Québec en particulier, l'Association a suggéré aux restaurateurs d'abandonner l'expression *Valet Parking* et le mot *Valet*, qui sont deux termes anglais dans ce cas, pour désigner la personne chargée de garer les voitures des clients et qu'on appelle voiturier en français.

Ces deux interventions ont été couronnées de succès dans l'ensemble, beaucoup d'entreprises y ayant donné suite, même s'il y a toujours des récalcitrants. Observez vous-même le fait lors d'une prochaine visite au restaurant. Au besoin, faites votre suggestion aux retardataires.

Salaberry-de-Valleyfield

Ce nom désigne l'appellation légale d'une ville au Québec. Pourtant, l'Asulf a constaté, il y a quelque 20 ans, que le nom ci-dessus n'était pas employé et qu'on ne voyait partout que le nom Valleyfield. Elle a alors entrepris une campagne, qu'elle poursuit toujours, pour assurer le respect du nom de cette municipalité.

Elle a dû commencer par convaincre le ministère de la Justice et le ministère des Transports, entre autres, qui n'en avaient que pour Valleyfield, et poursuivre ses démarches auprès des autres ministères, des corps publics, de plusieurs organismes et entreprises en général.

La situation a bien changé et Salaberry-de-Valleyfield est de plus en plus employé. Mais il y a encore des coins où Salaberry n'est pas le bienvenu. Il suffit de penser au diocèse de Valleyfield,

au collège de Valleyfield, au port de Valleyfield et aux régates de Valleyfield pour être conscients qu'il y a place à amélioration.

Il va sans dire que l'appellation Campivallensien pour désigner les habitants de cette ville ne tient pas. Elle est construite à partir de deux mots latins qui correspondent aux mots anglais *valley* et *field*. Le gentilé logique qui vient naturellement à l'esprit est Salaberrien, rien d'autre. La Commission de toponymie devrait le faire sien. C'est pourtant si simple.

Il reste du travail à faire pour assurer le respect total du nom de cette ville du Québec. Faites un effort personnel pour Salaberry.

Les viaducs disparus du Québec

On a beau parcourir le Québec dans tous les sens, on y trouve rarement un viaduc, sauf celui de Cap-Rouge à Québec, qui est bien connu. C'est probablement le seul. Et pourtant, pendant des années, on a pu croire qu'il y en avait des centaines, tellement ce terme était courant et le seul employé dans les documents de l'Administration et les médias en général.

En 2006 et par la suite, l'Asulf a mené une campagne soutenue contre l'emploi de ce mot pour désigner ce que les anglophones appellent un *overpass*. Le coup de grâce à ce terme est venu de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, qui a déposé son rapport le 15 octobre 2007. Elle écrit clairement qu'il ne s'agissait pas dans ce cas d'un viaduc, confirmant ainsi l'avis de l'Office québécois de la langue française. Dans le même temps, l'Asulf a proposé, avec pièces à l'appui, le terme saut-de-mouton qui en a surpris plusieurs, mais dont le bien-fondé n'a pas été contesté. Il fait, lentement mais sûrement, son chemin dans l'usage.

Il est intéressant de signaler que l'Office québécois de la langue française a recommandé, par deux avis parus à la *Gazette officielle* le 9 février 1980, les termes passage supérieur (*overpass*) et passage inférieur (*underpass*) à la suite de décisions de la Commission de terminologie des transports. L'Office n'a toutefois pas réellement diffusé ces avis, qui ont refait surface en 2006 à la suite de la proposition de l'Asulf d'employer l'expression saut-de-mouton. En outre, l'Administration n'a pas donné suite à ces deux recommandations et a continué de véhiculer le terme viaduc jusqu'à tout récemment. Il en eût été autrement si ces termes avaient été normalisés au lieu d'être simplement recommandés.

Les lois, les règlements et les conventions collectives

Voilà trois domaines importants dans lesquels l'Asulf a agi à maintes reprises. Il n'y a pas d'intérêt à énumérer toutes ses interventions. Dans l'ensemble, les suggestions concernant les lois et les règlements ont été bien accueillies et mises en pratique, ce qui est encourageant.

Par ailleurs, les interventions portant sur les conventions collectives ont été, de façon générale, aussi efficaces que des coups d'épée dans l'eau. Force est de constater que les personnes qui négocient les conventions et les rédigent semblent indifférentes à la correction de la langue. On a beau leur signaler, à répétition, des barbarismes, des anglicismes, des termes impropres, avec preuves à l'appui, rien n'y fait. Les mêmes fautes sont reproduites pendant des années comme s'il s'agissait de reliques.

Le record dans ce domaine est celui de la convention collective des journalistes de *La Presse*. Depuis 1988, l'Asulf a invité à plusieurs reprises la partie patronale et la partie syndicale à corriger une cinquantaine de fautes de français dans la convention collective. Elles n'ont tenu compte d'aucune des suggestions faites. Bien plus, en décembre 1999, en dépit des supplications répétées de l'Association, elles ont signé une nouvelle convention, qui expirera en décembre 2013, soit 25 ans après la première intervention de l'Asulf, et qui reproduit toutes les fautes dénoncées. Belle façon de couronner ces fautes et de les auréoler! Nous n'osons qualifier un tel comportement linguistique de ce milieu cultivé, de

l'élite. Il nous scandalise, quoi dire de plus! Il nous découragerait si nous n'avions la foi!

Au deuxième rang dans ce domaine arrive la convention collective applicable au personnel enseignant du réseau public, au primaire et au secondaire. Les parties, soit le ministre de l'Éducation, la Centrale des syndicats du Québec et la Fédération des commissions (*sic*) scolaires du Québec, n'ont jamais tenu compte des suggestions de l'Asulf portant sur une cinquantaine de fautes, même après avoir été invitées à le faire maintes et maintes fois. La convention collective expirée est encore en négociation en ce moment, de sorte qu'on ne sait pas si les parties feront cette fois un effort dans le sens suggéré. Elles nous assurent de nouveau de leurs bonnes intentions comme dans le passé, mais mieux vaut attendre. Chat échaudé craint l'eau froide.

Si nous nous rendions au troisième rang, nous arriverions aux conventions collectives en vigueur dans l'industrie de la construction.

Heureusement, l'Asulf a obtenu parfois des résultats intéressants. Il vaut la peine de mentionner quelques cas.

L'une de ses premières interventions en 1988 concernait la convention collective des journalistes du journal *Le Soleil* de Québec. Les parties acceptèrent assez rapidement un bon nombre des suggestions de l'Asulf portant sur le vocabulaire de la convention. C'était un début très encourageant.

Un autre exemple intéressant est celui de la convention de La Société de transport de la Communauté urbaine de Québec (STCUQ) et du Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain (CSN). Les parties acceptèrent plusieurs modifications proposées au vocabulaire de la convention. Ce travail, commencé en 1993, a mis quelque temps à être réalisé, soit six ans, mais il l'a été finalement, ce qui est important.

Un succès récent à signaler est celui de la convention collective intervenue en 2009 entre Bombardier aéronautique et la section 62 des Travailleurs canadiens de l'automobile, qui représente le personnel administratif de cette société à Dorval et à Saint-Laurent. Les parties ont tenu compte rapidement de la majorité des suggestions de l'Asulf.

Enfin, il faut signaler que *Le Devoir* et le Syndicat de ses journalistes ont accepté les suggestions de l'Asulf concernant plusieurs fautes relevées dans la convention collective. La première démarche de l'Association a été faite en 1990 et a dû être répétée par la suite à quelques reprises, mais ce travail de révision, réalisé en partie en 2006, a été complété lors de la dernière négociation en 2009.

Le temps mis à faire ces changements dans ce milieu choisi est un indice de la résistance du monde des conventions collectives à la correction du vocabulaire. Il y a plus de 8 000 conventions au Québec qui s'appliquent à des millions de salariés. Nombre d'entre elles (nous en avons examiné plusieurs) sont rédigées dans une langue pitoyable. Elles sont le reflet de notre aliénation linguistique. Comment blâmer ensuite « le peuple » de s'exprimer mal? Nos universités sont-elles conscientes de cette situation? Les spécialistes des relations industrielles et du droit du travail qu'elles forment sont-ils préparés à cet égard?

Quand on s'exprime en français, on prononce les mots et les lettres à la française

Voilà une évidence, diront plusieurs. Pourtant l'énoncé ci-dessus a sa raison d'être compte tenu de la façon dont bien des nôtres prononcent des noms étrangers et même des noms français. Les exemples fourmillent. En voici quelques-uns qui sont significatifs.

N'est-il pas étrange que nos gens prononcent des noms français à la manière des anglophones? Il en est ainsi de Waterloo, nom d'une commune francophone en Belgique, appelée là-bas Oua-ter-lô, qui devient ici « **Oua**teurlou ». Que dire de l'État de l'Ohio, territoire exploré en

1666 par Robert Cavelier de La Salle, revendiqué comme possession française, reconnu ensuite comme territoire britannique et appelé Ohio, le i étant prononcé comme dans Rio, jusqu'à ce qu'il devienne le 17e État des États-Unis, appelé en anglais « O-**hai**-o ». Il en est de même de Duluth, ville dont le nom est prononcé à l'anglaise « **Dou**loute », alors que c'est le nom de l'explorateur français Duluth. On pourrait allonger la liste d'exemples semblables.

Les noms étrangers sont prononcés la plupart du temps à l'anglaise chez nous, peu importe qu'ils soient anglais ou non. Un exemple significatif, celui du brillant joueur de hockey slovaque, Peter Stastny, des Nordiques de Québec. Tout le monde l'a appelé **Pí**teure, à l'imitation des anglophones. Pourtant, son prénom étant écrit Peter, on se serait attendu à une prononciation à la française, soit Pétère, d'autant plus qu'en slovaque ce prénom est prononcé de cette dernière façon.

Comment expliquer les prononciations Las **Vé**gusse, **Dá**llusse, **Kán**zusse? Des noms nullement anglais. À ce compte, on pourrait parler du **Tek**-zusse! Pourquoi prononcer **Rà**-burt Kennedy au lieu de Rôber Kennedy? Giorge-dabeuliou Bush au lieu de George double-v? Ó-b**á**ma au lieu d'Obam**á**?

Il arrive que des résidents de régions du Québec qui comptent un certain nombre d'anglophones sourient, parfois rient, d'entendre les gens de la Vieille Capitale parler de la rue Fraser (Frazère), de la rue Moncton (Monc**tónne**), et de la terrasse Dufferin (Duf-fe-**rín**), de la rue Georges-Muir dans l'arrondissement de Charlesbourg, entendez bien Georges (à la française) et Muir, prononcé comme dans nuire. Il s'agit pourtant du nom d'un ancien gouverneur général du Canada. De même, les gens de Chicoutimi vous parleront de l'un des pionniers de la ville, John Murdock (prononcé mur et non meur), et des nombreux Murray établis dans la région, entendez bien « Muré ».

C'est là un phénomène normal de francisation de la prononciation des noms dans des milieux francophones sains. Si l'on s'adresse à des francophones et que l'on veut être compris d'eux, il vaut mieux prononcer les noms à la française et non à la manière des anglophones ou de certains francophones dits bilingues.

Il en est de même de la prononciation à la française des acronymes puisqu'un francophone ne connaît pas naturellement l'alphabet anglais. Ainsi, on parlera de la Bébécé (BBC), de la Cébécé (CBC), de Cétévé (CTV) et de cé-f-cé-f (CFCF). Si, par exemple, un francophone entend à la télévision de Radio-Canada les sons suivants : Bi-étch-pi bi-li-teun, il ne comprend strictement rien parce que c'est incompréhensible pour une oreille francophone. Le sens commun veut qu'on prononce BHP (bé-hache-**pé**) et Billiton (bili**tonne**).

> « […] le statut de la langue dépend de notre volonté de promouvoir ici […] un français de qualité qui, tout en prenant en compte nos spécificités, correspond à la norme internationale […] . »
>
> (Larose, Gérald (commission) (2001) *Le Français; une langue pour tout le monde*/Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 2001, p. 78)

Publications, témoignages et allocutions

(1980-2011)

(1980) « La langue des lois et des règlements » (Robert Auclair), dans *Actes du colloque La Qualité du français après la Loi 101*. Québec : Conseil de la langue française, 1980, nº 3, p. 107-127.

(1987) Commission permanente des institutions (Avant-projet de loi sur la procédure pénale). Témoignage, 5 mars 1987, dans *Journal des débats*, CI, p. 1503-1506.

(1988) Commission permanente de l'éducation (Consultation générale […] Loi sur les élections scolaires, Loi sur l'instruction publique). Témoignage, 31 août 1988, dans *Journal des débats*, CE, p. 1196-1203.

(1989) *La Langue de la convention collective au Québec*/Robert Auclair. Québec : s. n., 1989. 15 f. (texte dactylographié; Asulf : dossier 3.12.1).

(1991) *La Qualité de la langue et la féminisation du discours au Québec*; XIVe Biennale de la langue française, Lafayette… du 28 octobre au 7 novembre 1991/ par Robert Auclair… Québec : Asulf, 1991. 46 p. (Conférence prononcée le 2 novembre).

(1993) Commission permanente de l'éducation (Avant-projet de loi modifiant le Code des professions…). Témoignage, 16 mars 1993, dans *Journal des débats*, CE-39, p. 2244-2250.

(1995) *Une grande oubliée : la qualité de la langue*/ Robert Auclair. Québec : Association des usagers de la langue française, 1995. 40 p. (document reprographié).

(1996) *Mémoire présenté à la Commission de la culture […] sur le projet de loi nº 40 et le document de consultation édité par le ministère de la Culture et des Communications*. Québec : Asulf, 1996. 61 p.

(1996) Commission permanente de la culture (Projet de loi nº 40 : Loi modifiant la Charte de la langue française…). Témoignage, 29 août 1996, dans *Journal des débats*, CC-11, p. 34-45.

(1998) *Mémoire présenté à la Commission des institutions par l'Association […] (Asulf) sur le projet de loi nº 45 intitulé Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles*. Québec : Asulf, 1998. 21 p.

(1999) Allocution de Robert Auclair, lauréat de l'Ordre des francophones d'Amérique, le 10 mars 1999, dans *1986-2006; Association pour le soutien et l'usage de la langue française*/Étienne Giasson (Québec : l'Association, 2006), p. 78-79.

(2001) Allocution de Robert Auclair, lors de la réception du prix Camille-Laurin, dans *1986-2006; Association pour le soutien et l'usage de la langue française*/Étienne Giasson (Québec : l'Association, 2006), p. 82-83.

(2001) *Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, par l'Association […] Québec : l'Asulf, 2001. 128, 12, 1 f.

(2001) « Dépolitiser la question de la langue » (Robert Auclair), *L'Action nationale*, vol. 91, nº 10, décembre 2001, p. 9-13.

(2002) *Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail concernant le projet de loi 143 relatif aux normes du travail.* Sainte-Foy : Asulf (2002). 4 f.

(2003) Allocution du président de l'Asulf, Robert Auclair, lors de la remise officielle du Prix du 3-Juillet-1608, dans *1986-2006; Association pour le soutien et l'usage de la langue française*/Étienne Giasson (Québec : l'Association, 2006), p. 89-92.

(2006) *1986-2006; Association pour le soutien et l'usage de la langue française (Asulf*) […] (Étienne Giasson). Québec : l'Association, 2006. 103 p.

(2009) « Question de langue : Gaston Bernier interroge le juge Auclair sur la qualité de la langue de l'État », *Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec*, vol. 10, nº 2, automne-hiver 2009-2010, p. 24-27.

(2010) *Mémoire soumis au Bureau des audiences publiques en environnement portant sur les termes gaz de schiste et gaz de shale*. 22 décembre 2010. 8 f.

(2010) *Asulf, 25e anniversaire, 1986-2011*. Dépliant.

(2010) *Waterloo, un nom bien français*. Dépliant.

(2010) *Trois noms à retenir : Estrie, Ohio, Salaberry-de-Valleyfield*. Dépliant.

(2010) *Mieux dire au téléphone*. Circulaire. 1 f.

(1987-20…) *L'Expression juste*, nº 1, novembre 1987-… (42e livraison publiée en décembre 2010).

> Une langue de qualité s'illustre dans la pratique quotidienne de la langue. Elle repose sur une connaissance réelle, spontanée, de la norme de référence de la langue standard (67).
>
> […]
>
> Définir un plan d'action en matière de qualité de la langue est difficile. D'une part, les cibles d'action sont multiples et diffuses […] D'autre part, la responsabilité de la pratique et de la diffusion d'une langue de qualité est répartie entre un grand nombre d'intervenants, dont plusieurs n'ont même pas conscience d'avoir une responsabilité en cette matière ou ont souvent tendance à l'oublier dans la quotidienneté de la parole et de l'écriture (68).
>
> (Le Français, langue commune; promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec; proposition de politique linguistique; Québec. Ministère de la Culture et des Communications (1996))

L'Asulf dans la presse, année après année

Depuis 1986, l'Asulf retient l'attention des médias. Un inventaire complet révélerait plusieurs centaines d'articles ou d'entrefilets à son sujet, de chroniques signées par son président ou par ses membres. En voici une sélection limitée à un titre par année publié au cours du quart de siècle. On y constatera la grande diversité des interventions de l'Association de même que son intérêt ancien pour certains thèmes, des échecs mais aussi des réussites.

1987

Le Soleil, 13 octobre 1987, p. A-6
D'actifs défenseurs qui luttent pour la qualité
(extraits)
Lise Lachance

Une dizaine de juges, des linguistes, des syndicalistes, des journalistes et plusieurs autres citoyens [...] ont décidé d'œuvrer non pas au statut du français, que garantit la loi 101, mais à la qualité de cette langue. C'est sous le nom d'Association des usagers de la langue française (Asulf) que ces Québécois ont décidé de mener la lutte. « Nous ne sommes pas un quarteron de puristes, ni une société du bon parler. Nous ne voulons pas développer un mystique du parler français distingué [...]. »

Formé [...] d'une soixantaine de membres [...], le groupe vise l'aspect cohérent et fonctionnel de l'expression. La correction [...] est l'antidote de l'ambiguïté. Dans cette optique, l'association ne se soucie pas tant de l'élégance de l'affichage [...] que de la qualité du français dans les textes de lois, les conventions collectives. [...] L'énumération des actions posées par l'organisme depuis près de deux ans est impressionnante [...], par exemple :

– une vingtaine de conventions collectives ont été passées au crible, corrigées, annotées [...];
– l'avant-projet du Code de procédure pénale a fait l'objet d'un mémoire soumis à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale;
– l'Association a également attiré l'attention de nombreux organismes sur des fautes de français, la plupart du temps des anglicismes. [...]

Comment ces interventions sont-elles perçues? Certaines sont reçues de façon positive. Dans d'autres cas, c'est le silence. [...] dans le cas du décret de la construction, qui a fait l'objet d'une décision du conseil des ministres, ses recommandations « ont été totalement ignorées ou, mieux, écartées carrément ». Pourtant, celles-ci avaient été soumises au cabinet, de même qu'à tous les syndicats concernés. [...] Tous se sont renvoyé la balle. [...]

1988

La Presse, 19 avril 1988, p. B2
Place Montréal Trust : un terme impropre

Le mercredi 30 mars était inauguré à Montréal un ensemble immobilier dénommé *Place Montréal Trust*.

L'Asulf [...] a fait depuis des mois de multiples démarches pour indiquer aux intéressés qu'il ne s'agit nullement d'une place.

L'obstination des promoteurs dans l'erreur de même que l'incurie de la Ville de Montréal à cet égard ne font que contribuer à une dégradation de la langue.

Le président,
Robert Auclair

1989

Le Soleil, 15 avril 1989
Institut Pasteur : des protestations adressées à Mitterrand

L'Association des usagers [...] a annoncé [...] avoir adressé [...] à M. François Mitterrand [...] une lettre lui faisant part de « son inquiétude quant à l'avenir du français dans le monde des sciences », à la suite de la décision de l'Institut Pasteur d'abandonner [...] la publication de ses revues en langue française.

« Après la décision, affirme la lettre [...], la plus élémentaire logique devrait conduire nos étudiants en sciences à s'inscrire désormais dans des universités anglophones » [...]. « À force de ne plus écrire et lire en français les revues et ouvrages scientifiques [...], il n'y aura bientôt plus personne qui sera en mesure de décrire et d'enseigner en français le développement de la science et, d'ici quelques années, la langue française aura perdu une qualité essentielle : son universalité, c'est-à-dire sa capacité de nommer et de décrire toutes les réalités connues. »

1990

Le Soleil, 8 mars 1990
Des félicitations
Pierre Champagne

Le juge Robert Auclair [...] ne manque jamais de rabrouer les individus ou les entreprises qui commettent [...] des fautes de français. Mais cette fois, il félicite. Récemment, il écrivait une lettre à Paul Lacasse de Honco inc. et à Guy Boutin du Centre Métrobec, dans laquelle il disait ceci : « Le journal du 30 janvier dernier nous a appris que vos deux entreprises avaient décidé de construire un centre commercial à Vanier qui sera dénommé "Le Centre commercial Vanier". [...] l'Association [...] vous félicite d'avoir choisi une dénomination française qui est correcte. [...] un centre commercial s'appelle un centre commercial. [...] »

1991

Le Soleil, 12 novembre 1991, p. C-8
Haro sur l'emploi fautif du mot juridiction (extraits)

C'est le cri d'alarme que lance l'Association [...] dans une lettre adressée à tous les membres de l'Assemblée nationale, aux ministres du gouvernement fédéral. [...]

La démarche [...] est de brûlante actualité en cette période d'intenses discussions d'ordre constitutionnel. [...] ce terme employé pour désigner les pouvoirs d'un gouvernement est la traduction littérale de l'anglais *jurisdiction.* Il faut le remplacer par « compétence », ou encore par les synonymes « autorité » et « attributions ».

En français, le terme juridiction relève du vocabulaire juridique. Il signifie le droit de juger, le territoire où le juge exerce ce pouvoir ou encore l'ensemble des tribunaux de même nature. [...]

Nous sommes convaincus que, si tous les membres de l'Assemblée nationale [...] utilisent le mot compétence, les experts qui dissertent de questions constitutionnelles vont en faire autant, les journalistes vont utiliser aussi ce mot et les médias en général vont faire de même. La population [...] en viendra à utiliser ce mot, affirme l'Association.

1992

Le Soleil, 12 janvier 1992, p. B8
Sottes lois
Pierre Champagne

« *La scène de tout théâtre doit être séparée de l'enceinte réservée aux spectateurs par un mur en brique de pas moins de quatre cents millimètres d'épaisseur et ce mur doit s'étendre sur toute la hauteur et la largeur du bâtiment et à six cents millimètres au-dessus du toit.* »

Relisez bien le paragraphe précédent et dites-moi si je rêve. [...] c'est très exactement ce qui est écrit dans l'article 21 de la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics.* [...] Mieux encore, plus de 100 brillants députés l'ont adopté sans poser une seule question. Faut le faire.

Ce n'est qu'une seule des perles législatives que souligne Michel Sparer, juriste au Conseil de la langue française et professeur de traduction juridique à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

En voici une autre, aussi stupide. « *Un assuré doit fournir copie des rapports relatifs à l'accident ayant entraîné sa mort* » (Règlement 333-74 du Manitoba).

Une autre encore qui s'adresse particulièrement aux éditeurs de la revue *Croc* afin de les empêcher d'utiliser Drummondville et ses habitants à des fins comiques. Le député d'Arthabaska, Jacques Baril, a ainsi fait modifier la *Loi sur les cités et villes* : « *29.3 Personne ne peut sans l'autorisation de la Ville (de Drummondville) utiliser de quelque façon que ce soit le nom de la ville ou de l'un de ses services, son sceau, son écusson ou son symbole graphique.* »

Or, puisque je viens justement d'utiliser le mot Drummondville sans l'autorisation de la Ville, je suis donc susceptible de poursuites légales [*sic*].

1993

Le Soleil, 9 février 1993, p. B2
Vive Chicoutimi!
Pierre Champagne

L'Association des usagers de la langue française, présidée par le juge Robert Auclair, félicite cordialement, dans son dernier bulletin, la Ville de Chicoutimi « qui donne encore une fois l'exemple ». Déjà en 1988, cette municipalité avait accepté de remplacer la dénomination *Place de l'Hôtel de ville* [...] par celle de « Complexe de l'Hôtel de ville » à la demande de l'Asulf. Plus récemment, l'*Autogare place Racine* est devenue l'Autogare Racine

et les dirigeants municipaux ont décidé, par la même occasion, de nommer la seconde « Autogare du Havre ». « Ce geste de la Ville [...] est un encouragement pour l'Asulf, qui lutte contre l'emploi abusif, et illogique surtout, du mot place pour désigner un bâtiment ou un ensemble immobilier », écrit le juge Auclair.

1994

Le Soleil, 28 novembre 1994, p. A6
Le massacre du français

Ça y est! Les chauffeurs d'autobus ont déclenché la grève en vue d'améliorer leurs conditions de travail. Ce conflit prendra fin un jour et une nouvelle convention collective remplacera la convention expirée qui est, faut-il le mentionner, littéralement remplie de fautes.

Au printemps de 1993, les journaux annoncent que les négociations piétinent et que le Syndicat des chauffeurs d'autobus a reporté de quatre mois la date du déclenchement de la grève. L'Association des usagers de la langue française (Asulf) suggère alors aux parties – STCUQ et syndicat – d'examiner la forme de leur convention, vu qu'elles sont incapables de s'entendre sur le fond. Elle les invite en juin suivant, dans un document détaillé, à corriger [...] 75 fautes de français parmi les plus évidentes.

Un an plus tard, le 29 juin 1994, n'ayant entendu parler de rien, l'Asulf écrit de nouveau au président du syndicat, qui ne donne pas signe de vie, et au directeur des ressources humaines, qui demande à l'Asulf d'envoyer le texte de ses observations à un agent de relations du travail de la STCUQ. Or, ce texte avait été expédié [...] un an auparavant.

C'est dire que les parties n'ont rien fait pendant l'année écoulée pour corriger les nombreuses fautes de français signalées. Leur indifférence pour ce qui concerne la qualité de la langue d'un document aussi important qu'une convention collective est désespérante, et même scandaleuse. Ce massacre de la langue n'est pas le fait de « gens non instruits », mais bien celui de personnes bardées de diplômes [...]

Les parties vont devoir discuter des questions de fond pour régler la grève; elles vont probablement prétexter qu'elles n'ont pas le temps de s'occuper du français pendant les négociations. Aussi, l'Asulf les invite-t-elle à insérer l'article suivant dans la convention collective à venir :

Correction du vocabulaire. Les parties reconnaissent qu'il est urgent de revoir le texte de la présente convention pour en expulser au moins les fautes de vocabulaire. Elles forment à cet effet un comité paritaire de quatre personnes qui devra faire ses recommandations dans les trois mois suivants pour qu'elles puissent être intégrées à la convention collective au cours de l'année 1995.

Robert Auclair

1995

Le Soleil, 24 février 1995, p. A-4
Le projet de loi sur la souveraineté est bourré de fautes de français
(extraits)
Pierre-Paul Noreau

Dans une lettre adressée à Jean-Paul L'Allier [...], Robert Auclair relève toute une série d'anglicismes, d'accords fautifs et de mauvais usages contenus dans le document préparé pour les membres de l'Assemblée nationale.

M. Auclair propose ainsi au président de la Commission de la capitale sur l'avenir du Québec de faire corriger, à l'article 3, le verbe *prévoiera,* qui s'écrit correctement au futur « prévoira » [...]

Pire, à l'article 9, il est écrit « le Québec prend les mesures requises pour rester membre [...] ». Or [...] le mot « requises » est inspiré du terme anglais *required*. Il faudrait lire « nécessaires ». Autre anglicisme à l'article 11, où des permis sont « émis » plutôt que « délivrés ».

[...]

[...] le président Auclair note enfin que l'Assemblée nationale ne peut « décréter » [...] Le terme le plus approprié [...] est celui « d'édicter » d'ailleurs utilisé par le législateur fédéral.

1996

Le Soleil, 11 mai 1996, p. A21
Qualité du français au Québec; le juge Robert Auclair arrive à un triste constat
Lise Lachance

Beaucoup de Québécois sont inconscients de la dégradation de la qualité du français au Québec et s'en désintéressent. Voilà le triste constat auquel arrive le juge Robert Auclair au terme de dix ans de lutte [...]

« C'est la force de l'inertie. Les gens ne se soucient plus des problèmes linguistiques. "On se comprend." Bien sûr qu'ils se comprennent! Mais ce n'est pas du français! » lance le juge Auclair au cours d'une entrevue. [...]

Le spécialiste en droit du travail en veut pour preuve les interventions à répétition que l'Asulf doit faire pour arriver à un résultat. L'Association est vouée à la promotion d'une langue de qualité en général et de la langue des communications en particulier, celle-ci comprenant les communications du législateur par le moyen des lois.

Ce domaine d'intervention explique sans doute pourquoi, parmi ses 350 membres, l'Asulf compte plusieurs juges, deux sénateurs, des ministres, des députés, mais aussi des linguistes, des professeurs, des journalistes et autres amoureux de la langue. Parmi eux, des syndicalistes. Et cela même si les conventions collectives sont un des secteurs qui donnent le plus de fil à retordre à l'Association.

En effet, l'Asulf a mené et mène encore des luttes épiques contre le franglais des contrats de travail. Le plus étonnant est que ses interlocuteurs se réfugient tous [...] derrière le risque d'attenter à la sécurité juridique d'un texte pourtant truffé de fautes.

Or, le président de l'organisme, qui a passé 16 ans au Tribunal du travail [...] après avoir agi comme avocat de la CSN [...] et comme conseiller au bureau du sous-ministre du Travail [...] est bien placé pour affirmer qu'il n'en est rien. « La révision linguistique, bien loin de mettre en danger la sécurité juridique des parties, a exactement l'effet contraire », soutient-il.

L'Asulf propose qu'à défaut de corriger le texte d'une convention, les deux parties s'entendent sur l'ajout d'une disposition interprétative établissant une table de concordance. Par exemple, on y mentionnerait que « surtemps » doit se lire « heures supplémentaires »; qu'un employé « régulier » est en réalité un employé « permanent »; que « qualifications » devient compétence, titres ou qualités; que le mot « cédule » doit être remplacé par horaire, programme, calendrier ou tableau.

Le tout serait présenté très simplement, sur deux colonnes. Suivrait l'assurance que la substitution des termes ne peut avoir pour effet de changer le sens de la convention, d'affecter les droits acquis, d'entamer la validité des certifications de qualification, etc.

L'État n'est pas sans tache. Et pas seulement comme employeur apposant sa signature au bas des conventions collectives de ses salariés des fonctions publique et parapublique. « L'avant-projet de loi sur l'Avenir du Québec contenait une douzaine de fautes », déplore le juge Auclair.

Par ailleurs, il a fallu six ans pour « dépolluer » un des formulaires les plus utilisés dans toute la fonction publique depuis une trentaine d'années : la demande de remboursement des frais de déplacement. L'Asulf avait entrepris une démarche en 1988. Elle a dû recourir en dernier lieu à l'Office de la langue française pour que les corrections soient enfin apportées en 1994 [...]

Selon M. Auclair, les anglicismes continuent d'empoisonner la langue de l'affichage. Quant à la langue de certaines émissions télévisées et de certains humoristes, il préfère limiter ses commentaires au fait qu'il s'agit d'un « langage de trottoirs accentué ».

En dépit de ces constatations, le porte-étendard de l'Asulf refuse de céder à la morosité. Encore moins au défaitisme. « Dans une bataille, on ne sait jamais si, à court terme, on va gagner ou perdre [...] », dit-il.

En fait, le tableau de chasse de l'Association est impressionnant. On y remarque notamment la disparition, dans plusieurs cas, du mot place pour désigner une tour ou un complexe, qu'il soit commercial ou domiciliaire. Le palais de justice du boulevard Jean-Lesage avait été affublé du nom de « Place de la justice » au moment de sa construction. Une désignation qu'il a gardée pendant plusieurs années et qui était même coulée dans une plaque de bronze.

M. Auclair considère que, plutôt que de s'attaquer à des cas particuliers, mieux vaut s'en pren-

dre aux grandes entreprises et aux gros importateurs qui violent la loi sur la langue, en particulier en ce qui concerne l'étiquetage. On se trouve devant une double violation puisque, en plus du Québec, qui impose l'utilisation du français, le gouvernement fédéral lui-même prévoit le bilinguisme dans sa loi sur l'étiquetage.

La lutte pour la qualité de la langue au Québec exige une attention constante, un temps fou, une énergie à toute épreuve et, surtout, une motivation sans faille. [...] Heureusement, comme la bataille n'est pas politisée, elle peut faire l'unanimité des deux côtés de la barrière constitutionnelle. La présence, au sein de l'Association, d'hommes aux positions politiques aussi éloignées que le sénateur Jean-Louis Roux et le vice-premier ministre péquiste Bernard Landry en fournit une preuve éclatante.

1997

La Tribune, (Sherbrooke)
1er février 1997, p. A3
Au sujet des bâtiments du CUSE
L'emploi du mot site irrite certains usagers
Serge Denis

L'utilisation du terme site pour désigner les composantes du CUSE n'a pas eu l'heur de plaire à l'Association des usagers de la langue française (Asulf).

Cet organisme reproche au terme choisi de n'être que le calque du mot anglais *site*, qui désigne un lieu sans autre restriction, et propose plutôt d'utiliser le mot emplacement. En français cependant, « site » réfère à un paysage, à un lieu géographique ou à un lieu occupé par une ville, un ensemble.

Dans son dernier bulletin, l'Asulf affirme qu'un de ses membres, Gérard Côté, est intervenu personnellement auprès de la direction du CUSE pour faire corriger la situation. Devant ses insuccès, il a avisé son association, qui a écrit à deux reprises « pour se faire répondre par la direction du Centre que ce sujet serait examiné plus tard ».

L'organisme est toujours dans l'attente d'une réponse de l'Office de la langue française, qui a admis que cette question est pour le moins compliquée. Il semble en effet que la loi interdit à ces établissements « l'emploi de mots comme hôpital, centre hospitalier et foyer pour désigner ce qui est appelé dans la loi une "exploitation". »

Dans le même article, l'Asulf prend soin de préciser que cette intervention n'a aucun lien avec la polémique entourant le bilinguisme dans ces établissements.

1998

Le Devoir, 24 décembre 1998, p. A-9
L'abandon du mot hôpital, ou le massacre de la langue
Robert Auclair
Association des usagers de la langue française

La *Loi sur les services de santé et les services sociaux* qu'a fait adopter le ministère de la Santé et des Services sociaux a entraîné la disparition du mot hôpital pour désigner certains établissements où des humains reçoivent des soins médicaux et chirurgicaux. Ainsi, à Montréal, l'hôpital Notre-Dame, l'hôpital Saint-Luc et l'Hôtel-Dieu ont été fusionnés pour former le CHUM (Centre hospitalier de l'Université de Montréal). Cette opération leur a valu de perdre leur titre d'hôpital pour devenir des campus. Pourtant, l'Office de la langue française a normalisé ce mot le 4 juillet 1987 de la façon suivante :

« Campus : ensemble scolaire constitué d'un vaste terrain, comportant ordinairement des espaces verts, sur lequel sont regroupés les bâtiments d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire, et formant ainsi une unité en soi par rapport au milieu dans lequel il s'insère. »

Que vient faire le mot campus pour désigner un hôpital en 1998? A-t-on oublié la normalisation faite il y a plus de dix ans? Sans compter que ce mot est alors utilisé dans un sens qu'aucun dictionnaire ne mentionne.

Curieusement, dans cette même ville, les hôpitaux fusionnés pour former le Centre hospitalier de l'Université McGill continuent d'être appelés *hospitals*. Tel est le cas du Royal Victoria Hospital, du Montreal General Hospital et du Montreal Neurological Hospital. La loi est-elle la même dans la version française et dans la version anglaise?

À Québec, l'hôpital Saint-François-d'Assise, l'Hôtel-Dieu et le Centre hospitalier de l'Université Laval, dit le CHUL, sont devenus des pavillons. On parle dorénavant du pavillon CHUL du CHUQ (Centre hospitalier universitaire de Québec). Il y a donc un CHUL (pavillon) dans le CHUQ (centre hospitalier). Quelle confusion! Pour-

tant, l'OLF a normalisé ce mot il y a 16 ans, soit le 29 mai 1982, de la façon suivante :

« Pavillon : subdivision d'un établissement (au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux), situé dans l'enceinte générale de celui-ci, auquel elle se rattache administrativement et matériellement. »

Le Robert donne précisément comme exemple *« Pavillons d'un hôpital »*. Comment expliquer alors l'appellation « pavillon » pour désigner l'hôpital Saint-François-d'Assise et le CHUL, qui sont situés à plusieurs kilomètres de distance [...]?

À Sherbrooke, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul et l'Hôtel-Dieu ont été regroupés pour former le Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE). Cette fois, les hôpitaux sont devenus des sites. Ainsi, l'Hôtel-Dieu a perdu son nom et il est devenu le site Bowen. Pourquoi proscrire le spécifique Hôtel-Dieu, qui a une histoire intimement liée à la communauté sherbrookoise, et le remplacer par Bowen, le nom d'une rue? Quant à l'anglicisme *site* pour désigner un bâtiment, il est scandaleux. Le choix de ce mot a-t-il été fait par des anglophones?

Dans d'autres villes [...], des hôpitaux sont fusionnés et, chaque fois, ils cessent d'être appelés « hôpital » pour devenir n'importe quoi. [...]

L'Asulf a protesté [...] Elle a porté plainte contre le remplacement du mot hôpital à Sherbrooke par l'appellation *site*. La Commission de protection de la langue française a répondu qu'il n'y avait pas violation de la Charte parce qu'il s'agissait d'une question concernant la qualité de la langue (réponse difficile à avaler) et elle a suggéré à l'Asulf de s'adresser à l'Office [...]

La Commission de terminologie de l'OLF a consulté plusieurs personnes [...] Un document [...] constate *« que la contrainte terminologique imposée par le vocabulaire administratif et sa réglementation est le facteur qui a le plus contribué à créer cette situation terminologique confuse »* et que cela aura pour effet de sortir le terme hôpital de l'usage, du moins dans le vocabulaire de l'Administration. On y suggère, au besoin, de modifier l'article 438 de la loi, qui est à l'origine de cette confusion et de plusieurs autres appellations douteuses [...]

Curieusement, en France, un cetre hospitalier peut être formé de plusieurs hôpitaux [...]

La solution pourrait être facile si l'opinion récente de l'OLF est fondée. En effet, le directeur des services linguistiques vient de nous écrire en juillet dernier ce qui suit : *« De plus, parmi les démarches effectuées par l'Office, il y en a une qui mérite la plus grande attention. Contrairement à ce qu'on peut penser de prime abord, il appert, d'après nos spécialistes, que la loi du MSSS n'empêche pas l'utilisation du terme hôpital. Ainsi, les conseils d'administration des établissements de santé (ex. Le Conseil d'administration du CHUM) ont le libre choix des appellations de leur établissement et de leurs installations (des hôpitaux fusionnés). Par conséquent, les conseils d'administration pourraient dénommer leur établissement ou leurs installations par le terme hôpital (suivi d'un spécifique). »*

Alors, le mot hôpital, qu'on nous disait interdit depuis deux ans, ne le serait plus si l'OLF, qui doit s'y connaître en matière de langue, a raison. Tant mieux. Vive « hôpital »!

1999

Le Soleil, 27 janvier 1999, p. B10
Félicitations à Autocars Orléans Express

Gare d'autocars de Sainte-Foy : tels sont les mots qu'on peut voir sur une affiche lumineuse à la nouvelle gare [...]

Au début de la construction de ce bâtiment, une affiche mentionnait *Gare d'autobus de Sainte-Foy*. L'Asulf [...] a suggéré à la société Autocars Orléans Express inc. d'utiliser plutôt l'appellation Gare d'autocars de Sainte-Foy. Celle-ci a accepté cette appellation. Il y a lieu de la féliciter de même que

son président [...] d'avoir pris une telle décision, qui contribue à l'amélioration de la qualité de la langue publique.

Cette affiche rédigée dans une langue correcte nous console d'une autre rédigée dans une langue bâtarde, soit Station centrale d'autobus Montréal et d'une autre du même genre à Ottawa. [...]

Le président,
Robert Auclair
Association pour le soutien et l'usage de la langue française

2000

Le Soleil, 14 décembre 2000, p. A23
Mépris de la qualité de la langue française d'affichage

Il y a deux mois, je lisais dans le magazine *Prestige* l'intention de la Société des alcools d'ouvrir dans plusieurs villes du Québec des établissements comme celui de la rue Einstein à Sainte-Foy pour vendre au rabais des vins et spiritueux en quantité plutôt qu'à l'unité. Dans cet article, il était écrit que l'appellation de ces établissements serait la suivante : *SAQ Dépôt*. J'ai demandé au président de notre association [...] d'écrire à la SAQ pour rappeler que le mot dépôt ne saurait désigner un endroit où il y a vente, contrairement [...] au mot entrepôt. On peut vérifier ce fait dans n'importe quel dictionnaire [...]

Dans le passé, le président avait déjà communiqué avec le président de la SAQ et ses suggestions avaient été bien accueillies. Cette fois cependant, je laisse au lecteur le soin de juger des arguments apportés et du ton employé par monsieur Philippe Châtillon, vice-président aux communications. À la remarque faite par monsieur Auclair selon laquelle l'appellation *SAQ Dépôt* n'avait rien d'emballant, monsieur Châtillon répond que « [...] cela reste du vocabulaire de commerce et la SAQ n'a nullement l'intention de changer de position et [...] les consommateurs québécois apprécient cette première SAQ, car ils sont des milliers à y aller et à revenir chaque semaine ». (Où iraient-ils alors que la SAQ est un monopole d'État?) On pourrait répondre à cela que Rona l'Entrepôt compte aussi beaucoup de clients et ne fait pas de plus mauvaises affaires que *Réno Dépôt* ou *Home Depot*.

Monsieur Châtillon termine sa lettre par le paragraphe suivant :

« Quant à l'intérêt que nous manifestons pour la qualité du français, il demeure et demeurera toujours, même si nous ne comptons plus répondre à chacune de vos lettres, faute de temps, vous comprendrez. »

Peut-être est-ce aussi faute de temps qu'un message publicitaire à la télévision faisait répondre à un client, à qui on vantait les qualités d'un vin rouge et d'un vin blanc, qu'il en prendrait un de *chaque*! Alors qu'on tient des États généraux sur la langue, est-il normal qu'une société d'État soit si peu préoccupée par la qualité de la langue et qu'elle réponde avec mépris à ceux qui se portent à sa défense?

Le secrétaire,
Jean Baril
Association pour le soutien et l'usage de la langue française

2001

Le Devoir, 9 juillet 2001, p. A7
Doit-on souhaiter un ministère de la Langue?

Jean-Marc Léger, dans un article paru récemment dans votre journal, souhaite la création d'un ministère de la Langue

française pour enrayer la dégradation de notre langue. L'analyse qu'il fait des causes de la situation actuelle est juste; elle justifie amplement la mise en place par l'État de moyens importants pour sauver la langue, quoi!

L'auteur voit la solution dans « la création d'un grand ministère de la Langue française » qui aurait l'autorité et les moyens pour réaliser un « vaste plan de reconquête de la langue, disposant d'un instrument central, un nouvel Office de la langue française. Le ministre responsable de ce ministère pourrait se consacrer à 100 % à sa mission de promouvoir le français au Québec; il ne serait pas tiraillé par d'autres responsabilités ministérielles ». M. Léger trouve également judicieuse la suggestion de fusionner les « organes de la Charte en un seul grand organisme [...] ».

Cette orientation n'est pas celle qu'il faut privilégier, à notre humble avis. Les Québécois sont très sensibles à la question de la langue. Tout le monde est pour la langue en théorie, mais les avis diffèrent sur les moyens pratiques à utiliser pour la défendre et la promouvoir [...] Les partis politiques ne sont pas unanimes quant aux attitudes à prendre et aux solutions à apporter. Ils attachent en conséquence de l'importance au choix des personnes appelées à diriger les organismes prévus dans la Charte. L'orientation éventuelle de ces administrateurs pourrait aller à l'encontre des vues immédiates des dirigeants politiques et risquer de les embarrasser.

Lorsque le gouvernement, donc le parti au pouvoir, nomme ces dirigeants, il choisit des personnes qui ont, dans l'ensemble, les mêmes vues que lui et avec qui il s'entend bien. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ces personnes soient vues comme les créatures du parti au pouvoir et que certaines de leurs décisions ou de leurs attitudes paraissent téléguidées, même lorsque ce n'est nullement le cas. Est-il besoin de rappeler que l'arrivée d'un parti au pouvoir a signifié en général dans le passé le départ des gens en place et l'arrivée de nouveaux venus? [...]

Si, à l'avenir, le gouvernement nomme les dirigeants de l'Office central de la langue française, ces derniers seront vus exactement de la même façon que les dirigeants actuels. Ce nouvel organisme aura le même vice fondamental que les précédents. Il dépendra d'un ministre lié par la solidarité ministérielle. Le président, placé sous l'autorité du ministre, saura comment se comporter. L'Office de la langue française ne doit pas être vu uniquement comme l'organisme chargé de l'application de la Charte. Il doit être le rassembleur de toute la population du Québec pour la promotion du français, indépendamment des partis politiques, des groupes ethniques, des clans, des clubs, des associations, des mouvements et *tutti quanti*.

Que faire alors pour que l'Office ait une personnalité rayonnante? Il y a une seule solution : l'organisme chargé de la langue doit relever de l'Assemblée nationale. Le président, assuré du respect, de l'estime et de la confiance de toute l'Assemblée, sera à la tête d'un organisme prestigieux et doté, en vertu de la loi, de moyens financiers et autres importants. Il aura une véritable indépendance et un statut qui lui permettront de s'affirmer et d'être efficace [...]

La fusion, dans un seul grand organisme, de l'Office de la langue française, de la Commission de protection de la langue fran-

> « La langue populaire […] ne vise qu'un but, être comprise. Pour elle, la fin première est utilitaire ou pratique, et elle ne se prête guère à la réforme dans le sens d'une plus grande correction. C'est […] cet assujettissement de la langue populaire qui cause son manque d'aspiration à un progrès quelconque vers une plus grande perfection. »
>
> (Lagacé, Claude (2005) J'*écoute parler nos gens*; Sillery : l'auteur, 2005, p. 11)

çaise et de la Commission de toponymie peut être vue comme une amélioration qui permettra d'accroître l'efficacité administrative et d'éviter les dédoublements. Cette fusion donnera naissance à un organisme qui aura de la visibilité; il ne sera pas simplement un organisme parmi d'autres au sein de la fonction publique et ne relèvera pas d'un sous-ministre associé.

Il en va autrement pour le Conseil de la langue française. Le rôle du conseil est de conseiller le gouvernement, il ne faut pas l'oublier. C'est pourquoi il doit conserver son identité et continuer de relever du ministre responsable. Il est normal que le gouvernement, donc le parti au pouvoir, ait sa chasse gardée, si l'on peut dire. [...]

En conclusion, une réforme fondamentale s'impose : l'Office de la langue française doit relever de l'Assemblée nationale, si l'on veut éviter la consécration du statu quo. Enfin, il faut laisser au gouvernement l'autorité sur le Conseil de la langue française.

Robert Auclair

2002

L'Actualité, Vol. 27, nº 21, février 2002, p. 72
Changez de mot, vous vous êtes trompé! (extraits)
Parent, Rollande

Depuis 40 ans, Robert Auclair croise le fer avec des bureaucrates, des syndicats, des entreprises pour les forcer à adopter un français de qualité. Ses victoires font désormais partie de notre quotidien. [...]

Au Québec, si l'on n'achète plus son vin à la « Commission des liqueurs », mais bien à la « Société des alcools », c'est à Robert Auclair qu'on le doit. C'est aussi grâce à lui que l'on ne dit plus « pulpe et papier » pour désigner le secteur des « pâtes et papiers » [...] En fait, la liste des anglicismes et barbarismes que Robert Auclair a contribué à faire remplacer par des expressions françaises correctes au cours des 40 dernières années est tellement longue qu'elle lui a valu, en mars 2001, le prix Camille-Laurin, décerné par l'Office de la langue française en reconnaissance d'une carrière vouée à la promotion d'un français de qualité. En lui remettant son prix, l'ex-syndicaliste et membre de l'Office de la langue française Fernand Daoust a souligné « les efforts particuliers et acharnés » de Robert Auclair ainsi que « sa vigilance et sa persévérance hors du commun ». « C'est vrai qu'on m'a toujours trouvé tannant! » a admis en riant ce septuagénaire énergique et volontaire, retraité depuis 1996.

Au ministère du Travail, où Robert Auclair a été conseiller au bureau du sous-ministre de 1964 à 1979, aucun texte n'allait à l'impression avant qu'il l'ait révisé, si bien qu'on a fini par y créer un néologisme : faire « auclairiser » les textes! Au Tribunal du travail, où il a été juge de 1979 à 1996, il a poursuivi avec acharnement son combat pour la qualité de la langue publique [...]

Discret mais résolu, Robert Auclair ne se laisse pas facilement oublier. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer son nom devant les employés de l'Office de la langue française, de la Commission de protection de la langue française

> « […] l'État devrait favoriser la création d'un forum regroupant l'ensemble des institutions qui exercent une influence déterminante sur les modèles linguistiques de la société québécoise […] Ce forum […] aurait pour mandat de débattre des problèmes concrets de qualité de langue au Québec, de définir des consensus terminologiques et normatifs et de proposer aux organismes publics et privés d'éventuelles solutions. »
>
> (Raunet, Daniel (2001), dans Québec. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Journée thématique sur la qualité de la langue, Sherbrooke, 19 janvier 2001. Pag. Multiple)

ou de la Commission de toponymie. « Il ne se passe pas une semaine sans que je leur écrive, dit-il. Ils ne m'aiment pas plus qu'il ne le faut! Je me défends et, quand ils ne font pas leur travail, quand ils sont trop mous, je le leur dis. »

Ce travailleur de l'ombre n'en demeure pas moins méconnu du grand public. […] Son attachement indéfectible au français découle de convictions sociales profondes : « La langue française est ce qui nous caractérise. Je ne veux pas me limiter à faire de beaux discours, comme beaucoup, mais je tiens à ce que l'État respecte la qualité du français. Il faut des gens pour le défendre et le promouvoir par des gestes concrets. Il faut se mouiller. C'est ma passion. »

Cette passion, il l'a mise à profit dès le début de sa vie professionnelle, avant même d'entrer dans la fonction publique. En 1962, tandis qu'il est conseiller technique à la Fédération de la pulpe et du papier, au Saguenay, Robert Auclair constate rapidement que des changements s'imposent. À l'époque, les travailleurs de la compagnie Donohue, à Clermont, dans Charlevoix, doivent utiliser des formulaires en anglais dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes. Ils sont pourtant francophones à 100 % et unilingues à 99,5 %. Robert Auclair retrousse donc ses manches et planche sur la traduction des documents. Mais il peine à trouver les équivalents français dont il a besoin. L'employeur ne lui est d'aucun secours. Le jeune conseiller se tourne alors vers l'Europe, en particulier la France et la Belgique, et y obtient sans trop de mal un vocabulaire en sept langues sur l'industrie du papier. Ce faisant, il découvre que les sociétés américaines, les mêmes qui exploitent des usines de pâtes et papiers au Québec, respectent la langue de la majorité lorsqu'elles s'installent en Europe. Peu de temps après, à titre de conseiller syndical, Robert Auclair négociera à la Consolidated Paper de Port-Alfred (aujourd'hui La Baie) une convention collective dont la version française sera la version officielle : une première au Québec pour cette entreprise!

Ses efforts pour promouvoir le français, on s'en doute, n'ont pas fait que des heureux. Au ministère du Travail, lorsqu'il a « auclairisé » les textes législatifs et réglementaires du secteur de la construction en en expurgeant les anglicismes et les barbarismes, il a suscité pas mal d'hostilité. […] « Avec calorifugeur, j'ai vraiment fait jurer les gars de la construction, s'esclaffe-t-il. Ils se demandaient qui était ce maudit Français à Québec qui changeait tous les mots! »

Robert Auclair n'a pas limité ses interventions au champ de ses fonctions. C'est grâce à lui, par exemple, que l'expression « déclaration de revenus » […] a été adoptée par le gouvernement fédéral, puis par Québec. Il a contribué à faire remplacer « corporations professionnelles » par « ordres professionnels » et à convertir les « adjudicateurs » en « juges administratifs ». Guy Cloutier, propriétaire du Capitol, à Québec, a reconnu la justesse de ses remarques en renommant sa salle de spectacle le « Capitole » (avec un « e »). Julie Snyder a fait de même en cessant d'ouvrir son ancienne émission de télévision *Le poing J* par « Mon nom est Julie Snyder », pour dire plutôt « Je m'appelle […] ».

Les actions de Robert Auclair ne portent pas toujours fruit aussi rapidement […] il n'est pas encore arrivé à faire remplacer « commissions scolaires » par « conseils scolaires ». […]

Le long et pénible combat qu'il mène contre l'utilisation abusive du mot place, qui a commencé à déferler sur le Québec au début des années 60, n'est pas gagné non plus. « Une place est un espace découvert et assez vaste que traversent, ou sur lequel débouchent, une ou plusieurs voies de communication », explique-t-il sur un ton qui n'invite pas à la réplique. […]

Robert Auclair a déployé des efforts patients pour obtenir du gouvernement du Québec que la *Place de la justice*, à Québec, soit rebaptisée le palais de justice. « J'ai écrit des lettres. J'ai parlé à plusieurs ministres. J'ai dû casser les oreilles de bien des gens […] », raconte-t-il. Récemment, il a appris avec bonheur, de la bouche du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, que la *Place Québec* allait bientôt être renommée. […]

Et avec de l'aide. Depuis 1986, Robert Auclair bénéficie dans ses batailles de l'appui des membres de […] l'Asulf, qu'il a cofondée à Québec avec des gens qui, comme lui, déploraient deux choses : que le combat pour le statut et l'utilisation du français ait fait oublier la promotion de sa qualité et que les organismes publics chargés d'encourager cette qua-

lité ne fassent généralement pas d'interventions particulières pour corriger les expressions fautives évidentes. L'Asulf s'est donc donné comme but de travailler à l'amélioration de la qualité de la langue publique. Elle compte aujourd'hui 350 membres environ, surtout des linguistes, traducteurs, réviseurs et interprètes, mais aussi une trentaine de juges d'instances provinciales et fédérales de même que le premier ministre du Québec, Bernard Landry. […]

[…] Lors de notre dernière conversation, l'automne dernier, il s'apprêtait à écrire à la Cour suprême du Canada pour signaler à ses honorables juges qu'ils avaient eu recours à un anglicisme dans une décision récente en utilisant l'expression « carte de compétence » au lieu de « certificat de qualification ». « Je ne laisserai pas passer ça, dit-il. Surtout que trois des juges de la Cour […] sont membres de l'Asulf ». […] « Je vais combattre tant et aussi longtemps que je serai en vie », soutient-il. Comme si nous pouvions désormais en douter.

2003

La Tribune (Sherbrooke), 7 août 2003, p. A6

L'Asulf et le succès du mot courriel

Les journaux n'ont pas manqué de souligner à plusieurs reprises l'acceptation récente du mot courriel par la Commission générale de terminologie et de néologie de France, comme équivalent du mot anglais *e-mail*. On a pu lire que, à la suite de la recommandation de ce mot par l'Office de la langue française, l'adoption du mot courriel s'était faite rapidement et que c'est le Québec et l'Office québécois de la langue française qui ont contribué à l'emploi et à la diffusion de ce néologisme.

Cette affirmation n'est pas fausse, mais elle est un peu courte, c'est le moins qu'on puisse dire. En effet, bien des personnes, des auteurs en particulier, ont travaillé fort à la promotion de ce mot. Ainsi, on ne peut passer sous silence le *Multidictionnaire* de Marie-Éva de Villers.

Dès 1996, un an avant la recommandation du mot courriel par l'Office dans le *Vocabulaire d'Internet* et deux ans avant sa publication à la *Gazette officielle du Québec*, l'Asulf a pourchassé tous les *e-mail* qui circulaient. Elle a envoyé plus de 500 lettres personnalisées en 1997 et en 1998, et a invité ses membres à intervenir personnellement. Elle a continué son action dans les années suivantes de sorte que, à ce jour, elle a fait plus de 800 interventions personnalisées (lettres, télécopies, courriels), dont plusieurs lui ont valu des félicitations de sociétés françaises et belges.

Elle croit être la seule association à avoir diffusé le mot courriel avec une telle intensité et de façon soutenue pendant des années. Bref, on ne peut parler décemment du succès de la diffusion de ce mot sans mentionner le nom de l'Asulf.

Robert Auclair

« La qualité de la langue s'illustre par les personnes qui font de la langue un usage professionnel et par les organismes qui en font un usage institutionnel. La langue alors utilisée se diffuse au sein de la population à qui elle sert d'exemple, de modèle, et elle s'intègre par osmose dans l'usage général. Ces personnes ou ces organismes assument ainsi […] une grande responsabilité à l'égard de la langue du Québec. Leur devoir est d'en être conscient et de faire un usage conséquent de la langue. (68) »

(Le Français, langue commune; promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec; proposition de politique linguistique; Québec. Ministère de la Culture et des Communications (1996))

2004

La Presse, 30 janvier 2004, p. A18
« Responsabilité pour risque »

Est-il normal que tout le monde [...] parle du *no fault* pour désigner le régime d'assurance automobile du Québec? Pas étonnant quand il faut avoir recours à la périphrase « indemnité sans égard à la faute », qu'on accole parfois au mot anglais comme explication.

Cette dernière appellation, en outre d'être trop longue, décrit le régime de façon négative, ce qui n'est pas la formulation idéale. Le législateur a remplacé la responsabilité pour faute par la responsabilité pour risque, tout comme il l'a fait pour les accidents du travail il y a près d'un siècle. On n'a jamais senti le besoin de parler du *no fault* dans ce cas. La logique veut que l'on parle aujourd'hui de la responsabilité pour risque, en l'occurrence le risque routier, tout comme on parle du risque professionnel en matière d'accidents du travail.

Il faut souhaiter que le législateur introduise l'appellation « responsabilité pour risque », qui décrit bien le régime d'assurance en vigueur. Comme l'a déjà dit Confucius : « Pour administrer le gouvernement, il faut commencer par rectifier les termes. »

Robert Auclair

2005

La Tribune (Sherbrooke), 16 décembre 2005, p. A8
Les puristes qui voulaient voler le *Boxing Day*
Steve Bergeron

La bataille contre le *Boxing Day* connaîtra-t-elle un dénouement cette année?

Plusieurs individus et institutions souhaiteraient en effet voir disparaître cette expression anglaise qu'ils considèrent comme désuète. L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française [...] a même lancé une campagne dans les médias et les agences de publicité pour promouvoir des expressions de rechange.

Le grand dictionnaire terminologique [...] résume ainsi l'origine du *Boxing Day* : « L'expression vient de l'usage britannique selon lequel, à l'occasion du 26 décembre, on avait coutume de remettre des *Christmas boxes*, littéralement *boîtes de Noël* ou *étrennes*, aux domestiques, aux facteurs et à d'autres employés de services publics. »

Donc, de prime abord, rien à voir avec les gants de boxe. Pourtant, quand on constate comment certains clients luttent pour entrer les premiers dans les magasins et se disputer les soldes d'après Noël, l'allusion à un match de boxe ne semble pas déconnectée du contexte d'aujourd'hui. [...]

Autre argument des pourfendeurs du *Boxing Day* : les soldes du lendemain de Noël se poursuivent souvent quelques jours. L'OQLF recommande donc officiellement d'appeler le 26 décembre l'Après-Noël et les soldes offerts ce jour-là, les soldes de l'Après-Noël. Les jours qui suivent, on parlera des soldes d'après Noël.

Si cet effort de francisation était souhaitable, les expressions de rechange, admettons-le, sont beaucoup moins percutantes. Si jamais vous avez d'autres propositions, n'hésitez pas à me les faire parvenir. Peut-être trouverons-nous une appellation française qui a de l'uppercut.

2006

La Presse, 13 février 2006
L'imputabilité
Paul Roux

Le nouveau premier ministre, Stephen Harper, a déclaré : « L'imputabilité est ce à quoi les Canadiens ordinaires [...] s'attendent de la part de leurs dirigeants politiques. » Cette déclaration a rapidement été reprise par les médias.

Heureusement, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française veillait au grain. « En français, rappelle l'Asulf, seules les choses sont imputables. » On peut imputer une faute, une fraude, un scandale à quelqu'un. Mais une personne n'est pas *imputable* d'une faute, d'une fraude ou d'un scandale. Elle en est *responsable*.

En français, M. Harper devrait donc parler de la *responsabilité* ou de la *responsabilisation* des dirigeants politiques.

2007

Le Devoir, 25 octobre 2007, p. A-7
Le viaduc est plutôt un saut-de-mouton
Caroline Montpetit

Croyez-le ou non, le « viaduc » de la Concorde, qui s'est effondré le 30 septembre 2006, était un « ouvrage d'art ». C'est du moins ce

qu'avance l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, qui ajoute par ailleurs que cet ouvrage n'est pas un viaduc, mais bien un saut-de-mouton […]

Dans un avis envoyé au *Devoir*, l'Asulf donne en effet une série de définitions sans équivoque d'un saut-de-mouton. *Le Nouveau Petit Robert 2007* le définit par exemple comme le « passage d'une voie ferrée, d'une route au-dessus d'une autre, pour éviter les croisements ». Par contre, un viaduc, qui correspond d'ailleurs en anglais au terme *viaduct*, définirait plutôt un « pont de grande longueur servant au passage d'une voie ferrée, d'une route ». Selon l'Asulf, le seul ouvrage correspondant à cette définition au Québec se situerait à Cap-Rouge […]

Saut-de-mouton

« La seule objection apportée à l'encontre du terme "saut-de-mouton" est qu'il est inconnu ici et que notre population utilise le mot viaduc. On invoque, en somme, l'usage québécois, point. Avec un tel raisonnement, on n'aurait jamais fait le moindre redressement en matière de langue au Québec », écrit encore l'Asulf. Des ingénieurs auraient aussi erronément parlé de « pont d'étagement » pour parler de cet ouvrage.

Selon l'Asulf, « l'État ne peut décemment boycotter le terme technique français saut-de-mouton entré dans la langue depuis plus d'un siècle pour désigner ce genre d'ouvrage. Il doit l'employer pour son administration et ses communications. Il n'a pas à réinventer la roue lorsque la langue française correspond à nos besoins ». L'Asulf dit par ailleurs qu'il ne faut pas s'étonner davantage du mot saut-de-mouton qu'on ne s'étonne de l'usage des termes nid-de-poule ou dos d'âne. […]

2008

Le Droit, 17 octobre 2008, p. 20
Plusieurs pays de la Francophonie s'affichent en anglais
Paul Gaboury

Plusieurs pays se réclamant de la Francophonie ne donnent pas l'exemple en continuant à ne pas indiquer leurs nom et adresse en français dans l'annuaire téléphonique d'Ottawa-Gatineau.

Profitant du Sommet de la Francophonie qui se déroule à Québec, l'Association pour le soutien de l'usage de la langue française […] lance un appel aux pays membres, aux pays associés ou observateurs, à faire un effort pour afficher en français le nom et l'adresse de leur ambassade respective dans l'annuaire […] et à la devanture de leur bâtiment.

« C'est une exigence minimale qui doit valoir aussi pour le nom et l'adresse municipale de ces ambassades dans leur site Internet. La Francophonie doit signifier quelque chose », souligne Gaston Bernier, porte-parole de l'Asulf.

Malgré les nombreux appels lancés par l'Association, très peu d'ambassades de pays de la Francophonie ciblés ont entrepris les démarches afin de franciser les génériques anglais dans leur adresse, en retirant ou en francisant les mots *Street*, *Road*, *Parkway* et *Drive* dans l'annuaire […]

« Des pays membres de la Francophonie continuent malheureusement de s'en tenir à l'anglais, à commencer par la France, qui loge au *42 Sussex Drive,* et la Belgique, qui indique *360 Albert Street*. Pourquoi n'écrivent-elles pas promenade Sussex et rue Albert? » […]

Plusieurs autres pays de la Francophonie suivent ce « mauvais exemple » en écrivant *Road* ou *Parkway* dans leur adresse, soit le Gabon, le Sénégal, le Mali, le Congo, le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, le Niger, le Togo et la Côte d'Ivoire. « Seul le Maroc sauve l'honneur en indiquant son adresse en français », note l'organisme.

Plusieurs pays ont choisi l'anglais pour s'afficher dans l'annuaire sans même aucune référence en français. Ainsi, le nombre

d'ambassades que l'on peut retrouver sous la rubrique *embassies* dans l'annuaire d'Ottawa-Gatineau est deux fois plus élevé que sous la rubrique ambassades [...]

« Il est curieux de constater qu'à Ottawa le nombre d'*embassies* est le double de celui des ambassades. On pourrait penser ainsi qu'il vaut mieux s'adresser en anglais plutôt qu'en français aux *embassies* pour être compris », note l'Asulf.

Parmi ces pays qui s'affichent uniquement sous *embassies*, on retrouve les pays suivants, dont certains sont liés à la Francophonie, à titre de pays membres ou observateurs, comme la Bulgarie, la République tchèque, la Grèce, le Liban, la Roumanie, la Suisse, le Vietnam, l'Ukraine, la Slovaquie, la Serbie et Monténégro, et la Croatie.

2009

Le Journal de Montréal,
7 janvier 2009, p. 24
Red Bull : in English même à Québec

La compagnie Red Bull tiendra de nouveau à Québec en janvier 2009 sa compétition sur glace. Il aurait été merveilleux qu'on puisse annoncer « Patinage extrême Red Bull », comme l'a proposé l'Office québécois de la langue française ou « Patinage casse-cou Red Bull », comme l'a suggéré l'Asulf. Le comité des citoyens du Vieux-Québec a suggéré d'autres appellations lors d'une réunion tenue le 27 octobre dernier.

La compagnie manque de délicatesse envers Québec. [...] La population est ici de langue française, et la capitale essaie de conserver son originalité et sa personnalité, à l'instar du Québec tout entier. L'entreprise devrait faire le nécessaire pour franciser, non pas toute sa raison sociale, mais au moins l'expression *crashed ice*, laquelle est difficile à décrypter même en anglais.

Les Québécois acceptent de prêter les pentes du cap Diamant. Il serait merveilleux qu'on annonce dorénavant « Patinage extrême Red Bull » ou encore « Patinage casse-cou Red Bull ». Et on peut même suggérer à la compagnie de faire un effort semblable dans les différents pays qui accueillent l'activité (Autriche, Finlande, République tchèque et Russie). Cela ne mettrait pas en péril l'image de marque de l'entreprise. Au contraire, tous lui sauraient gré de faire preuve de considération envers la langue des pays d'accueil.

Gaston Bernier

2010

Le Soleil, 15 juillet 2010
Un petit effort, Monsieur Gélinas!

Daniel Gélinas, le dynamique directeur du Festival d'été, ignore la façon de dire *sold out* en français. Il a utilisé l'expression lors d'une conférence de presse (10 juillet). Ce faisant, il contribue à appauvrir la langue des Québécois en écrasant les équivalents français. Les locuteurs utilisent les mots qu'ils entendent ou lisent. Si les administrateurs et les notables médiatisés répètent *sold out* sans réfléchir, le locuteur lambda fera de même, car il ne trouvera pas, le moment venu, l'équivalent français. Bref, on peut souhaiter que monsieur Gélinas fasse un petit effort, au nom de tous ceux qui font le succès du Festival : les spectateurs d'ici. Il y aurait lieu de répéter aussi : c'est complet, il n'y a plus de place, il n'y a plus de laissez-passer, tout est loué, trop tard.

Gaston Bernier

> « […] si les Québécois veulent continuer à parler français, ils doivent s'imposer une discipline linguistique rigoureuse et de tous les instants. C'est à cette nécessité que répond la norme. »
>
> (Laporte, Pierre (1965), dans *Norme du français écrit et parlé au Québec*; Québec : Ministère des Affaires culturelles, 1965, 1975, p. 3)

L'Expression juste : un an de moins que l'Asulf

L'*Expression juste*, connue jusqu'en 1995 sous le titre de *Bulletin de l'Association des usagers de la langue française*, existe depuis 1987. On en était à la 42e livraison en décembre 2010, et environ 500 pages de texte ont été publiées depuis sa première parution, soit depuis novembre 1987.

Le bulletin a d'abord et avant tout un rôle d'information pour les membres. On y trouve les textes officiels de l'Association, ses statuts, des comptes rendus, les actions entreprises contre l'utilisation du mot *place* pour désigner des bâtiments, la mise à nu de pratiques à corriger, des rapports du conseil d'administration, ses interventions en matière de correction des conventions collectives et les projets. En ce sens, le bulletin est la vitrine qui permet aux membres de prendre connaissance des réalisations de leur association.

Bulletin de
l'Asulf
association des usagers de la langue française
1er bulletin
ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE
25e anniversaire (1986-2011)
L'Expression JUSTE
www.asulf.ca
XXIVe année 42e bulletin Décembre 2010

En-têtes des bulletins de novembre 1987 et de décembre 2010

Depuis la première livraison, divers articles sont insérés afin de diversifier son contenu : citations, vient-de-paraître d'une publication notable, nouvelles des membres, expressions cocasses, etc. De manière plus prosaïque, voici un aperçu des sommaires de trois livraisons : la première (novembre 1987), la onzième (décembre 1995) et la vingt et unième (septembre 2002).

La première livraison faisait part du remplacement de l'appellation *Place de la justice* par **Palais de justice** à Québec, du bruit selon lequel, à Chicoutimi, on devait donner le nom de *Place de l'Hôtel de ville* à un ensemble immobilier, de la façon d'abréger le mot **avenue**, de l'adoption de l'expression **déclaration de revenus** à Ottawa, de celle de **juge administratif** à Québec, du remplacement de C.B. (*citizens' band*) par un pictogramme sur les routes du Québec, de l'adhésion d'une première personne morale à l'Association.

Le sommaire de la onzième livraison, la dernière à paraître sous le titre de *Bulletin de l'Association des usagers de la langue française*, se lisait comme suit : Échos de l'assemblée annuelle; *Meilleur avant*? L'Asulf reçoit des appuis; Belgicismes ou québécismes? Intervention exceptionnelle d'un membre; CD-Rom ou DOC? L'orthographe d'usage; Un néologisme québécois assuré du succès; Air Canada et le bilinguisme; L'Océanic à Rimouski; Salaberry-de-Valleyfield gagne du terrain; Au procès de O. Qui? Simpson. En première page figuraient deux articles : Sage conseil de Marc-Aurèle et La langue est toujours écorchée dans la convention collective (à une usine de Bécancour).

Dix livraisons plus tard, *L'Expression juste* annonçait le contenu suivant : Extraits du rapport du conseil d'administration; Promotion du français chez SSQ Groupe financier; Le président, officier de l'Ordre de la Pléiade; Il faut *séver* de l'argent; Le syntagme *boîte postale*; Le français de Radio-Canada à Québec; L'IMKA et l'IVÉKA; Salaberry est oublié; Contrôle; Si Molière entendait ça – le bon mot; Subvention de SSQ Groupe financier.

Ce rapide coup d'œil montre à la fois la multiplicité des centres d'intérêt de l'Association et leur persistance à travers les années.

L'Expression juste : un an de moins que l'Asulf

La périodicité du *Bulletin* ou de *L'Expression juste* a varié au cours des ans. De 1987 à 2007, on n'aura publié qu'une livraison au cours d'une même année à douze occasions et deux à neuf reprises. Depuis 2008, l'infolettre paraît tous les trimestres.

La présentation du périodique a changé au cours des ans. Comme il a été mentionné ci-dessus, le titre est différent depuis décembre 1996. De plus, les premiers numéros étaient tout simplement dactylographiés et photocopiés. Par la suite, ils ont été imprimés. Depuis 2008, ils sont mis en page à l'aide de logiciels spécialisés. Le nombre annuel de pages a beaucoup oscillé : sept en 1987, huit en 1991, 44 en 2001 et 52 l'année précédente. Depuis trois ans, on publie 16 pages par an. Le périodique est présenté sous un nouvel habillage depuis décembre 2010. Son tirage était, à l'époque de l'impression, d'environ 1 000 exemplaires. Actuellement, les exemplaires papier sont limités à une centaine, mais la diffusion électronique permet de joindre 2 000 destinataires, membres et non-membres confondus.

Depuis 2005, une table alphabétique cumulative du *Bulletin* et de *L'Expression juste* est mise à jour chaque année et mise à disposition sur le présentoir de l'Association (www.Asulf.ca; sous l'onglet « Publications »). On peut y retrouver la trace des principaux faits et gestes de l'Association et de nombreuses dénonciations de mauvais usage. La table met en vedette, bien malgré elle, le terme décrié, mais elle conduit le lecteur à la solution de rechange. Bref, on part de la faute ou de la difficulté et l'on indique une voie à suivre.

Les bulletins sont numérisés depuis 2006 et consultables à distance (www.Asulf.ca). La collection entière est conservée et disponible au secrétariat de l'Association et dans les bibliothèques nationales du Québec et du Canada.

L'Expression juste constitue la chronique de la vie de l'Association, des hauts et des bas de la qualité de la langue française en Amérique, des interventions qui ont connu le succès et des autres qui ont fait long feu. Elle est le reflet fidèle des préoccupations du groupe, et même un compte rendu de son évolution et de ses progrès.

> Abstraction faite de la radio de Radio-Canada, tous les autres médias électroniques ont éliminé le service de linguistique ou tout simplement maintenu leur indifférence. Pour eux, la qualité de la langue n'a aucun impact sur les sacro-saintes cotes d'écoute […]/[…] les notions les plus élémentaires des règles de prononciation ne sont plus enseignées […]/les ténors des sports […] sont réfractaires aux conseils et se complaisent entre eux. La qualité de la langue n'a donc pas encore une place d'honneur.
>
> (Dufault, Pierre, dans *Mots étrangers, mots français*/ Alix Renaud; Québec : Varia, 2006, p. 11-12)

Le présentoir de l'Asulf

Au cours de ses trois premières décennies, l'Asulf a communiqué avec ses membres et avec l'ensemble des locuteurs grâce à son bulletin, *L'Expression juste*, à l'infolettre, à des communiqués de presse, à des lettres aux journaux, à des entrevues. Depuis la fin de l'an 2000, elle met en plus un site électronique à la disposition des internautes.

Un entrefilet, signé Esther Taillon, paru dans *L'Expression juste* de juin 2001 se lisait : « L'Asulf est maintenant sur le Web. Depuis sept mois, les membres et le public en général sont reliés à l'Association par Internet. Il est possible de suivre nos activités – mémoires, bulletin, mot du président, etc. –, en se rendant à l'adresse… ». Et l'on poursuivait en faisant part des aléas d'accès et d'un éventuel changement d'adresse. De fait, le présentoir semble avoir été laissé plus ou moins en veilleuse par la suite.

À partir de 2005 et jusqu'en 2009, la mise à jour du présentoir a reposé sur les épaules d'une employée, M^me^ Nathalie Houle, et du trésorier, M. Étienne Giasson. Ces derniers en ont revu le plan, et la mise en ligne a été réalisée dans les premiers mois de 2006. En novembre 2008, les secteurs retenus étaient Sujets d'actualité, l'Asulf, Communications, Liens, Capsules linguistiques, Adhésion, Jouez en bon français et Chroniques. Les thèmes étaient très inclusifs et très larges à l'époque. On était idéaliste et l'on croyait que le site électronique pouvait tout contenir. En dépit des difficultés, le nombre de visiteurs a oscillé de 200 à 475 visiteurs par mois en 2007.

En 2009, le conseil d'administration a décidé de rénover le présentoir établi en 2000, d'y consacrer quelques milliers de dollars et de faire appel à un technicien de l'extérieur. Une nouvelle présentation est en place depuis l'été de 2010, les mises à jour et des ajustements y sont intégrés périodiquement. Le conseil d'administration a formé par la suite un comité qui supervise le tout, étudie les changements à faire et préside à leur intégration. Ce dernier, composé de M^me^ Léone Tremblay et de MM. Alain Bélanger et Christian Hébert, s'est réuni à trois reprises en 2010 et il a abattu une tâche impressionnante depuis sa formation.

L'Association possède maintenant un instrument de communication essentiel. Le présentoir la fait connaître, annonce ses objectifs, sensibilise les visiteurs à la qualité de la langue, sert d'instrument de recrutement et l'on reproduit diverses informations de base : aperçu de son histoire, ses statuts, ses administrateurs, ses publications (les mémoires présentés à des dirigeants, les livraisons les plus récentes de *L'Expression juste*, une table alphabétique de l'ensemble de la collection, etc.), ses interventions marquantes et les principales fautes qu'elle dénonce – la section « Capsules » – , les principaux guides en matière de bon usage, les moyens de faire pression auprès des entreprises publiques qui font preuve de laxisme langagier et une liste des livres ou articles récemment parus.

Le site électronique de l'Asulf est destiné aux membres, à l'ensemble des usagers du français et à tous les internautes. L'adresse à retenir est simple : www.Asulf.ca. Les commentaires et suggestions sont toujours les bienvenus, car une telle vitrine doit évoluer, rester contemporaine et garder les couleurs du temps. Le public est invité à utiliser ce canal pour entrer en communication avec l'Association.

Le financement de l'Asulf

Christian Hébert

Il y a 25 ans, l'Asulf a été reconnue par le gouvernement du Québec comme organisme sans but lucratif (OSBL). Depuis le 1er avril 1997, elle est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada comme organisme de bienfaisance, ce qui lui permet de produire des reçus fiscaux. Aujourd'hui, tout comme à l'époque de sa fondation, la majorité de ses revenus proviennent des dons de ses membres, qui représentent un pourcentage d'environ 65 %. Quand un membre individuel acquitte ses frais annuels d'adhésion, cinq dollars sont considérés comme sa cotisation à l'Asulf, ce qui lui donne droit à des avantages tels que recevoir le bulletin *L'Expression juste*, pouvoir échanger avec les autres membres et bénéficier des ressources du bureau de l'Association. Le reste du montant versé constitue un don que le membre fait sans aucune contrepartie, afin de financer les activités de l'Asulf dans le cadre de sa mission.

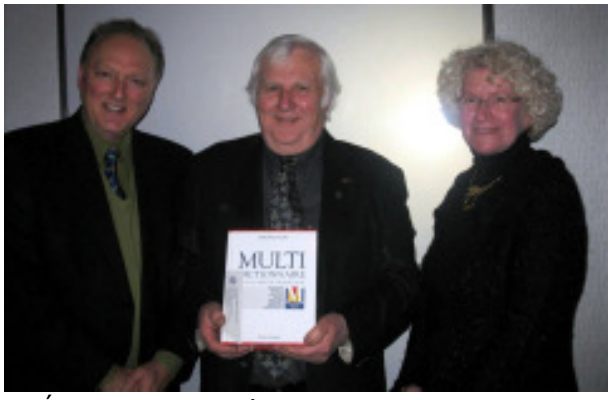

M. Étienne Giasson, trésorier de l'Asulf pendant 23 ans, lors de l'hommage rendu au moment de son départ. Il est entouré de Me Serge Bouchard et de Mme Esther Taillon.

TABLEAU DES NOUVELLES ADHÉSIONS DE 1986 À 2010
Année/Membres individuels et personnes morales

1986	46
1987	32
1988	35
1989	57
1990	59
1991	59
1992	128
1993	37
1994	65
1995	41
1996	32
1997	24
1998	35
1999	26
2000	27
2001	30
2002	46
2003	22
2004	19
2005	26
2006	16
2007	14
2008	13
2009	6
2010	103

En ce qui concerne les personnes morales qui sont membres, le même principe s'applique, à l'exception des frais de cotisation de base fixés à dix dollars. À l'été 1987, la première personne morale à joindre l'Asulf fut le Syndicat des employés de l'Université de Montréal, section locale 1244 (SCFP-FTQ). Il s'est ajouté aux 998 membres qui ont adhéré à l'Asulf en un quart de siècle.

L'Asulf compte également, ou a compté, de généreux donateurs parmi ses membres. Soulignons particulièrement : ses 18 membres à vie, M. Gustave Hébert, décédé en 1994 et qui a fait à l'Asulf un legs testamentaire, et la Fondation Jean-Louis Tassé, donatrice depuis 2010.

Des organisations tels Rio Tinto Alcan, SSQ Groupe financier, le Fonds de solidarité FTQ et la Fondation communautaire du grand Québec ont versé des subventions échelonnées sur plusieurs années.

Enfin, signalons l'aide financière gouvernementale, qui peut être divisée en deux catégories :

– les dons des députés de l'Assemblée nationale, dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole;

– les subventions pour l'avancement de projets spécifiques développés et réalisés par l'Asulf, versées depuis 1989 d'abord par la présidence du Conseil de la langue française, ensuite par le ministre de la Culture. Ces subven-

TABLEAU COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

BUDGET	**1986-1987**	**2005**	**2010**
Revenus	920 $	32 730 $	53 240 $
Dépenses	1 336 $	33 033 $	55 227 $

tions soutiennent la progression de projets spécifiques développés et réalisés par l'Asulf. Par exemple, une partie de ces fonds pour l'année 2010-2011 a été utilisée pour financer la campagne « Mieux dire au téléphone ».

Les dons qui sont faits à l'Asulf servent exclusivement à financer les actions combinées que mène l'Association dans la collectivité. Ceci inclut entre autres : les interventions, les publications, les révisions des conventions collectives de travail et les campagnes dans les médias. De janvier à mars 2010, l'Asulf a entrepris une refonte complète de son site Internet afin de valoriser, par son contenu éducationnel, le résultat des travaux de l'Association au cours des dernières années. Vivante et facile d'accès, cette vitrine est régulièrement mise à jour grâce aux bénévoles dont est formé le comité informatique et aux commentaires des membres. Entre le 1er avril et le 31 décembre 2010, soit pendant une période de 9 mois, 30 746 internautes soucieux de la qualité de leur langue ont visité le site.

D'année en année, le nombre de membres continue de progresser et ces derniers s'impliquent davantage. Les fondateurs sont justifiés de penser que les préoccupations qui les ont rassemblés il y a 25 ans restent toujours d'actualité. Ils ont sensibilisé une large partie de la population et il y a aujourd'hui une relève pour assurer leur œuvre.

Membres des conseils d'administration

(1986-2011)

Lors de cinq années choisies

1986
Président : Robert Auclair
Secrétaire général : Michel Sparer
1er vice-président : Henri Laberge
2e vice-président : Marcel Deschamps

1991
Président : Robert Auclair
Secrétaire général : Michel Sparer
1er vice-président : François Lavallée
2e vice-président : Étienne Giasson

1996
Président : Robert Auclair
Secrétaire : François Delorme
1er vice-président : Réal Mireault
2e vice-présidente : Lola Lebrasseur
3e vice-président : François Lavallée
4e vice-présidente : Esther Taillon
Trésorier : Étienne Giasson

2001
Président : Robert Auclair
Secrétaire : Jean Baril
Trésorier : Étienne Giasson
Vice-présidente : Esther Taillon
Administrateurs : Réal Mireault, Lola Lebrasseur, Serge Bouchard

2006
Président : Robert Auclair
Vice-président : Jean Baril
Trésorier : Étienne Giasson
Secrétaire : Yvon Delisle
Administrateurs : Serge Bouchard, Réal Mireault, Lola Lebrasseur, Gaston Bernier, Jean-Guy Lavigne, Michel Sparer

« […] celui qui surveille sa façon de parler en public concourt au maintien de la qualité de la langue française comme à son enrichissement. »

(Godiveau, Roland, *Mille difficultés courantes du français parlé*; 2e éd. Duculot, 1986, p. 13)

Membres des conseils d'administration

(1986-2011)

Conseil d'administration de l'Asulf en 2010

1re rangée : MM. Gaston Bernier, président, et Robert Auclair, président honoraire

2e rangée : MM. Michel Sparer, Jean-Guy Lavigne et Alain Bélanger, administrateurs; Mme France Salvaille, administratrice; M. Christian Hébert, trésorier et Mme Léone Tremblay, secrétaire

N'apparaissent pas sur cette photo : Me Serge Bouchard, vice-président, M. Gilles Levasseur, administrateur, et Mme Lola Lebrasseur, administratrice

Tableau d'ensemble

NOM	PROFESSION	DU	AU
Robert Auclair	Juge (à la retraite)	86-02-20	08-05-12
Michel Sparer	Juriste	86-02-20	93-02-08
		04-04-26	10-04-28
Marcel Deschamps	Agent d'information, CLF	86-02-20	90-05-10
Henri Laberge	Conseiller syndical	86-02-20	90-05-10
François Lavallée	Traducteur	90-05-10	92-08-06
		96-05-27	98-05-28
Étienne Giasson	Conseiller syndical	91-05-27	04-04-26
		05-04-25	09-04-21
Esther Taillon	Cons. en francisation	92-05-25	02-05-21
Louis Leborgne	Retraité	92-05-25	94-09-30
Yves Demers	Notaire	93-05-31	96-01-08
Réal Mireault	Cons. en relations ind.	94-09-30	07-04-24
Lola Lebrasseur	Conseillère syndicale	95-06-05	
François Delorme	Cons. en relations ind.	95-06-05	98-05-25
Jean Baril	Retraité	98-05-28	09-10-24
Serge Bouchard	Avocat	98-05-28	
Yvon Delisle	Réviseur linguistique	02-05-21	07-04-24
Robert Bouchard	Retraité	04-04-26	05-04-25
Gaston Bernier	Bibliothécaire retraité	04-04-26	
Jean-Guy Lavigne	Cons. en administration	04-04-26	
Léone Tremblay	Retraitée	07-04-24	
Gilles Levasseur		07-04-24	
Alain Bélanger	Travailleur autonome	08-05-12	
France Salvaille	Retraitée	09-04-21	
Christian Hébert		09-10-24	
Pierrette Vachon-L'Heureux	Linguiste	10-04-28	

Membres

Liste des membres en 1986 (par ordre d'adhésion)

Robert Auclair
Henri Laberge
Michel Sparer
Marcel Deschamps
Roger Fraser
Laurent Allard
Jean Clément
Charlemagne Girard
Paul Yergeau
Réal Mireault
Robert Laforesterie
Danielle Mathieu Allard
Lolita Inchaustegui-Deshaies
Yolande Martin
Jean-Claude Claveau
André Dufour
Louis Leborgne
Bernard Lesage
Jeannine J.-Auclair
François Lavallée
Jean Girouard
Gaston Michaud
Lucien Edmond
Claude Gagnon
Jean-Claude Gémar
Guy W. Richard
Gérard Dion
Marius Dupuis
Thérèse Villa
Jean Sexton
Guy Pinsonnault
Étienne Giasson
Jean Boily
Gilles Lavallée
Jacques Archambault
Raoul Joseph
Louis B. Courtemanche
Benoît Leblanc
Paul Dufault
André Lévesque
Marcel Rivard
Gaston Cholette
Henriette Parent Desrochers
Jean-Marie Fortin
Serge Brault
Denis Roulté

Membres décédés

Maurice Bellemare (1989)
Marcel Deschamps (1990)
Amédée Monet (1990)
Gérard Dion (1990)
Gustave Hébert (1992)
Doris Lussier (1993)
Jacques Paris (1995)
Jean-Éthier Blais (1995)
Gérard Bertrand (1996)
Pierre Beaudry (1996)
Pierre Collinge (1997)
Maurice Béchard (1998)
Gaston Cholette (1998)
Julien Harvey, S.J. (1998)
Robert Sauvé (1998)
Bernard Prud'homme (1998)
Jean-Paul Trépanier (1998)
Nicole Prud'homme (2001)
Marcel Dufour (2002)
Pierre Bergeron (2003)
Raymond P. Boyer (2003)
Claude Ryan (2004)
Guy W. Richard (2005)
Jean A.H. Bourget (2007)
Roger Fraser (2007)
Marcel Séguin (date inconnue)
Jacques Boulay (2008)
Gaston Laurion (2008)
Michel-Guy Huot (2009)
Arnold J. Drapeau (2010)
Marc Brière (2010)
Pierre Verdy (2011)

Membres à vie

Jacques Archambault (Québec)
Robert Auclair (Québec)
Yvan Bédard (Québec)
Gaston Bernier (Québec)
Jean-Charles Blouin (Québec)
Jean-Marie Dubois (Sherbrooke)
Aimé Gagné (Montréal)
Danielle Gagnon-Le Borgne (Montréal)
Étienne Giasson (Québec)
Jean Girard (Montréal)
Jean-Guy Lavigne (Montréal)
Louis Le Borgne (Montréal)
Denis Leclerc (Montréal)
Réal Mireault (Montréal)
René Roy (Montréal)
Jean Sexton (Québec)
Jean-Louis Tassé (Montréal)
Benoît Thouin (Montréal)
Paul Vézina (Québec)

« Le code civil, les volumes de jurisprudence, c'est de la littérature. C'est une production littéraire phénoménale. »

(Aquin, Hubert, cité par Sophie Malavoy dans Québec. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Journée thématique sur la qualité de la langue, Sherbrooke, 19 janvier 2001. Pag. Multiple)

Chronologie (1986-2011)

1986 Bureau de l'Association logé au 1043, rue du Long-Sault (Sainte-Foy)

1986-01-17 Fondation de l'Association par MM. Robert Auclair, Marcel Deschamps, Henri Laberge et Michel Sparer

1986-05-20 Obtention des lettres patentes : Association des usagers de la langue française

1986-10-14 Première assemblée générale et adoption des statuts

1987-03 Démarche en faveur de l'expression « déclaration de revenus » auprès d'Ottawa; annonce que l'expression sera utilisée à partir de 1988

1987-03-05 Témoignage de l'Association à la Commission permanente des institutions (Avant-projet de loi sur la procédure pénale)

1987-06-28 Publication des lettres patentes à la *Gazette officielle*

1987-08 Le ministre de la Justice nomme « Palais de justice » ce qui était, depuis 1983, « Place de la justice » à la suite des interventions de l'Association

1987-11 Première livraison du bulletin de l'Asulf; on y annonce que l'État remplace, à Québec, l'appellation « Place de la justice » par « Palais de justice »

1988-05 M. Henri Laberge réélu à la première vice-présidence

1988-08-31 Témoignage de l'Association à la Commission permanente de l'éducation (consultation générale) : 80 % des recommandations ont été suivies

1989 Subventions du Conseil de la langue française (campagne contre « place ») et du ministre chargé de l'application de la Charte de la langue française (mise sur pied du secrétariat)

1989-05-29 Des membres collectifs peuvent dorénavant adhérer à l'Association; M. Michel Sparer réélu secrétaire général

1990-03-31 Cinquième assemblée générale

1990-06-07 Décès du vice-président et membre fondateur, Marcel Deschamps; M. Étienne Giasson en termine le mandat

1990-10 L'Asulf demande au *Devoir* et au syndicat des journalistes de corriger les fautes de la convention collective; chose faite au cours de 2010

1991-05-27 MM. Étienne Giasson, Michel Sparer, François Lavallée et Robert Auclair réélus membres du conseil d'administration

1991-11-02 M. Auclair prononce une conférence à la XIV^e^ Biennale de la langue française (Lafayette) : La qualité de la langue et la féminisation du discours

1992-01-15 À la suite d'une suggestion de l'Asulf, le *Journal du Barreau* reprend son titre français après s'être appelé *Journal Barreau* (*sic*) de 1986 à 1991

1992-11-21 Le théâtre « Capitol » ouvre ses portes sous l'appellation francisée Capitole, proposée par l'Association; l'Asulf avait suggéré la correction en juillet 1981

Chronologie (1986-2011)

1993-03-16 Témoignage à la Commission permanente de l'éducation (Avant-projet de loi modifiant le Code des professions)

1994 Legs testamentaire de feu Gustave Hébert (5 000 $)

1994-03-20 Le président Jean-Pierre Saintonge remet le prix de l'Ordre de la francophonie à M. Robert Auclair

1994-05-30 Assemblée générale; M^me^ Esther Taillon élue secrétaire générale

1995-06-05 Assemblée générale; M. Étienne Giasson élu trésorier

1996 Les bureaux de l'Association sont logés aux Archives nationales; embauche d'une secrétaire, M^me^ Nathalie Houle

1996-04-12 Démarche afin de nommer le bulletin « La Langue de chez nous »

1996-05-27 Réunion du conseil général; les membres présents à l'assemblée générale qui suit donnent le nom *L'Expression juste* au bulletin; M. François Delorme élu secrétaire

1996-08-29 Témoignage devant la Commission permanente de la culture (Loi modifiant la Charte de la langue française)

1996-12 La douzième livraison du bulletin paraît sous le titre *L'Expression juste*

1997-04-01 L'Asulf reconnue organisme de bienfaisance par Québec et par Ottawa

1998-05-25 M. Jean Baril remplace M. François Delorme à titre de secrétaire de l'Association

1998-08-13 Nouveau nom : Association pour le soutien et l'usage de la langue française, accepté par l'Inspecteur général des institutions financières

1998-11 M^me^ Nathalie Houle arrive à la permanence

1999-03-10 M. Robert Auclair décoré de l'Ordre des francophones d'Amérique

1999-04-25 Hommage à M. Robert Auclair (Trois-Rivières) et assemblée générale; M. Étienne Giasson réélu trésorier

1999-05 M. Robert Auclair reçoit le prix Gérard-Tremblay attribué par le Département des Relations industrielles de l'Université Laval

1999-08-28 Le conseil d'administration entérine une suggestion de M. Roch Meynard : élaboration d'un présentoir électronique

1999-10-25 Assemblée générale extraordinaire : cotisation statutaire fixée à 30 $ par an

2000-12 L'Asulf met en ligne un site Internet

2001-03 Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (128, 12 p.)

2001-03-19 M. Robert Auclair honoré par l'Office de la langue française. Il reçoit le Prix Camille-Laurin (photographies page suivante)

2002-05 M. Yvon Delisle élu secrétaire du conseil d'administration; il succède à M. Jean Baril

2002-01-21 Promesse d'un don de 5 000 $ de l'Alcan réparti sur cinq ans

2001 - M. Robert Auclair reçoit le prix Camille-Laurin des mains de M^me^ Diane Lemieux, ministre responsable de la Charte de la langue française.

2001 Mérite du français
Prix Camille-Laurin
Robert Auclair

2002-05-22 Formation d'un comité chargé d'examiner le mémoire d'un membre, M. Roch Meynard : MM. Fernand Daoust, Jean-Guy Lavigne et Robert Levac

2003-03-19 Prix du 3-Juillet-1608 remis à l'Asulf

2003-03-19 Remise du rapport du comité chargé d'examiner un mémoire présenté par M. Roch Meynard

2004-04-21 Un membre dénonce l'expression « Ice Hôtel Glace » le long des routes de Portneuf; depuis février 2009, on ne voit plus que l'inscription « Hôtel de glace »

2004-04-26 M. Robert Bouchard devient trésorier et remplace M. Étienne Giasson

2005-01-26 Publication, à tirage réduit, de la table alphabétique 1987-2004 de *L'Expression juste*

2005-04-25 M. Étienne Giasson remplace M. Robert Bouchard à titre de trésorier

2006 Publication de *Histoire d'une lutte pour une langue publique de qualité*, à l'occasion du 20^e^ anniversaire de l'Association

2007-04-24 M^me^ Léone Tremblay élue secrétaire du conseil d'administration en remplacement de M. Yvon Delisle

2007-09-19 M^me^ Lise Bissonnette, PDG de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Québec, résilie l'entente d'hébergement gracieux des bureaux de l'Association

2007-11 La Fédération des travailleurs du Québec, personne morale membre, accepte de loger les bureaux de l'Association au 5000, boulevard des Gradins (Québec)

2008-03-10 L'Asulf quitte les locaux prêtés par les Archives nationales

2008-05-12 M. Auclair ne renouvelle pas sa candidature à la présidence; M. Gaston Bernier est élu

2008-05-13 Conférence de M. Auclair devant les membres de la Société nationale des Québécois de la capitale

2008-06-14 M^e^ Serge Bouchard choisi par les membres du bureau pour remplacer M. Jean Baril, démissionnaire, au poste de vice-président

2009-01-29
Première réunion du bureau dans les nouveaux locaux du 5000, boulevard des Gradins, propriété de la Fédération des travailleurs du Québec

2009-03-17
Petit-déjeuner conférence à l'occasion de la Francofête : le français et les conventions collectives : MM. Jean Sexton et Robert Auclair

2009-04-21
Membre depuis 1986, trésorier de 1995 à 2004 et depuis 2005, M. Étienne Giasson ne maintient pas sa candidature

2009-10-24
M. Christian Hébert élu trésorier par les membres du conseil d'administration

9 novembre 2010 – Premier déjeuner amical de membres et d'amis de la région de Montréal (Source : Michel Kieffer)

2009-10-24 Hommage à M. Étienne Giasson, fait membre à vie de l'Asulf

2009-12-14 M^me^ Sylvie Tremblay entre au secrétariat

2010-03-30 Première réunion du comité du présentoir électronique sous la présidence de M. Alain Bélanger

2010-04-14 Souper-conférence; invité : M. Lionel Meney, professeur et auteur

2010-06 *L'Expression juste* annonce que la Station centrale de Montréal est devenue Gare d'autocars de Montréal (L'Asulf intervenait depuis dix ans.)

2010-06-17 M. Pierre Martel vient présenter le projet du dictionnaire Franqus aux membres du conseil d'administration

2010-11-22 Rencontre de membres du conseil d'administration et du directeur du Trésor de la langue française du Québec

2010-11-09 Montréal : déjeuner amical de membres et d'amis de la région de Montréal à l'invitation de M. Jean-Guy Lavigne

2010-11-23 M^me^ Denise Noël remplace temporairement M^me^ Sylvie Tremblay au secrétariat

2010-12-10 Diffusion de *L'Expression juste*, nouvelle présentation

2011-02-01 Conférence de M. Guy Bertrand, linguiste de Radio-Canada, devant les membres réunis à Montréal, à l'initiative de MM. Michel Kieffer et Jean-Guy Lavigne

Demain l'Asulf

Gaston Bernier

L'Asulf en 2011, c'est quatre cents membres, un bulletin de nouvelles, un présentoir Internet, mais c'est surtout un engagement de tous les instants en faveur du bon usage et de la qualité de la langue.

L'Asulf occupera-t-elle encore les mêmes créneaux en 2036? On peut supposer que oui. Pour une raison fort simple : le sort de la langue française au Québec et au Canada est une préoccupation constante depuis 1810 tout au moins. Depuis, des publicistes et des notables attachent le grelot et proclament que le français parlé ici doit être épuré, amélioré, corrigé et modernisé. Le sort qui lui est réservé pour les décennies à venir ne devrait pas changer du tout au tout : ses locuteurs resteront enclavés dans la mer anglo-saxonne nord-américaine même à la suite d'une poussée démographique; l'influence de l'anglais gardera un aspect monopolistique, et cela, même si le territoire québécois évolue vers un statut d'autonomie enrichi et renforcé. C'est dire que la langue des locuteurs américains du français devrait, selon toutes les probabilités, continuer de charrier anglicismes et scories, prononciations inspirées de l'anglais, calques, barbarismes et solécismes.

La situation observée depuis deux cents ans et celle observée depuis la création de l'Asulf devraient persister. Si tel est le cas, la présence de cette dernière prendra-t-elle de nouvelles formes ou poursuivra-t-on les pratiques utilisées depuis 1986?

À n'en pas douter, le militantisme de l'Asulf et des membres restera dans l'air du temps. Les universitaires, les lexicographes et les auteurs de dictionnaires poursuivront leurs recherches et l'élaboration d'instruments de travail, savants et bien étayés, mais leurs observations ou leurs recommandations ne seront pas intégrées au langage quotidien si de preux chevaliers n'en font pas la promotion et n'en forcent pas l'adoption. L'Asulf devrait monter au créneau, et même constituer les groupes de francs-tireurs des entreprises savantes.

M. Gaston Bernier (Source : Michel Kieffer)

Un carénage des interventions des membres de l'Asulf devrait être envisagé : les interventions spontanées et individuelles supposent une grande disponibilité et une grande flexibilité, et elles sont constamment à renouveler. À l'Asulf, on ne compte plus les démarches en faveur du respect du mot « place » (espace découvert et entouré de rues), et de « soldes d'après Noël ». Ces nécessaires interventions à répétition devraient faire l'objet de campagnes globales et universelles. Dans l'état actuel des choses, les pressions de l'Association donnent des résultats partiels et temporaires, mais les « fautes » continuent de refaire surface et de réapparaître, comme si on avait affaire à l'Hydre de Lerne.

L'Asulf a multiplié les leçons idoines au cours de son premier quart de siècle. « L'expression est un calque… En français, on devrait plutôt employer… ». On l'a dit et répété. En somme, on a fait avec les locuteurs et les scripteurs comme le font, *mutatis mutandis*, les pays développés envers les PVD : on donne un poisson, mais on n'enseigne pas comment pê-

cher, façon de faire qui aurait plus d'effet. En matière de correction de la langue, il y aurait lieu de convaincre les gens de s'entourer et d'utiliser les instruments essentiels : à distance, *Le grand dictionnaire terminologique* et la Banque de dépannage linguistique (deux produits de l'Office québécois de la langue française); sur place, le *Multidictionnaire* [...] de Marie-Éva de Villers et toute la panoplie de dictionnaires ou de guides correctifs.

Il est un autre facteur, contextuel celui-là, dont l'Asulf devrait tenir compte : l'indifférence d'un grand nombre de Québécois. Nombreux sont ceux qui ne cachent pas leur je-m'en-foutisme à l'égard du bon parler. Ils se demandent pourquoi il faudrait soigner son langage, car « on se comprend entre nous », car le progrès et les efforts en matière de langue ne sont pas payants. Bref, un français châtié, « qu'ossa donne? ». Une telle mentalité doit être dénoncée et remplacée par une pensée constructive et optimiste. L'Asulf des années à venir devrait étudier cet aspect des choses et proposer à l'État de mener des campagnes de fierté langagière et d'inviter les locuteurs à se contenter de ce qu'il y a de mieux en la matière, rien de moins.

L'Asulf et ses membres devraient également favoriser des solutions holistiques ou globales. Il n'est pas efficace de demander aux enseignants, par exemple, de tout mettre en œuvre pour propager le bon usage si pendant le même temps les employés de la télévision ne font pas les mêmes efforts, si l'État fait preuve de laxisme, si les familles ne partagent pas un tant soit peu les mêmes objectifs. L'amélioration de la langue doit être une opération menée de concert et dirigée par un « chef d'orchestre ».

L'Asulf des prochaines décennies devrait donc proposer des solutions d'ensemble, viser un renversement des attitudes négatives vis-à-vis de la qualité de la langue, s'adresser au grand nombre et favoriser le savoir-faire des citoyens. D'autres questions se posent : les membres seront-ils toujours au rendez-vous? Garderont-ils toujours la vision d'un français de qualité? Et resteront-ils un peu des dons Quichottes? L'Association pourra-t-elle compter sur un financement approprié de l'État? Tout n'est pas fixé comme on peut le voir, mais des voies d'avenir sont identifiables.

> […] on ne semble pas avoir accordé à la qualité du français une attention aussi grande et aussi tangible qu'à son statut. Cependant […] les Québécois sont de plus en plus exigeants et pensent qu'une langue de qualité est essentielle […] (p. 1)/[…] la préoccupation de la qualité de la langue […] a souvent été supplantée par l'autre volet du dossier, le statut et l'usage de la langue […] une langue doit être utile et utilisée pour qu'elle puisse s'épanouir (p. 3)./[…] deux éléments fondamentaux […] : description du français québécois et instrumentation nécessaire à sa diffusion et à sa valorisation (p. 5).
>
> (Maillet, Normand (2001), dans Québec. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Journée thématique sur la qualité de la langue, Sherbrooke, 19 janvier 2001. Pag. Multiple)

Sommaire

L'Asulf, un quart de siècle 3

Note au lecteur 3

Aide-mémoire de l'asulfienne et de l'asulfien (1986) 5

L'Asulf, d'hier à demain (2008) 7

Déclaration de principes : document de travail (2011) 9

Témoignages d'observateurs extérieurs 11

Hommages et témoignages de membres 14

Courtepointe faite d'extraits des rapports annuels 21

L'Asulf devant des commissions de l'État 29

L'action de l'Asulf depuis 25 ans 31

Publications, témoignages et allocutions (1980-2011) 38

L'Asulf dans la presse, année après année 40

L'Expression juste : un an de moins que l'Asulf 54

Le présentoir de l'Asulf 56

Le financement de l'Asulf 57

Membres des conseils d'administration (1986-2011) 58

Membres 60

Chronologie (1986-2011) 61

Demain l'Asulf 65

25
Asuka